

(1)

(N° 83.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1878-1879.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1879,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 16.

1879

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC

AU 1^{er} JANVIER 1879.

EXPOSÉ.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter à la Chambre l'Exposé de la situation du Trésor public au 1^{er} janvier 1879.

Cet Exposé se divise en trois parties.

La première constate d'abord, selon l'usage, les résultats des deux derniers Budgets clos, celui de 1876 et celui de 1877.

Elle fait connaître ensuite, d'après les éléments que possède actuellement l'administration, les probabilités pour le Budget de 1878 en cours d'exécution.

Elle énumère enfin les ressources ainsi que les engagements de toute nature existant au 31 décembre 1878.

La seconde partie contient le tableau des prévisions budgétaires pour 1879 et 1880, telles qu'elles ont été votées ou soumises à la Chambre.

En rapprochant ces divers éléments, la Chambre pourra apprécier dans quelles proportions le découvert constaté pour les exercices 1877 et 1878 est susceptible de s'aggraver dans l'avenir, si des mesures ne sont prises pour y parer.

La troisième partie démontre que les faits qui ont amené la rupture de l'équilibre des Budgets remontent à une époque antérieure au 19 juin 1878.

Cette constatation est nécessaire pour déterminer les responsabilités.

L'Exposé se termine par le tableau de la situation de la dette consolidée et de la dette flottante.

I.

RÉSULTATS DES EXERCICES CLOS DE 1876 ET DE 1877.

§ 1.

EXERCICE 1876 (service ordinaire).

La situation du Trésor au 1^{er} janvier 1878 faisait ressortir pour l'exercice 1876 un boni de 5,352,599 francs.

Ce boni doit être augmenté de fr. 2,003 08 c. Cette augmentation s'est révélé à la clôture définitive de l'exercice; elle porte sur divers articles de recettes dont le montant n'avait pu être déterminé exactement dans la situation précédente.

Les recettes se sont définitivement élevées à . . . fr. 233,103,724 70
 et les dépenses à 249,749,322 62

Le Budget ordinaire se solde donc par un excédant de
 recettes de fr. 3,334,402 08

§ 2.

EXERCICE 1877.

A. — Service ordinaire.

La situation du Trésor au 1^{er} janvier 1878 fixait le chiffre
 total des recettes ordinaires à fr. 239,303,623 19
 et celui des dépenses de même nature à 239,672,613 97

Elle prévoyait donc un déficit de fr. 666,990 48

Mais ce chiffre est inférieur à la réalité.

Il faut d'abord, selon le vœu exprimé par la Chambre dans la discussion du Budget des Voies et Moyens de 1879, faire sortir des recettes ordinaires une somme de fr. 2,330,908 44 c^s, montant des fonds d'amortissement demeurés sans emploi, pour la reporter parmi les ressources extraordinaires, où la placent les précédents et les règles de la comptabilité.

Les dépenses se sont augmentées en outre d'une somme de fr. 1,401,733 72 c^s provenant, en très-grande partie, de ce que les réductions du chef d'annulations, etc., ne se sont pas élevées — toutes compensations faites avec les crédits complémentaires et autres — au chiffre de 4 millions qui avait été prévu ⁽¹⁾.

(1) Règlement provisoire du Budget général des dépenses de l'exercice 1877 :

Crédits accordés par la loi du Budget primitif fr. 248,936,782 62
 — supplémentaires et extraordinaires rattachés au Budget 13,168,247 57
 Fr. 264,105,030 19

A déduire :

Crédits transférés à l'exercice 1878 fr. 1,394,783 28
 — annulés 4,861,163 47
 Fr. 6,235,930 73

Crédits transférés des exercices antérieurs, en vertu de
 l'article 50 de la loi de comptabilité fr. 1,804,773 44

Crédits complémentaires pour couvrir les dé-
 penses faites au delà des allocations non limita-
 tives des Budgets 1,720,316 31

5,323,291 93

2,750,638 80

Fr. 261,374,371 59

On voit donc que, tout compte fait, les crédits votés ne se sont réduits que de fr. 2,730,638 80 centimes.

Le Budget ordinaire de 1877 se présente donc comme il suit :

Recettes	fr. 257,513,547 23
Dépenses	261,574,371 39
DÉFICIT.	fr. 3,860,824 16

B. — Services spéciaux.

La réserve du Trésor était, au 1 ^{er} janvier 1877, de . . .	fr. 45,853,556 30
Le tableau contenu dans l'annexe n° 3 (p. 43) de la situation du Trésor au 1 ^{er} janvier 1878, fait connaître les ressources extraordinaires rattachées au compte de l'exercice 1877. Elles s'élèvent à	86,295,100 71
Il y a lieu d'y ajouter	123,596 68
somme recouvrée au delà des prévisions sur le prix de l'aliénation de certains immeubles.	
Les fonds d'amortissement étaient compris dans l'ordinaire; on les rattache ici à l'extraordinaire	2,550,908 41
Total des ressources extraordinaires de 1877	fr. 134,602,962 10
Les dépenses effectuées pendant cet exercice sur crédits spéciaux se sont élevées à	fr. 124,698,774 20
D'autre part, le déficit de l'année est de	3,860,824 16
SOIT AU TOTAL	fr. 128,559,598 36

C. — Réserve du Trésor.

La réserve du Trésor au 1 ^{er} janvier 1878 se réduisait donc à	fr. 6,043,363 74
--	------------------

§ 3.

EXERCICE 1878.

A. — Service ordinaire.

L'exercice 1878 n'a pas vu s'améliorer la situation de nos finances. Les faits connus aujourd'hui font même présager une aggravation du déficit.

Les recettes seront, selon toute probabilité, inférieures au chiffre de 260,333,860 francs prévu au Budget des Voies et Moyens de 1878. Les droits constatés au 31 décembre ne s'élèvent en effet qu'à . . . fr. 258,883,289 62 et les dépenses ordinaires, fixées primitivement à . . . fr. 260,390,513 25 se sont augmentées de . . . 378,802 65 par le vote de divers crédits supplémen-

A REPORTER.	fr. 260,769,315 90	258,883,289 62
---------------------	--------------------	----------------

REPORT. . . . fr. 260,769,515 90 258,885,289 62

taires, et s'augmenteront encore du montant des crédits ci-après :

Travaux publics . . .	fr. 170,000 »
Id.	1,193,137 51
Guerre	2,547,000 »
Gendarmerie	99,000 »
Justice	158,500 »
Dette publique	2,952,983 53
Intérieur	146,758 14
Instruction publique	49,529 67
TOTAL.	fr. 7,298,908 65 (1)

En admettant pour l'exercice 1878 des annulations, déduction faite des crédits complémentaires, pour fr. 4,000,000 »
il resterait encore à ajouter aux dépenses ordinaires la somme de. . . . fr. ————— 3,298.908 65

d'où un ensemble de dépenses de 264,068,224 55

et un déficit probable de fr. 5,182,934 93

B. — Services spéciaux.

La réserve effective du Trésor, c'est-à-dire celle qui consiste en ressources réalisées, était au 1^{er} janvier 1878 de (2) fr. (3) 6,043,363 74

(1) Depuis le 1^{er} janvier 1879, il a été reconnu que certains de ces crédits devront être modifiés, mais dans de faibles proportions.

(2) Dans la situation du Trésor au 1^{er} janvier 1878 la réserve, évaluée à . fr. 182,078,148 66

se décomposait comme il suit :

Ressources réalisées	6,760,689 24 (3)
Ressources à réaliser :	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers à recouvrer	fr. 2,210,502 89
Produit d'emprunts à recouvrer	1,500 »
Titres à 4 p. % à délivrer en paiement de chemins de fer à construire	123,025,800 »
Emprunts autorisés à contracter	48,079,656 53
	175,317,459 42
	182,078,148 66

(3) Les appréciations faites à un an d'intervalle, — quant au chiffre des ressources réalisées — présentent une différence de fr. 717,525 50 c., correspondant aux modifications constatées dans les résultats des Budgets de 1876 et de 1877.

REPORT. . . . fr. 6,043,563 74

Les ressources spéciales qui sont venues s'y ajouter dans le cours de l'année sont indiquées à l'annexe 3, p. 43; elles s'élèvent à 109,294,045 fr. 79 c^s, y compris 51,495 fr. 30 c^s qui figurent déjà dans la réserve au 1^{er} janvier.

Déduction faite de cette somme, on trouve pour les ressources spéciales afférentes à l'année 109,242,552 49

ENSEMBLE fr. 115,285,916 23

Les dépenses sur ressources extraordinaires et crédits spéciaux sont de fr. 85,492,452 14

D'autre part, le déficit probable de l'exercice 1878 est de. 5,182,954 95

88,675,387 07

RESTE. . . . 26,610,529 16

C. — Réserve et engagements du Trésor.

La réserve effective du Trésor au 31 décembre 1878 était donc de fr. 26,610,529 16

Cette réserve se composait comme il suit :

Excédant des recettes ordinaires et extraordinaires sur les dépenses de même nature des Budgets de 1850 à 1878 réunis (1) fr. 26,405,195 87

Parties d'emprunts réalisés mais non encore rattachées aux Budgets fr. 205,335 28

fr. 26,610,529 15

A cette réserve il y a lieu d'ajouter les ressources ci-après, que le Gouvernement est autorisé à créer ou dont il doit faire recette :

(1)	SERVICE ORDINAIRE.		SERVICE EXTRAORDINAIRE.	
	BONIS.	DÉFICIT.	RESSOURCES.	DÉPENSES.
Années 1850 à 1876 . . .	180,821,957 75	97,081,062 70	1,097,511,495 55	1,144,675,842 68
Année 1877	"	5,860,824 16	88,760,605 80	124,608,774 20
— 1878	"	5,182,954 95	109,294,045 70	85,492,452 14
	180,821,957 75	106,124,821 70	1,295,575,146 04	1,352,867,060 02
	85,697,115 96		57,291,922 08	
	26,405,195 87			

REPORT. . . . fr. 26,610,529 13

1° Emprunts à contracter, autorisés par les lois ci-après :

Loi du 4 juin 1878. fr.	979,656 53
— du 5 juin 1878.	17,947,000 »
— du 26 août 1878	1,800,000 »
	20,726,656 53

2° Titres de la Dette publique à 4 p. %
à remettre en paiement des chemins de fer
ci-après :

Lignes dans le Luxembourg et dans la
province de Namur (loi du
27 mai 1876) fr. 27,086,000 »

Ligne de Tirlemont à la
ligne d'Anvers-Gladbach et
de Tongres à Neerlinter (loi
du 19 décembre 1876) . . 1,758,200 »

Lignes énumérées dans
la convention du 1^{er} juin
1877 (loi du 26 juin 1877) 74,199,000 »

Ligne de Battice à Aubel
(loi du 5 juin 1878). . . 2,404,400 »

105,447,600 »

3° Annuités à recevoir à titre de rembour-
sement d'avances faites pour la construc-
tion de maisons d'école (Loi du 4 juin 1878). 1,178,780 22

127,335,036 75

155,963,563 90

Les engagements de toute nature existant à la même date
sont, d'après l'état des services spéciaux (annexe 5), de fr. 155,851,683 37

d'où il résulte, pour les services ordinaire et extraordinaire
réunis, une insuffisance de ressources au 1^{er} janvier 1879
de. fr. 1,888,119 47

II.

APERÇU DES BUDGETS DE 1879 ET DE 1880.

La situation ainsi exposée ne donne pas une idée exacte des charges qui
pèsent sur le Trésor, du chef d'engagements existants et de mesures prises
antérieurement au 19 juin 1878. C'est surtout dans les Budgets des années
subséquentes que ces charges apparaîtront.

On en trouve déjà la preuve dans les Budgets de 1879 et de 1880.

§ 1^{er}.

BUDGET DE 1879.

A. — *Service ordinaire.*

Les Budgets de cet exercice se présentent comme il suit :

Recettes.

Budget des Voies et Moyens fr. 264,435,260 »

Dépenses.

Dette publique	fr. 79,990,229	22
Dotations	4,699,475	»
Justice.	16,186,379	»
Affaires Étrangères	2,073,110	»
Intérieur	9,348,810	»
Instruction publique	14,205,178	»
Travaux publics.	84,064,702	»
Guerre.	44,040,000	»
Gendarmerie.	3,410,000	»
Finances	15,242,110	»
Non Valeurs et Remboursements	1,187,000	»
		274,446,993 »
EXCÉDANT DE DÉPENSES	fr. 10,011,733	»

On suppose ici que, d'une part, les évaluations du Budget des Voies et Moyens seront pleinement réalisées et que, d'autre part, les crédits complémentaires et supplémentaires ne dépasseront pas les parties de crédits qui demeureront sans emploi. Au commencement d'un exercice, il convient de faire sous ce rapport une part assez large à l'imprévu, et il ne semble pas qu'il soit possible d'admettre des compensations sur d'autres bases.

B. — *Services spéciaux.*

Au 31 décembre 1878, il restait à la disposition du Gouvernement, pour l'exécution de divers travaux d'utilité publique, des crédits pour fr. 155,851,685 57 c^s, qui sont relevés, article par article, dans l'annexe 5.

En ce qui concerne les crédits nouveaux que le Gouvernement, selon toute probabilité, sera amené à réclamer pour les années 1879 et 1880, il n'est pas possible d'en déterminer le chiffre dès à présent, d'autant moins que ce chiffre devra être mis en rapport avec les ressources nouvelles que la Chambre aura préalablement à voter.

(¹) Voir note au bas de la page 8^o.

Par ce motif, la question de savoir s'il y a lieu de présenter le Budget extraordinaire en même temps que le Budget ordinaire, a dû forcément être ajournée.

§ 2.

BUDGET DE 1880.

(Service ordinaire.)

Les Budgets de 1880, tels qu'ils sont soumis à la Chambre, se composent des éléments ci-après :

Recettes.

Budget des Voies et Moyens fr. 263,720,360 »

Dépenses.

Dette publique	fr. 81,575,357	»
Dotations	4,637,473	»
Justice.	15,979,009	»
Affaires Étrangères.	2,075,110	»
Intérieur	9,554,820	»
Instruction publique	14,762,822	»
Travaux publics	84,267,083	»
Guerre.	44,134,700	»
Gendarmerie.	3,418,200	»
Finances	15,185,510	»
Non-Valeurs et Remboursements	1,187,000	»
		276,575,086 »

D'où ressort un excédant de dépenses de fr. 12,654,526 »

Ces résultats, comme ceux de 1879, sont subordonnés à la double condition que les prévisions du Budget des Voies et Moyens seront atteintes, et que les dépenses auxquelles il y aura lieu de pourvoir au moyen de crédits supplémentaires et de crédits complémentaires, ne s'élèveront pas au delà des annulations de crédits qui se feront sur les Budgets de dépenses.

Les Budgets de 1879 et de 1880 ne comprennent pas les charges pour intérêts et amortissement à résulter des emprunts à contracter. Par contre, il n'a pas été tenu compte, dans l'évaluation des recettes de ces exercices, de l'augmentation de produit qui pourra résulter des travaux à la confection desquels ces emprunts sont destinés à subvenir, si tant est que ces travaux doivent être immédiatement productifs.

Dans le Budget de la Dette publique des années 1879 et 1880, figurent simplement les charges afférentes au capital des obligations de la Dette publique à 4 p. % que, suivant ses calculs, l'administration de la Trésorerie

aura à remettre, pendant ces années, en paiement de lignes de chemins de fer à construire par l'État, savoir :

En 1879, un capital de.	fr. 29,448,750 »
En 1880, un capital de.	27,122,250 »

Le Gouvernement aura en outre à réaliser, dès l'année 1879, l'emprunt de fr. 20,726,636 33 c^s déjà autorisé à la date du 31 décembre 1878.

De ce chef, les résultats des Budgets de 1879 et de 1880 ne peuvent se modifier que dans un sens plus défavorable encore.

Il restera de plus à délivrer, à partir de l'année 1881, en paiement de chemins de fer, des obligations de la Dette à 4 p. % pour un capital de 48,876,600 fr.

Pour combler le déficit des Budgets et pour faire face à toute ces charges, des ressources nouvelles devront être créées.

A cet égard, le Gouvernement aura à soumettre des propositions à la Chambre.

III.

CAUSES DE LA SITUATION ACTUELLE DU TRÉSOR.

Le déficit sur les Budgets ordinaires, tel qu'il vient d'être établi pour les années 1878, 1879 et 1880, résulte pour ainsi dire exclusivement de faits et de charges antérieurs au mois de juin 1878.

Pour permettre de constater qu'une faible partie seulement de ces charges peut être attribuée à des faits postérieurs au 19 juin 1878, il suffira d'indiquer de quelle manière le Budget de 1878 a été formé, et de comparer ensuite ce Budget à ceux des années 1879 et 1880.

§ 1^{er}.

BUDGET DE L'EXERCICE 1878.

Budgets primitifs.

Dette publique	(loi du 21 déc. 1877, n ^o 357).	fr. 74,785,815 47
Dotations	(» 24 » 359).	4,510,305 »
Justice.	(» 26 » 363).	16,272,349 »
Affaires Étrangères . . .	(» 26 » 364).	1,873,535 »
Intérieur	(» 27 fév. 1878, 59).	20,229,802 78
Travaux publics	(» 16 avril 1878, 111).	81,354,389 »
Guerre.	(» 27 déc. 1877, 363).	41,063,000 »
Gendarmerie.	(» 27 » 363).	2,920,000 »
Finances	(» 21 » 357).	15,274,950 »
Non-Valeurs et Rembours ^{ts}	(» 21 » 357).	1,126,000 »

TOTAL. . . fr. 259,410,144 25

Crédits supplémentaires demandés antérieurement au 19 juin 1878.

Dotations (loi du 21 mai 1878, n° 144)	fr.	25,000	»
Intérieur — 4 juin — 156)		58,621	60
— — 16 mai — 158)		58,000	»
— — 16 mai — 158)		25,000	»
Affaires Étrangères (loi du 31 mai 1878, n° 158)		50,000	»
TOTAL.		fr.	196,621 60

Crédits supplémentaires demandés postérieurement au 19 juin 1878.

	CAUSÉS PAR DES FAITS		TOTAL.
	POSTÉRIEURS	ANTÉRIEURS	
	au 19 juin 1878.	au 19 juin 1879.	
Intérieur. (Loi du 28 août 1878, n° 241.)	•	112,181 05	112,181 05
Instruction publique. (Loi du 29 août 1878, n° 242.) . . .	222,000 »	758,560 »	980,560 » ⁽¹⁾
Id. id. id.	70,000 »	•	70,000 »
Travaux publics. (Loi du 30 décembre 1878, n° 3.) . . .	170,000 »	•	170,000 »
Guerre. (Loi du 16 février 1879, n° 52.)	•	2,547,000 »	2,547,000 »
Gendarmerie. (Loi du 16 février 1879.)	•	99,000 »	99,000 »
	462,000 »	5,510,550 05	5,978,550 05

(¹) Le crédit voté est de 1,030,569 francs; mais il comprend des crédits transférés du Budget de 1877 pour 50,000 francs.

Les charges nouvelles résultant de faits postérieurs au 19 juin 1878 sont les suivantes :

FR.	222,000	»	au Ministère de l'Instruction publique, dont 55,000 francs pour dépenses afférentes à l'organisation de ce Ministère, et 167,000 francs pour subsides à des écoles gardiennes et à des établissements communaux et provinciaux pour garçons;
»	70,000	»	au même Ministère pour bourses de voyage (Exposition de Paris) à des membres du personnel enseignant aux trois degrés;
»	170,000	»	au Ministère des Travaux publics pour l'appropriation des locaux du Département de l'Instruction publique.
»	462,000	»	ENSEMBLE.

Les autres charges dérivent d'un état de choses ou de faits antérieurs au 19 juin :

Fr. 442,181 05 au Ministère de l'Intérieur, pour insuffisances sur divers articles du Budget (voir loi du 28 août 1878).

758,569 » au Ministère de l'Instruction publique. Dans ce chiffre se trouve comprise une somme de 535,000 francs représentant l'augmentation pour cette année⁽¹⁾ des subsides accordés pour le service de l'enseignement primaire. Le surplus se répartit sur un grand nombre d'articles du Budget (voir loi du 29 août 1878).

2,547,000 » au Ministère de la Guerre, pour parer à l'insuffisance des crédits primitifs par rapport aux prix des vivres et des fourrages.

99,000 » à la gendarmerie, à l'effet de couvrir l'insuffisance des crédits pour les fourrages et le service sanitaire.

Fr. 3,516,550 05 ENSEMBLE.

Crédits supplémentaires au Budget de 1878, à demander.

Intérieur	fr. 146,738 14
Instruction publique	49,529 67
Justice	158,500 »
Dette publique	2,932,983 33
Travaux publics.	1,195,157 51
TOTAL.	fr. 4,482,908 65

La cause de tous ces crédits est antérieure au 19 juin 1878 :

Fr. 146,738 14 au Ministère de l'Intérieur pour dépenses supplémentaires de l'exposition des beaux-arts de 1878; indemnités pour bestiaux abattus, etc.

Fr. 146,738 14 A REPORTER.

⁽¹⁾ SERVICE ANNUEL ORDINAIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Subsides aux communes.

ANNÉES.	MONTANT.	DIFFÉRENCE de chaque année avec la précédente.	ANNÉES.	MONTANT.	DIFFÉRENCE de chaque année avec la précédente.
1865. . .	2,285,000	»	1875. . .	4,706,000	426,000
1866. . .	2,550,000	265,000	1876. . .	5,599,000	693,000
1867. . .	2,852,000	502,000	1877. . .	5,860,000	461,000
1868. . .	3,095,000	261,000	1878. . .	6,228,000	368,000
1869. . .	3,528,000	255,000	1879. . .	6,508,000	280,000
1870. . .	3,500,000	172,000	1880. . .	7,065,000	555,000
1871. . .	3,792,000	292,000			
1872. . .	4,280,000	488,000			
Augmentation totale. .	1,995,000		Augmentation totale. .	3,802,000	
— moyenne.	285,000		— moyenne.	475,250	

Fr. 146,738 14 REPORT.

49,529 67 au Ministère de l'Instruction publique, pour couvrir des engagements antérieurs au 19 juin 1878 : matériel de l'Université de Liège; subsides à la Caisse des veuves et orphelins des professeurs de l'enseignement supérieur (loi du 15 mai 1867).

158,500 » au Ministère de la Justice, pour couvrir les insuffisances de divers crédits (voir loi du 1^{er} avril 1879, portant ce crédit à 160,460 francs).

2,952,983 53 au Budget de la Dette publique, résultant de l'émission faite en janvier 1878 d'un emprunt de 80,000,000 de francs à 3 p. %, et de l'émission d'obligations de la Dette publique à 4 p. % pour le rachat d'une partie du réseau des Flandres.

1,195,157 51 au Budget des Travaux publics, dont fr. 525,523 35 c^s pour solder des créances arriérées se rapportant aux exercices clos (1877 et antérieurs), et fr. 669,634 16 c^s pour couvrir l'insuffisance de divers articles du Budget de 1878.

Fr. 4,482,908 65 ENSEMBLE.

Le Budget primitif de 1878, augmenté des crédits supplémentaires qui viennent d'être relevés, s'élève donc à fr. 268,068,224 55 c^s, savoir :

Budget primitif	fr. 259,410,144 25
Crédits supplémentaires demandés par le Cabinet précédent.	196,621 60
Crédits supplémentaires demandés par le Cabinet actuel	
et déjà votés	3,978,550 05
Crédits supplémentaires à demander	4,482,908 65
ENSEMBLE.	fr. 268,068,224 55

Cette somme se répartit entre les divers services comme il suit :

Dette publique.	fr. 77,718,798 80
Dotations	4,535,303 »
Justice	16,430,849 »
Affaires Étrangères	1,903,535 »
Intérieur.	9,236,890 20
Instruction publique.	12,493,352 04
Travaux publics	82,719,546 51
Guerre	43,610,000 »
Gendarmerie	3,019,000 »
Finances	15,274,950 »
Non-Valeurs.	1,126,000 »
ENSEMBLE.	fr. 268,068,224 55

§ 2.

BUDGETS DES EXERCICES 1879 ET 1880.

En comparant le Budget de 1878 — crédits primitifs et supplémentaires réunis — aux Budgets de 1879 et de 1880, on constate les différences ci-après :

BUDGETS.	1878 Budgets et crédits supplémentaires.	1879 Budgets et crédits supplémentaires.	1880.	DIFFÉRENCES			
				1879 sur 1878		1880 sur 1879	
				PLUS.	MOINS.	PLUS.	MOINS.
Dette publique . . .	77,718,799	79,900,229	81,375,357	2,271,450	»	1,585,128	»
Dotations	4,535,505	4,699,475	4,637,475	104,172	»	»	62,000
Justice	16,450,849	16,180,579	15,970,009	»	244,470	»	207,570
Affaires Étrangères .	1,005,555	2,075,110 ⁽¹⁾	2,075,110	169,575	»	»	»
Intérieur	9,250,890	9,348,810	9,354,820	111,920	»	6,010	»
Instruction publique.	12,405,352	14,205,178 ⁽²⁾	14,762,822	1,711,826	»	557,644	»
Travaux publics . . .	82,719,546	84,064,702 ⁽³⁾	84,267,085	1,545,156	»	202,381	»
Guerre	43,610,000	44,040,000	44,134,700	430,000	»	94,700	»
Gendarmerie	3,010,000	3,410,000	3,418,200	501,000	»	8,200	»
Finances	15,274,950	15,242,110	15,185,510	»	52,840	»	56,600
Non-Valeurs	1,126,000	1,187,000	1,187,000	61,000	»	»	»
	268,068,224	274,446,995	276,575,086	6,656,079	277,510	2,254,063	525,070
				+ 6,378,769		+ 1,928,093	

Les charges nouvelles se répartissent, suivant leur origine, comme il suit :

(1) Y compris fr. 285,210 00 pour crédits supplémentaires, dont fr. 235,650 déjà votés et fr. 51,560 à demander.

(2) Id. » 58,537 37 pour crédits supplémentaires à demander.

(3) Id. » 56,109 45 pour crédits supplémentaires au chapitre de l'instruction primaire à demander.

TOTAL . fr. 399,856 82

(4) Cette différence, résultant de la balance des augmentations et des diminutions qui se sont produites sur divers articles du Budget, est due principalement à la réduction des allocations pour le coût de prisons.

A. — Budget de 1879.

	AUGMENTATION TOTALE.	PART RÉSULTANT	
		de faits postérieurs au 19 juin 1878.	de faits antérieurs au 19 juin 1878.
Dette publique	2,271,430	»	2,271,430
Dotations	164,172	60,000	104,172
Affaires Étrangères.	169,575	111,850	57,725
Intérieur	111,920	65,000	46,920
Instruction publique	1,711,826	546,540	1,165,286
Travaux publics.	1,545,156	»	1,545,156
Guerre.	430,000	»	430,000
Gendarmerie.	591,000	»	591,000
Non-Valeurs, etc.	61,000	»	61,000
TOTAUX. . . . fr.	6,656,079	785,390	5,872,689

Les dépenses engendrées par des causes postérieures au 19 juin 1878 sont les suivantes :

Fr.	60,000	» au Budget des Dotations, pour la publication du compte rendu analytique;
	111,850	» au Ministère des Affaires Étrangères, pour le traitement d'agents diplomatiques nouveaux et pour l'augmentation des traitements du personnel de l'administration centrale;
	65,000	» au Ministère de l'Intérieur, dont 40,000 francs pour subside aux écoles industrielles et aux ateliers d'apprentissage, et 25,000 francs à des écoles de dessin.
	546,540	» au Ministère de l'Instruction publique, pour l'organisation des divers services de ce Département.
Fr.	<u>785,390</u>	» ENSEMBLE.

Les autres augmentations de dépenses ont été proposées antérieurement au 19 juin 1878, ou ont été provoquées par la nécessité de mettre les allocations budgétaires en rapport avec les besoins des services créés avant cette date :

Fr.	2,271,430	» au Budget de la Dette publique, principalement pour le service des intérêts et de l'amortissement d'émissions nouvelles d'obligations de la Dette publique, etc.
-----	-----------	--

Fr.	<u>2,271,430</u>	» A REPORTER.
-----	------------------	---------------

Fr. 2,271,430 » REPORT.

104,172 » au Budget des Dotations, pour ameublement des locaux du Sénat, et pour installations nouvelles à la Chambre nécessitées par l'augmentation du nombre de ses membres. (Loi du 16 mai 1876.)

37,723 » au Ministère des Affaires Étrangères, pour divers.

46,920 » » de l'Intérieur pour divers.

1,163,286 » » de l'Instruction publique :

dont fr. 301,693 » pour pensions d'instituteurs.
(Loi du 16 mai 1876.)

309,000 » pour le service ordinaire de l'instruction primaire ;

et fr. 144,593 » pour allocations diverses.

On fera remarquer que, précédemment, les pensions d'instituteurs étaient payées sur crédit spécial (Loi du 4 juin 1878) en dehors des Budgets, et que les subsides pour l'instruction primaire faisaient annuellement l'objet de crédits supplémentaires.

1,343,136 » au Ministère des Travaux publics, par suite de l'extension donnée à divers services (reprise du réseau des Flandres).

430,000 » au Ministère de la Guerre :

dont fr. 318,000 » pour l'augmentation de la masse d'habillement des sous-officiers et soldats, proposée par le lieutenant général Thiébault.

et fr. 112,000 » pour mettre les allocations du Budget en rapport avec le prix des vivres et fourrages.

391,000 » au Budget de la Gendarmerie, pour l'augmentation de l'effectif du corps proposée par le lieutenant général Thiébault et afin de mettre le prix des rations de fourrages en rapport avec leur valeur réelle.

61,000 » au Budget des Non-Valeurs, pour mettre les chiffres du Budget en rapport avec les faits prévus.

Fr. 5,872,689 » ENSEMBLE.

B. — Budget de 1880.

	AUGMENTATION totale.	PART RÉSULTANT	
		DE FAITS postérieurs au 19 juin 1878.	DE FAITS antérieurs au 19 juin 1878.
Dette publique	1,585,127	"	1,585,127
Intérieur	6,010	70,000	- 63,990
Instruction publique	357,644	67,000	490,644
Travaux publics.	202,581	"	202,581
Guerre	(¹) 94,700	"	"
Gendarmerie	(¹) 8,200	"	"
	2,254,062	137,000	2,078,152

(¹) Ces augmentations ont pour cause l'année bissextile.

Sont nouveaux les crédits ci-après :

FR.	70,000	» au Ministère de l'Intérieur, dont 60,000 francs pour acquisition d'œuvres d'art; et 10,000 francs pour rémunération du personnel du Conservatoire royal de musique.
	67,000	» au Ministère de l'Instruction publique, pour subsides à des écoles gardiennes et rémunération du personnel des écoles normales de l'État.
	137,000	» ENSEMBLE.

Doivent être considérées comme résultant de mesures ou de faits existant antérieurement au 19 juin, les augmentations suivantes :

FR.	1,583,127	» au Budget de la Dette publique, pour le service des intérêts et de l'amortissement d'émissions nouvelles de titres;
	490,644	» au Ministère de l'Instruction publique, pour le service ordinaire de l'instruction primaire;
	202,381	» au Ministère des Travaux publics, pour mettre les allocations de ce Budget en rapport avec le développement des services.

C. — Résumé.

En résumé, on peut attribuer à des mesures dues à l'initiative de l'administration actuelle les augmentations ci-après :

Au Budget de 1878 fr. 462,000 »

dont une dépense de 170,000 et une autre de 70,000 francs
ne doivent plus se reproduire.

Au Budget de 1879.

. Augmentation propre au Budget fr.	783,390	»
— de 1878	222,000	»
		1,005,390 »

Au Budget de 1880.

Augmentation propre à ce Budget. . . . fr.	137,000	»
— de 1878 et 1879.	1,005,390	»
		1,142,390 »

Et l'on doit rattacher, soit à des mesures prises par l'administration précédente, soit aux conséquences nécessaires de faits qui existaient déjà sous cette administration, les augmentations suivantes :

Budget de 1879 fr.	5,872,689	»
— de 1880	7,989,731	»

Les dépenses considérables effectuées par l'administration précédente pour le service extraordinaire, et spécialement pour le rachat et la construction de chemins de fer, se sont traduites — les Budgets en témoignent — en charges d'année en année plus lourdes pour l'État. C'est à ces dépenses, à ces rachats, qu'il faut rattacher surtout la cause du déficit, lequel s'est ensuite creusé sous l'influence de la crise commerciale et industrielle qui sévit avec intensité et dont on ne saurait préciser le terme.

Il serait superflu de rechercher quelle part doit être assignée, dans les mécomptes du Trésor, aux effets de la crise. Il suffit d'établir qu'aucune mesure postérieure au 19 juin 1878 n'a eu pour effet d'amoindrir les revenus publics, et que les dépenses proposées depuis cette date n'ont exercé d'influence sur les résultats des Budgets que dans de minimes proportions.

IV.

Il me reste à faire connaître la situation de la dette consolidée et de la dette flottante à la date du 1^{er} janvier 1879.

Dette consolidée.

La dette constituée comprenait au 1^{er} janvier 1878 les capitaux nominaux suivants :

En dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. %.		fr.	219,959,631	74
— 3 p. %.		»	506,080,600	»
— 3 p. % (servitudes militaires).		»	1,409,634	93
— 4 p. %.		»	140,728,600	»
— 4 $\frac{1}{2}$ p. %.		»	466,137,682	22

Fr. 1,134,516,148 91

De nouvelles émissions de titres ont eu lieu dans le courant de l'année 1878, savoir :

Titres 3 p. % émis en vertu de la convention du 25 janvier 1878.		fr.	80,000,000	»
Titres 4 p. % émis en vertu des lois des 27 mai et 19 décembre 1876, du 26 juin 1877 et du 3 juin 1878 . .		»	22,188,400	»
Titres 4 p. % émis en vertu de la loi du 31 mai 1878 .		»	18,989,500	»
Titres 4 $\frac{1}{2}$ p. % émis pour compléter le coût du matériel des chemins de fer cédés à l'État par la Société des Bassins houillers du Hainaut		»	40,500	»

TOTAL. fr. 1,255,534,548 91

Il a été amorti par rachats effectués à la Bourse :

Pour la dette à 3 p. %	fr.	833,600	»
— 4 p. %	»	706,300	»
		1,539,900	»

Le capital restant au 31 décembre 1878 est par conséquent de. fr. 1,253,994,648 91

Envisagée au point de vue des charges qu'elle entraîne, la Dette se présente comme il suit :

	Capitaux nominaux.	Intérêts.
Dette à 2 1/2 p. % fr.	219,959,631 74	5,498,990 78
— à 5 p. % »	385,247,000 »	11,557,410 »
— à 5 p. % (servitudes militaires)	1,409,634 95	42,287 74
— à 4 p. % »	181,200,200 »	7,248,008 »
— à 4 1/2 p. % »	466,178,182 22	20,978,018 20
	1,255,994,648 91	45,524,714 72

Dette flottante.

Les Bons du Trésor restant en circulation au 1 ^{er} janvier 1878 s'élevaient à. fr.	8,517,000 »
Il en a été remboursé en 1878 pour. »	3,595,000 »
Il en reste donc en circulation au 1 ^{er} janvier 1879 pour.	4,724,000 »

Savoir :

Bons à l'échéance du 15 mars 1879	1,939,000 »
— 15 juin 1879	1,259,000 »
— 15 octobre 1879	1,546,000 »
	4,724,000 »

Pour compléter les renseignements sur la Dette, il y a lieu de faire connaître la destination qui a été donnée au produit des emprunts. C'est l'objet de l'annexe VII, présentant un aperçu des recettes et des dépenses extraordinaires effectuées depuis 1850.

Il y est constaté que la Belgique, depuis qu'elle a reconquis son indépendance, a affecté à des travaux d'utilité publique de toute nature, un capital de fr. 1,243,294,171 97 c^s se subdivisant, d'après le classement qui a été adopté dans la situation précédente, de la manière ci-après :

Domaine immobilier.

Bâtiments civils, hôtels, palais, etc., à. fr.	97,751,480 21
--	---------------

Dépenses militaires.

Armement et défense. — Bâtiments militaires, etc., fr.	218,186,075 24
A REPORTER. . . fr.	315,937,555 45

REPORT. . . fr. 313,937,535 45

Services divers de l'intérieur.

Voirie vicinale , objets d'art et de science. Maisons
d'école, etc fr. 66,569,678 60

Travaux publics.

Chemins de fer.	fr.	771,609,961	62
Télégraphes et bateaux à vapeur		12,843,563	19
Canaux		99,416,881	17
Rivières		64,319,926	75
Ports et côtes. Polders		29,157,600	74
Routes et ponts.	fr.	29,660,542	26

TOTAL. fr. 1,389,317,709 78

C'est là le montant des crédits alloués mais dont une partie, soit 126 millions de francs, doit encore être couverte par l'emprunt, ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut.

Le Ministre des Finances ,

CHARLES GRAUX.



TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

AU 1^{er} JANVIER 1879.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans des lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables.
1876.	250,244,860 »	»	250,244,860 »	255,103,724 70
1877.	252,245,760 »	»	252,245,760 »	257,513,547 25
1878.	260,333,860 »	»	260,333,860 »	258,885,289 62
TOTAUX.fr.	762,824,480 »	»	762,824,480 »	771,502,561 55

du Trésor au 1^{er} janvier 1879.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. — PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
71,517,018 06	326,620,743 66	4,858,864 70	*	
88,760,605 80	346,285,153 05	5,267,787 23	*	
109,294,045 79	368,170,555 41	*	1,448,570 38	
269,580,670 55	1,041,083,252 10	10,126,651 93	1,448,570 38	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						RESTE ou CRÉDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
	CRÉDITS ALLOUÉS par les lois de Budget.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés.	CRÉDITS complémentaires à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	TOTAL.	A RETRANCHER : Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	
1876.	245,230,640 07	6,463,412 30	1,025,385 25	2,248,088 95	255,857,525 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877.	248,936,782 62	15,108,247 57	1,720,516 51	1,804,775 44	267,630,322 14	1,594,785 28	266,235,536 86
1878.	260,330,513 25	378,802 03	7,298,008 63	1,504,785 28	269,463,009 85	1,594,785 28	268,068,224 55
TOTAUX.	754,547,936 84	22,010,462 81	10,044,808 39	5,447,649 67	792,050,857 71	4,594,346 0	788,356,511 71

du Trésor au 1^{er} janvier 1879.

SES.

DÉPENSES effectives OU PROBABLES.	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets. — DÉPENSES EFFECTIVES et dépenses probables.	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux.	POUR MÉMOIRE. — NÉCESSAIRE à annuler DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services.	OBSERVATIONS.
240,749,322 62	44,586,603 24	204,355,925 86	4,503,427 68	
261,374,371 50	124,698,774 20	386,073,145 50	4,861,165 47	
264,068,224 55	83,402,432 14	347,560,076 69	4,000,000 "	
775,101,918 50	252,777,829 58	1,027,069,748 14	13,164,593 15	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

		BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
		RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
Exercices clos (Résultats définitifs.)	1850 à 1857 incl.						
	1858	155,154,108 22½	150,154,509 70	726,051 15	5,610,405 06	155,880,750 37½	
	1859	150,628,276 70	148,574,184 93	1,721,569 15	4,515,494 60	158,549,645 85	
	1860	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	160,700,218 61½	
	1861	150,771,024 87	145,774,861 53	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	
	1862	161,116,539 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,050 51	164,557,014 52½	
	1863	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	35,905,945 02	168,925,520 49	
	1864	164,240,530 74½	155,715,678 89	17,204,924 25	52,507,450 00	181,514,254 07½	
	1865	169,059,660 28	156,741,011 70	9,047,290 80	52,051,825 01	178,036,951 17	
	1866	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	
	1867	172,971,032 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 08	225,404,895 42	
	1868	176,294,575 34	172,697,638 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,405 41	
	1869	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,590,688 05	211,092,455 85	
	1870	190,557,001 95	191,845,926 37	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,100 40	
	1871	207,705,092 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	
	1872	215,352,689 40	200,888,160 63	20,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	
	1873	227,028,529 32	216,750,702 56	114,057,649 51	154,141,616 24	341,086,178 05	
	1874	245,454,102 59	241,045,554 34	72,450,447 82	60,590,200 54	515,915,640 21	
	1875	245,977,537 67	247,058,010 85	52,734,048 96	45,164,484 38	278,711,586 65	
	1876	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	
Exercice en cours d'exécution. (Résultats probables.)	1877	257,515,547 23	261,574,371 39	88,769,605 80	124,698,774 20	546,285,155 05	
	1878	258,885,289 62	264,068,224 55	109,294,045 79	85,402,452 14	568,179,555 41	

du Trésor au 1^{er} janvier 1879.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.	EXCÉDANTS					
	SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
	DÉPENSES.					
	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
						7,412,621 65
144,745,005 56	16,019,598 52½	"	"	4,885,864 51	11,135,734 01½	"
152,889,079 62	8,254,001 77	"	"	2,704,125 54	5,459,966 23	"
150,025,577 52	12,751,801 27½	"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"
165,451,869 51	10,997,063 54	"	"	2,194,520 81	8,802,542 53	"
177,082,280 60	11,785,118 29½	"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½
187,062,522 17	12,145,263 99	"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68
186,225,129 58	10,553,051 85½	"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61½
188,795,756 71	12,297,748 58	"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54
205,206,671 94	5,559,154 23	"	"	19,518,327 84	"	16,159,193 61
101,604,515 92	3,271,225 "	"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"
101,920,040 52	3,596,746 52	"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"
199,655,875 76	12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"
216,907,800 50	"	1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10
258,191,225 11	13,458,886 60	"	5,015,858 73	"	18,452,745 53	"
251,074,512 80	12,464,528 77	"	"	24,498,605 67	"	12,034,074 90
350,898,378 60	10,271,766 96	"	"	20,083,966 93	"	9,812,199 97
501,642,754 68	2,410,638 05	"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"
292,222,495 21	"	1,080,473 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58
204,555,925 86	5,554,402 08	"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"
386,075,145 59	"	5,860,824 16	"	55,929,168 40	"	59,789,092 56
547,560,676 69	"	5,182,954 03	25,801,595 65	"	20,618,658 72	"
					182,686,904 13	156,281,710 26

Excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1850 à 1878 de fr. 26,405,195 87

Il y a lieu d'y ajouter :

1° La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1879, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859 fr. 184,887 45
— du 28 mai 1865. 20,447 85

ENSEMBLE fr. 205,335 28

2° Les titres de la Dette publique à 4 % p. restant à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 . . . 27,086,000 "

3° Id. id. id. id. id. 19 décembre 1876. 1,758,200 "

4° Id. id. id. id. id. 26 juin 1877. . . 74,199,000 "

5° Id. id. id. id. id. 3 juin 1878 . . . 2,404,400 "

6° L'emprunt autorisé par la loi du 4 juin 1878 979,656 53

7° Id. id. 5 id. 17,947,000 "

8° Id. id. 26 août 1878 1,800,000 "

9° Les annuités restant à recevoir à titre de remboursement d'avances pour construction d'écoles

(Loi du 4 juin 1878) 1,178,780 22

Ce qui élève la réserve au 1^{er} janvier 1879, à 153,963,565 90

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1879 155,851,685 37

Il y a une insuffisance de ressources de fr. . . 1,888,119 47

(16)

ANNEXE N° 1.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1877,

AU 31 OCTOBRE 1878.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	21,535,000 »
Personnel	14,000,000 »
Patentes	0,500,000 »
Redevances sur les mines.	1,000,000 »
Douanes	17,600,000 »
{ Vins étrangers	2,957,500 »
{ Eaux-de-vie indigènes	15,600,000 »
Accises { Bières et vinaigres	10,567,500 »
{ Sucres de canne et de betterave	3,120,000 »
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	65,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	45,000 »
Recettes diverses. { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	90,000 »
{ Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement.	23,500,000 »
Greffe.	570,000 »
Hypothèques	4,500,000 »
Successions	15,900,000 »
Droits de mutation en ligne directe.	2,570,000 »
Droits dus par les époux survivants	270,000 »
Timbre	5,250,000 »
Naturalisations.	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	500,000 »
— de condamnation en matières diverses	480,000 »
A REPORTER fr.	
	144,543,000 »

recettes de l'exercice 1877, au 31 octobre 1878.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier 1878 au 31 octobre 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANTS des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
21,575,584 47	20,782,617 05	790,967 42	"	20,584 47	
14,938,195 09	14,164,755 05	773,442 64	"	58,195 09	
5,690,568 83	4,335,509 68	1,304,059 15	600,431 17	"	
485,985 54	464,451 68	21,535 80	514,014 46	"	
18,148,874 99	18,148,874 99	"	"	548,874 99	
2,924,021 73	2,924,021 73	"	33,478 27	"	
15,127,990 68	14,082,110 76	445,879 90	472,009 34	"	
9,826,718 40	9,826,529 05	189 35	540,781 60	"	
4,418,629 22	4,412,895 48	5,733 74	"	1,298,629 22	
154,222 95	154,222 95	"	"	89,222 95	
25,682 83	25,682 85	"	19,517 17	"	
82,077 66	81,874 20	205 46	7,922 34	"	
22,815,904 01	22,815,904 01	"	684,095 09	"	
457,392 85	457,392 85	"	"	87,392 85	
4,117,098 20	4,117,098 20	"	182,901 80	"	
16,690,408 37	16,641,748 25	48,660 12	"	2,700,408 37	
2,557,665 53	2,535,865 15	1,798 38	32,336 47	61,619 20	
331,619 20	331,298 17	321 03	"	"	
5,107,494 53	5,107,442 78	51 75	142,505 47	"	
13,500 "	13,500 "	"	"	8,500 "	
328,838 48	327,737 40	1,101 08	"	28,838 48	
708,882 25	708,882 25	"	"	228,882 23	
140,514,535 27	143,060,422 39	3,455,932 88	3,229,793 18	5,201,148 45	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPOLT. fr.	144,543,000 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 "
Routes appartenant à l'État	"
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	85,000,000 "
Produits des postes.	5,581,400 "
Télégraphes électriques	2,400,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,200,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	600,000 "
Forêts.	800,000 "
Dépendances des chemins de fer.	140,000 "
Établissements et services régis par l'État.	180,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	450,000 "
Revenus des domaines.	830,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	60,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	90,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,800,000 "
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 "
— des droits de chancellerie	7,000 "
— des droits de pilotage	1,500,000 "
— des droits de fanal.	500,000 "
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	40,000 "
— des écoles de réforme	180,000 "
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	500,000 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	2,100,000 "
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.).	250,000 "
A REPORTER. fr.	250,451,400 "

recettes de l'exercice 1877, au 31 octobre 1878.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier 1878 au 31 octobre 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
140,514,555 27	143,000,422 50	5,453,052 88	3,229,705 18	5,201,148 45	
1,713,016 20	1,088,185 20	25,751 "	80,085 80	"	
4,425 "	4,425 "	"	"	4,425 "	
37,170,048 82	83,873,058 58	5,306,890 24	"	2,170,048 82	
918,012 32	5,575,347 50	542,064 82	"	350.012 32	
2,210,451 17	2,070,451 53	130,000 64	180,548 86	"	
820,520 08	820,520 08	"	375,070 02	"	
530,407 51	535,410 25	4,048 20	00,552 40	"	
951,597 07	909,022 15	42,574 92	"	151,597 07	
152,847 58	151,951 00	895 50	"	12,847 58	
155,875 55	146,890 44	8,974 11	24,126 45	"	
580,925 16	380,808 16	25 "	60,076 84	"	
785,144 18	771,300 99	15,845 10	44,855 82	"	
65,839 44	65,839 44	"	"	5,839 44	
87,455 80	28,164 18	59,289 68	2,546 14	"	
2,004,508 98	2,004,308 98	"	"	204,308 98	
91,734 18	91,734 18	"	8,265 82	"	
7,482 40	6,971 40	511 "	"	482 40	
1,600,446 09	1,600,446 09	"	"	100,446 09	
537,715 30	537,715 30	"	"	57,715 30	
49,265 41	55,197 01	16,068 40	"	9,265 41	
187,370 17	89,766 19	97,603 98	"	7,370 17	
900,369 94	"	900,369 94	"	600,369 94	
702,527 02	545,975 88	558,553 74	1,307,672 38	"	
512,584 11	180,838 20	131,745 82	"	62,584 11	
255,880,187 11	244,985,605 10	8,903,522 01	5,477,171 77	8,914,958 88	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	250,451,400 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	275,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables.	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	580,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	25,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	70,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,360 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.	»
TOTAUX. fr.	252,245,760 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
—	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles	100,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem.	300,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,056,866 94
Quatrième cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 80
A REPORTER. fr.	3,067,369 83

recettes de l'exercice 1877, au 31 octobre 1878.

RECETTES RÉELLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier 1878 au 31 octobre 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations.	
253,889,187 11	244,985,605 10	8,005,522 01	5,477,171 77	8,914,958 88	
321,765 02	504,754 "	17,029 62	"	46,765 02	
70,501 77	70,501 77	"	"	15,501 77	
34,999 78	15,052 11	19,967 67	"	29,999 78	
622,605 58	587,792 05	254,815 55	"	42,605 58	
274,872 27	79,119 51	195,452 76	"	7,872 27	
25,792 56	25,792 56	"	1,207 44	"	
757,854 99	757,854 99	"	"	487,854 99	
65,470 44	98,795 56	56,676 88	10,529 56	"	
21,508 "	21,508 "	"	"	508 "	
"	"	"	1,000 "	"	
24,554 25	24,554 25	"	"	0,554 25	
1,560 "	1,560 "	"	"	"	
9,449 88	9,449 88	"	"	449 88	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
"	"	"	50,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
1,252,267 20	"	1,252,267 20	"	1,252,267 20	
257,515,547 25	246,864,817 76	10,648,729 47	5,519,008 77	10,787,696 "	
225,049 28	217,828 78	7,220 50	"	125,049 28	
174,576 67	141,220 44	55,556 25	125,425 55	"	
955,577 45	865,428 25	72,149 22	121,289 40	"	
2,210,502 89	"	2,210,502 89	"	"	
3,545,706 20	1,222,477 45	2,525,228 84	246,712 82	125,049 28	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	3,667,369 83
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	132,630 17
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	170,584 »
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1850, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	150,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	94,576 03
Partie recouvrée en 1877 du produit de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 avril 1875.	100 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869.	2,530,908 41
RECETTE A L'EXERCICE 1877 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1877 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1875 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	4,629,000 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci.	6,718,600 »
3° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs, ci	11,720,500 »
4° En vertu de l'article 2 de la loi du 25 juin 1877 pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes	52,550,000 »
5° En vertu de l'article 2 de la loi du 25 juin 1877 pour la capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa	6,727,000 »
TOTAUX fr.	88,801,269 34
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES fr.	252,245,760 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	541,137,029 34

recettes de l'exercice 1877, au 31 octobre 1878.

RECETTES RÉELLES	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1877.	RECouvreMENTS du 1 ^{er} janvier 1878 au 31 octobre 1878.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes réelles.		Observations.
			EXCÉDANT des ÉVALUATIONS sur les recettes réelles.	EXCÉDANT des RECETTES RÉELLES sur les évaluations	
3,545,706 29	1,222,477 45	2,523,228 84	240,712 82	125,049 28	
132,630 17	81,517 63	51,112 54	"	"	
170,584 "	170,584 "	"	"	"	
150,000 "	150,000 "	"	"	"	
94,576 93	94,576 93	"	"	"	
100 "	100 "	"	"	"	
2,550,908 41	2,550,908 41	"	"	"	
4,620,000 "	4,620,000 "	"	"	"	
6,718,600 "	6,718,600 "	"	"	"	
11,720,500 "	11,720,500 "	"	"	"	
52,550,000 "	52,550,000 "	"	"	"	
6,727,000 "	6,727,000 "	"	"	"	
88,760,605 80	86,595,264 42	2,374,341 38	246,712 82	125,049 28	
257,515,547 25	246,864,817 76	10,648,720 47	5,510,908 77	10,787,696 "	
546,283,153 05	553,260,082 18	13,023,070 85	5,706,621 59	10,912,745 28	
			5,146,123 69		

(26)

ANNEXE N° 2.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1877,

AU 31 OCTOBRE 1878,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1873 A 1876.

ETAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1877,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Art. 30 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1863. SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1872, 1874, 1875 et 1876. SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1877.	RESTE.
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Département des Travaux publics.	•	•	•	3,647 65	3,647 65
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Département des Travaux publics.	•	•	•	5,948 40	5,948 40
— de la Guerre	•	•	•	718,089 02	409,308 44
	•	•	•	724,037 42	415,256 84
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Département des Travaux publics	•	•	•	106,304 22	85,347 92
— de la Guerre	•	•	•	22,312 12	21,512 12
— des Finances	•	•	•	1,072 •	1,072 •
	•	•	•	130,348 34	108,532 04
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Dettes publiques	•	•	•	101,301 50	96,301 50
Département de la Justice	•	•	•	11,726 51	10,984 11
— des Travaux publics	•	•	•	747,528 61	678,628 67
— de la Guerre	•	•	•	85,585 41	68,653 99
	•	•	•	940,142 03	854,568 27

au 31 octobre 1878, comprenant les transferts des exercices 1873 à 1876.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES " annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1877 et en 1878	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1877.	EN 1878.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1878.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

DE L'EXERCICE 1873.

.	"	.	3,647 65	"	"	"	
---	---	---	----------	---	---	---	--

DE L'EXERCICE 1874.

298 28	2,795 32	5,093 60	2,734 80	"	"	"	
"	409,096 88	409,096 88	211 56	"	"	"	
298 28	411,892 20	412,190 48	2,966 36	"	"	"	

DE L'EXERCICE 1875.

5,525 "	70,728 84	76,253 84	9,094 08	"	"	"	
14,057 26	4,501 90	18,559 16	2,952 96	"	"	"	
"	1,072 "	1,072 "	"	"	"	"	
19,582 26	76,902 74	96,485 "	12,047 04	"	"	"	

DE L'EXERCICE 1876.

"	91,301 50	91,301 50	5,000 "	"	"	"	
6,053 85	3,303 97	9,417 82	1,568 29	"	"	"	
125,592 52	545,579 12	670,971 64	7,657 03	"	"	"	
8,745 84	56,288 70	65,032 54	3,621 45	"	"	"	
140,190 21	696,533 29	836,723 50	17,844 77	"	"	"	

É T A T de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1877,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1878. Art. 30 de la Loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	RESTE.
BUDGETS DE					
Dette publique	65,071,815 47	9,177,897 95	"	150,706 "	74,118,017 40
Dotations. — Liste civile	5,500,000 "	"	"	"	5,500,000 "
— S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	"	200,000 "
— Sénat.	80,000 "	"	"	"	80,000 "
— Chambre des Représentants	666,831 "	"	"	"	666,831 "
— Cour des comptes	207,475 "	"	"	"	207,475 "
Département de la Justice	15,008,880 "	250,507 "	"	66,270 80	16,089,125 61
— des Affaires Étrangères	1,050,805 "	78,891 "	"	"	1,729,096 "
— de l'Intérieur	19,893,665 15	694,198 14	(1) 2,000 25	51,872 51	20,555,070 53
— des Travaux publics	81,702,554 "	828,375 15	"	698,760 53	81,932,146 62
— de la Guerre.	41,050,800 "	5,795,400 "	"	24,215 21	44,805,984 79
— des Finances	15,174,070 "	46,989 60	"	"	15,221,059 60
Non-Valeurs et Remboursements	1,120,000 "	"	"	"	1,120,000 "
Gendarmerie	2,855,000 "	294,000 "	"	"	3,127,000 "
TOTAL. . . . fr.	248,956,782 62	15,170,256 82	2,000 25	671,914 64	263,153,115 55
(1) Somme transférée à l'exercice 1878.					
— Excédants des dépenses sur les crédits non-limitatifs :					
1° Sur les articles 25, 26 et 27 du Budget de la Dette publique				520,254 19	
2° Sur l'article 16 du Budget de la Justice				342,040 43	
3° Sur les articles 70 et 85 du Budget des Travaux publics.				342,909 56	
4° Sur les articles 15, 25, 28 et 29 du Budget des Finances.				168,065 78	
5° Sur les articles 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10 et 11 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				340,360 55	
					1,720,516 51
ENSEMBLE. . . . fr.					264,853,632 06
RÉCAPITU					
Sommes transférées de l'exercice 1873.					3,647 65
— — 1874					415,156 84
— — 1875					108,552 04
— — 1876					854,568 27
Budgets de l'exercice 1877.					264,853,632 06
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.					268,235,536 86

au 31 octobre 1878, comprenant les transferts des exercices 1873 à 1876.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes, en 1877 et en 1878	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1877.	EN 1878.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1878.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

L'EXERCICE 1877.

52,651,991 55	21,292,115 85	73,944,107 58	701,044 21	"	"	"	A.
3,500,000 "	"	3,500,000 "	"	"	"	"	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	
80,000 "	"	80,000 "	"	"	"	"	B.
628,456 22	32,854 77	661,290 99	5,540 01	"	"	"	
197,558 04	8,447 79	206,006 45	1,468 57	"	"	"	
12,829,216 75	2,809,711 70	15,638,928 54	305,143 50	"	"	"	C.
1,504,394 08	138,027 53	1,645,022 51	86,675 40	"	"	"	D.
18,127,072 15	2,022,088 87	20,150,061 "	385,018 55	"	"	"	E.
70,502,074 29	0,556,192 71	70,858,867 "	2,406,180 18	"	"	"	F.
44,522,592 84	415,525 07	44,755,918 81	70,065 98	"	"	"	G.
4,872,280 48	10,200,779 06	15,075,060 14	516,965 24	"	"	"	H.
210,456 06	1,201,008 48	1,411,465 14	48,895 41	"	"	"	I.
3,112,544 04	15,700 15	3,126,244 47	755 55	"	"	"	K.
212,530,018 56	47,689,053 85	260,028,972 41	4,824,659 05	"	"	"	

Voir
d'autre part.

LATION.

"	"	"	5,647 05	"	"	"
298 28	411,892 20	412,190 48	2,966 56	"	"	"
10,582 26	76,902 74	96,485 "	12,017 04	"	"	"
140,190 21	696,555 29	856,725 50	17,844 77	"	"	"
212,530,018 56	47,689,053 85	260,028,972 41	4,824,659 05	"	"	"
212,409,089 51	48,874,582 08	261,574,571 50	4,861,165 47	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à fr.		68,071,815 47
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, les crédits alloués par les articles 8 et 10 du Budget de la Dette publique, pour l'exercice 1877, ont été augmentés ensemble d'une somme de fr.		654,700 25
Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémentaires ont été ouverts et rattachés au même Budget, dont ils formeront les articles 19 ² et 19 ³ , à concurrence de		8,525,197 68
		9,177,897 93
ENSEMBLE. fr.		74,249,715 40
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1878, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci. fr.		130,796 »
		RESTE. fr.
		74,118,917 40
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 23 décembre 1876, <i>Moniteur</i> des 26/27, n° 361/362, à fr.		4,454,306 »
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 28, n° 365 à fr.		15,908,889 »
1° Par l'article 2 de la loi du 17 juillet 1877, <i>Moniteur</i> du 19, n° 200, ce Budget a été augmenté d'un crédit destiné à la liquidation des dépenses concernant les exercices clos de 1873 et années antérieures et qui sera l'objet des articles 61 à 66 formant un chapitre XIII nouveau, de fr.		74,000 »
Par l'article 3 de la même loi il a été alloué, pour être réparti entre les articles 7 et 60 de ce Budget un crédit supplémentaire de		58,407 »
		132,407 »
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 15 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, le même Budget a été augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de fr.		124,100 »
ENSEMBLE. fr.		16,165,396 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1878, en exécution de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci fr.		66,270 39
		RESTE. fr.
		16,099,125 61

<i>D.</i> Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 26 décembre 1876, <i>Moniteur</i> du 50, n° 363, à fr.		1,630,803	.
1° Par arrêté royal du 5 novembre 1877, pris en exécution de l'article 2 de la loi budgétaire de 1877, les fonds qui sont restés disponibles aux articles 31, 33 et 37 du Budget de l'exercice 1876 ont été transférés à l'exercice 1877, ci fr.		58,891	"
2° Par l'article 1 ^{re} de la loi du 31 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 7 juin, n° 158, un crédit a été ouvert pour être ajouté à l'article 33 du même Budget, de fr.		40,000	"
ENSEMBLE. fr.		1,729,696	"

<i>E.</i> Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé par la loi du 29 mars 1877, <i>Moniteur</i> du 50, n° 89, à fr.		19,893,665	13
4° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 25 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 23, n° 113, des crédits supplémentaires ont été alloués à ce Budget pour être répartis entre divers articles et en vue de former les articles nouveaux 136 à 143. Ils s'élèvent ensemble à fr.		525,553	26
2° Par l'article 1 ^{er} de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 24, le Budget de ce Département, pour 1877, a été augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de fr.		81,196	20
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 29 août 1878, <i>Moniteur</i> du 30, n° 242, les crédits disponibles sur les articles 72 à 103 inclus, du Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1877, sont mis à la disposition de M. le Ministre de l'Instruction publique. (Pour mémoire.) Par l'article 2 de la même loi, sont mis aussi à la disposition exclusive du même Ministre les crédits supplémentaires alloués par la loi du 23 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 23, n° 113. (Pour mémoire.)			
5° Par l'article 4 de la même loi, les crédits alloués au Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1877 et mis à la disposition de M. le Ministre de l'Instruction publique, sont augmentés, pour être rattachés aux articles 98 et 100, d'une somme de fr.		87,448	68
ENSEMBLE. fr.		20,587,861	29

dont il faut déduire :

1° La somme transférée à l'exercice 1878, pour application de l'article 2, § 9, de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241, et destiné à la confection de la carte géologique de Dumont, ci fr.		2,009	25
2° La somme transférée au même Budget pour l'exercice 1878 en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1846, ci fr.		13,418	84
3° La somme transférée au Budget de l'Instruction publique de l'exercice 1878, en exécution de l'article 30 de la loi du 13 mai 1846 ci fr.		36,453	67
		53,881	76
RESTE. fr.		20,533,979	53

F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé par la loi du	
10 mai 1877, <i>Moniteur</i> du 11/12, n° 131/132, à	fr. 81,792,554 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 22 avril 1878, <i>Moniteur</i> du 26, n° 116, ce Département a été autorisé à imputer, à charge du même Budget, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1876 et antérieurs) jusqu'à concurrence de	fr. 364,264 91
Elles formeront un chapitre XI et les articles 96 à 114 nouveaux.	
Par l'article 2 de la même loi, des crédits supplémen- taires, à rattacher à divers articles du Budget, ont été alloués pour couvrir les insuffisances que présentent certaines allocations. Ils s'élèvent ensemble à	fr. 462,697 50
Par l'article 3, il a été ouvert un crédit qui formera l'ar- ticle 115 du même Budget, pour solder des créances dont les ordonnances ont été prescrites par application de l'article 36 de la loi sur la comptabilité de l'État, ci.	1,410 74
	828,375 15
ENSEMBLE.	fr. 82,620,907 15
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1878, en exécu- tion de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	fr. 698,760 53
RESTE.	fr. 81,922,146 62
G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé par la loi du 26 décembre	
1876, <i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à	fr. 41,056,800 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le même Budget a été augmenté d'une somme, à répartir entre divers articles, de	fr. 3,793,400 »
ENSEMBLE.	fr. 44,850,200 »
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1878, en exécu- tion de l'article 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	fr. 24,215 21
RESTE	fr. 44,805,984 79
H. Le Budget du Département des Finances a été fixé par la loi du 20 décembre	
1876, <i>Moniteur</i> du 24, n° 359, à	fr. 15,174,970 »
Par l'article 5 de la loi du 3 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 6, n° 157, il a été ouvert des crédits supplémentaires destinés à être rattachés aux articles 25, 30 et 31 du même Budget et pour y former les articles 40, 41 et 42 nouveaux, à concurrence de.	fr. 46,989 60
ENSEMBLE.	fr. 15,221,959 60
I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé par la loi du 20 dé-	
cembre 1876, <i>Moniteur</i> du 24, n° 359, à	fr. 1,120,000 »
K. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé par la loi du 26 décembre 1876,	
<i>Moniteur</i> du 29, n° 364, à	fr. 2,833,000 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 27 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, le même Budget a été augmenté d'une somme destinée à cou- vrir l'insuffisance des crédits alloués pour les fourrages, de	fr. 294,000 »
ENSEMBLE.	fr. 3,127,000 »

ANNEXE N° 3.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1878,

AU 1^{er} JANVIER 1879.



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	21,003,000 "
Personnel	15,300,000 "
Patentes	6,000,000 "
Redevances sur les mines.	800,000 "
Douanes	18,200,000 "
Accises { Vins étrangers	5,055,000 "
{ Eaux-de-vie indigènes	15,802,500 "
{ Bières et vinaigres	10,172,500 "
{ Sucres de canne et de betterave	5,120,000 "
{ Glucoses et autres sucres non cristallisables	70,000 "
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent.	40,000 "
Recettes diverses { Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État	180,000 "
{ Recettes extraordinaires et accidentelles. etc	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	24,000,000 "
Grefte.	400,000 "
Hypothèques	4,400,000 "
Successions	14,500,000 "
Droits de mutation en ligne directe.	2,740,000 "
Droits dus par les époux survivants	280,000 "
Timbre	5,500,000 "
Naturalisations.	5,000 "
Amendes en matière d'impôts	550,000 "
— de condamnation en matières diverses.	500,000 "
A REPORTER fr.	146,088,000 "

recettes de l'exercice 1878, au 1^{er} janvier 1879.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RESTE à recouurer au 1 ^{er} janvier 1879.	COMPARAISON des évaluations avec es recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
21,055,750 "	21,001,265 88	842,486 12	"	50,750 "	
15,500,000 "	14,497,560 27	802,159 75	"	"	
5,750,000 "	4,544,719 52	1,405,280 68	250,000 "	"	
541,550 08	556,948 65	4,582 05	458,669 52	"	
17,005,600 21	17,005,600 21	"	254,500 79	"	
2,745,670 10	2,745,670 10	"	509,529 81	"	
14,727,916 46	14,675,860 28	52,047 18	1,164,585 54	"	
9,596,500 20	9,596,500 20	"	776,190 80	"	
2,467,258 71	2,467,258 71	"	652,761 20	"	
156,921 45	156,921 45	"	"	86,921 45	
22,172 51	22,172 51	"	17,827 60	"	
519,550 45	519,550 45	"	"	159,550 45	
22,428,572 95	22,428,572 95	"	1,571,627 07	"	
424,779 61	424,779 61	"	"	24,779 61	
4,000,952 64	4,000,952 64	"	599,067 56	"	
16,858,115 95	16,858,115 95	"	"	2,558,115 95	
2,776,120 40	2,776,120 40	"	"	56,120 40	
545,519 85	545,519 85	"	"	65,519 85	
5,057,992 55	5,057,992 55	"	262,007 45	"	
4,000 "	4,000 "	"	1,000 "	"	
554,628 58	554,628 58	"	"	24,628 58	
481,995 80	481,995 80	"	18,004 20	"	
145,856,816 75	140,750,480 97	5,106,555 76	6,115,569 52	2,064,186 05	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	146,988,000 "
PÉAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,700,000 "
Routes appartenant à l'État	"
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemin de fer	89,500,000 "
Produits des postes.	5,002,500 "
Télégraphes électriques	2,500,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,050,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales)	700,000 "
Forêts.	800,000 "
Dépendances des chemins de fer.	170,000 "
Établissements et services régis par l'État.	180,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	420,000 "
Revenus des domaines	920,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	65,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	90,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,800,000 "
— des actes des commissariats maritimes.	100,000 "
— des droits de chancellerie	7,000 "
— des droits de pilotage	1,700,000 "
— des droits de fanal	550,000 "
— de la régie du <i>Moniteur</i> (arrêté royal du 21 juin 1868).	40,000 "
— des écoles de réforme	180,000 "
— du placement des fonds disponibles du Trésor.	800,000 "
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000 "
Bonification d'un quart pour cent par semestre sur l'excédant de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, loi du 20 mai 1872.)	250,000 "
A REPORTER. fr.	257,412,500 "

recettes de l'exercice 1878, au 1^{er} janvier 1879.

RECETTES PROBABLES.	RECOUVREMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
145,856,816 75	140,750,480 97	5,106,335 76	6,115,569 52	2,964,186 05	
1,702,826 50	1,732,826 50	"	"	2,826 50	
4,500 "	4,500 "	"	"	4,500 "	
90,600,000 "	87,000,000 "	3,600,000 "	"	1,100,000 "	
6,163,000 "	6,163,000 "	"	"	260,500 "	
2,208,656 "	2,208,656 "	"	291,344 "	"	
798,000 "	798,000 "	"	252,000 "	"	
474,652 11	474,652 11	"	225,547 80	"	
635,808 69	635,808 69	"	174,191 51	"	
518,162 58	518,162 58	"	"	148,162 58	
142,686 02	142,686 02	"	57,513 98	"	
573,755 84	573,755 84	"	46,264 16	"	
759,454 65	759,454 65	"	160,545 57	"	
95,000 "	95,000 "	"	"	30,000 "	
55,811 86	28,178 45	5,633 41	56,188 14	"	
2,043,651 53	2,043,651 58	"	"	243,651 58	
97,979 85	97,979 85	"	2,020 17	"	
7,328 20	6,744 70	583 50	"	328 20	
1,750,656 11	1,750,656 11	"	"	30,656 11	
584,445 29	584,445 29	"	"	54,445 29	
49,000 "	52,503 65	16,406 55	"	9,000 "	
200,965 25	99,725 80	110,239 45	"	29,065 25	
947,937 28	"	947,937 28	"	147,937 28	
860,041 78	511,438 17	548,603 61	150,958 22	"	
188,200 75	121,025 72	67,175 01	61,790 27	"	
254,856,115 01	246,453,110 64	8,403,004 57	7,562,541 85	5,005,956 84	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	257,412,500 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	290,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . .	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficits des comptables.	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	267,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes . .	25,000 »
Recettes accidentelles	250,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	50,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	15,000 »
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce	1,500 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 »
Quotes-parts d'annuités dues au Trésor en exécution de l'article 37 de la convention des 1/26 juin 1877.	1,109,000 »
TOTAUX. fr.	200,553,800 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
—	
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (vente de dunes, etc.)	50,000 »
Prix de vente des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de l'État, à Cureghem	100,000 »
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes	1,059,497 11
Dernier cinquième du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (art. 7 de la convention du 10 janvier 1874).	2,210,502 89
A REPORTER. fr.	3,400,000 »

recettes de l'exercice 1878, au 1^{er} janvier 1879.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RESTE à RECueillir au 1 ^{er} janvier 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
254,850,115 01	240,455,110 04	8,405,004 57	7,562,541 85	5,005,056 81	
350,000 "	518,186 "	11,814 "	"	40,000 "	
77,051 82	77,051 82	"	"	22,051 82	
11,158 17	11,158 17	"	"	6,158 17	
571,410 25	571,410 25	"	228,580 77	"	
218,884 56	124,855 13	94,020 43	48,115 44	"	
25,277 "	25,277 "	"	"	277 "	
1,585,680 42	1,585,680 42	"	"	1,555,680 42	
58,470 44	46,426 88	12,043 56	520 56	"	
21,508 "	21,508 "	"	"	508 "	
"	"	"	1,000 "	"	
24,644 65	24,644 65	"	"	9,644 65	
1,560 "	1,560 "	"	"	"	
9,999 84	"	9,999 84	"	999 84	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
"	"	"	30,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
1,109,940 48	1,109,040 48	"	"	10 48	
278,585,289 62	250,545,598 42	8,559,891 20	7,870,567 60	6,121,097 22	
584,420 59	584,420 59	"	"	554,420 59	
144,051 77	144,051 77	"	"	44,051 77	
678,535 17	678,535 17	"	561,161 04	"	
2,210,502 80	86,090 84	2,124,412 05	"	"	
5,617,290 22	1,422,878 17	2,124,412 05	561,161 04	578,412 16	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	3,400,000 »
Intérêts dus par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention complémentaire du 12 juin 1874, conclue entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud	00,515 08
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1863	b) 207,410 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % attribué au Trésor en vertu de l'article 4 de la loi du 12 juin 1869 .	2,350,908 41
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes sur le crédit de 20 millions de francs et 6 millions de francs pour construction de maisons d'écoles. (Loi du 4 juin 1878.)	1,821,219 78
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs à 4 1/2 p. % autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	c) 50,000 »
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir et qui sont rattachées au présent exercice	d) 1,493 50
Solde du produit de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871 recouvré en 1878	80 »
Solde du produit de l'emprunt de 240 millions de francs à 5 p. % autorisé par la loi du 29 avril 1875 recouvré en 1878.	1,420 »
Produit de la négociation des titres 3 p. % dont l'émission a été autorisée par les lois du 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 3 et 4 juin 1878. (Convention du 25 janvier 1878.)	e) { 60,000,000 »
RECETTE A L'EXERCICE 1878 :	
du montant des titres de la Dette publique, à 4 p. %, créés en 1878 :	
1° En vertu de l'article 2 de la loi du 27 mai 1876 à valoir sur le prix des lignes de chemin de fer à construire en exécution de la convention du 31 janvier 1873 et évalué approximativement à 46 millions de francs de capital nominal, ci	f) 6,758,000 »
2° En vertu de l'article 2 de la loi du 19 décembre 1876 à valoir sur le prix des chemins de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter, et évalué approximativement à 14,250,000 francs de capital nominal, ci.	g) 3,973,200 »
3° En vertu de l'article 3 de la loi du 26 juin 1877, à valoir sur le prix des lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer énumérées dans la convention du 1 ^{er} juin 1877 et évalué approximativement à 97,170,000 francs de capital nominal, ci	h) 11,250,500 »
4° En vertu de la convention du 9 juin 1878 approuvée par arrêté royal du 10 du même mois pour la construction du chemin de fer de Battice à Aubel et évalué approximativement à 2,610,200 francs de capital nominal, ci. . .	i) 205,800 »
5° En vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres au prix de 18,980,500 francs de capital nominal, ci	18,980,500 »
TOTAUX fr.	100,076,755 57
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES	260,553,860 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	360,630,615 57

recettes de l'exercice 1878, au 1^{er} janvier 1879.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1878.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1879.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
5,617,290 22	1,492,878 17	2,124,412 05	561,161 94	578,452 16	
66,315 08	66,315 08	"	"	"	
207,419 "	207,419 "	"	"	"	
2,350,908 41	2,350,908 41	"	"	"	
1,821,219 78	"	1,821,219 78	"	"	
50,000 "	50,000 "	"	"	"	
1,493 30	1,493 30	"	"	"	
80 "	80 "	"	"	"	
1,420 "	1,420 "	"	"	"	
60,000,000 "	60,000,000 "	"	"	"	
6,758,900 "	6,758,900 "	"	"	"	
3,975,200 "	3,975,200 "	"	"	"	
11,250,500 "	11,250,500 "	"	"	"	
205,800 "	205,800 "	"	"	"	
18,989,500 "	18,989,500 "	"	"	"	
109,294,045 79	105,348,413 96	3,945,631 83	361,161 94	578,452 16	
258,885,289 62	250,345,398 42	8,550,891 20	7,870,567 60	6,421,907 22	
308,179,355 41	335,093,812 38	12,485,523 03	8,231,729 54	7,000,449 38	
			1,231,280 16		

OBSERVATIONS.

a) Situation au 31 décembre 1878 du fonds spécial institué par les lois des 1^{er} juin 1874, 2 juillet 1875 et 15 avril 1878, et par l'arrêté royal du 19 juin 1876.

N ^o d'ordre.	PLACES.	DATE.	RECETTES.			DÉPENSES.		
			SOMMES recouvrées.	TOTAL par place.	SOMMES restant à recouvrer.	SOMMES payées.	SOMMES engagées.	TOTAL.
1	Tournai .	1876	20,545 »	153,087 89	159,158 45	418,069 17	93,641 21	511,710 58
		1877	54,625 »					
		1878	77,917 80					
2	Charleroi.	1875	415,092 02	2,712,568 51	582,292 06	1,210,210 05	614,261 86	1,833,471 80
		1874	391,240 78					
		1875	471,284 08					
		1876	515,234 »					
		1877	512,070 70					
		1878	407,046 13					
3	Ostende .	1874	307,051 34	1,503,614 03	23,815 20	204,535 85	»	204,535 85
		1875	522,809 06					
		1876	410,053 81					
		1877	122,076 01					
4	Mons . .	1878	140,932 91	718,252 30	28,074 17	330 »	443,548 02	443,678 02
		1875	137,259 67					
		1874	161,334 33					
		1875	116,164 80					
		1876	116,872 04					
5	Namur. .	1877	3,940 12	3,940 12	»	182,510 46	125,286 60	307,797 06
		1878	»					
		1874	9,040 »					
6	Nieuport.	1875	9,040 »	108,361 52	38,080 »	»	»	»
		1876	40,000 »					
		1877	29,040 »					
		1878	21,241 52					
7	Menin. .	1874	7,800 »	23,400 »	15,600 »	»	»	»
		1876	7,800 »					
		1878	7,800 »					
TOTAUX. . .			5,223,224 26	5,223,224 26	827,019 88	2,024,655 51	1,276,537 60	3,301,193 20

BALANCE.

Recettes réalisées. fr. 5,223,224 26
 Sommes à recouvrer à raison des ventes
 faites. 827,019 88
 Ensemble fr. 6,050,244 14
 Dépenses faites ou engagées 3,301,193 20
 Excédant des recettes. . fr. 2,749,050 94

SITUATION DES CRÉDITS.

Crédits { 1^{er} juin 1874. fr. 1,485,000 »
 alloués. { 2 juillet 1875. . 800,000 » 3,565,000 »
 { 15 avril 1878 . . 1,280,000 »
 Dépenses faites ou engagées 3,301,193 20
 Reste disponible. . . fr. 263,806 80

b) Les sommes payées par les puissances, en 1878, sont celles qui suivent :

Norvège, 13 ^e annuité	fr.	108,749 »
Suède, 13 ^e et 14 ^e annuité.		73,670 »
Mecklembourg-Schwérin, 8 ^e annuité		28,000 »
TOTAL.		fr. 207,419 »

c) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 37,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 37,800,000 »
il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869	fr.	56,743,060 03
A l'exercice 1870.		657,791 81
— 1871.		2,363 43
— 1872.		1,897 28
— 1873.		30,000 »
— 1877.		130,000 »
— 1878.		50,000 »
ENSEMBLE.		fr. 37,615,112 53

Au 1^{er} janvier 1879, il restait donc disponible une somme de fr. 184,887 45

d) L'emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,323,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 03

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 03 c^{ts}, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 53
— — 1867, —	207 50
	295 03

Les prélèvements faits sur cet emprunt, en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée, ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets des exercices 1865 à 1869	fr.	41,888,140 35
Budget de l'exercice 1870.		6,176,999 95
— 1871		4,166,845 52
— 1872		4,824,324 45
— 1873		1,870,510 97
— 1874		608,389 50
— 1875		159,057 51
— 1876		209,213 69
— 1877		94,576 93
— 1878		1,495 30
		59,979,552 17
		59,979,847 20

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1879 fr. 20,447 85

e) L'article 1^{er} de la loi du 29 avril 1873 (*Moniteur* n° 120) a autorisé le Gouvernement à contracter, pour l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., un emprunt d'un capital *effectif* de 240 millions de francs.

Par les lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 3 et 4 juin 1878, le Gouvernement a été autorisé à émettre des titres 3 p. % à concurrence d'un capital *effectif* de 60 millions de francs.

Ces diverses émissions ont eu lieu aux époques et aux conditions suivantes :

DATE DES CONTRATS.	MODE D'ÉMISSION.	CAPITAL nominal négocié.	TAUX	PRODUIT.
15 avril 1873.	A main ferme	05,000,000 »	77 20 p. %.	50,180,000 »
		100,000,000 »	81 » —	81,000,000 »
29 avril 1873	Souscription publique. . .	05,000,000 »	81 » —	52,650,000 »
3, 4 mars 1874	Id.	15,250,000 »	75 25 —	9,970,625 »
20 avril 1876.	A main ferme	35,000,000 »	72 15 —	25,809,500 »
14 septembre 1876 . . .	Id.	50,609,000 »	75 15 —	22,390,485 50
25 janvier 1878.	Id.	80,000,000 »	75 » —	60,000,000 »
		386,850,000 »		500,000,608 50

La somme de fr. 608 50 c', excédant le capital effectif de l'emprunt, a été rattachée à titre de recette accidentelle au compte du Budget de l'exercice 1876.

Les versements effectués par les preneurs de titres se sont élevés :

En 1873, à	fr. 100,733,330 »
En 1874	63,804,205 »
En 1875	24,978,660 »
En 1876	50,482,285 »
En 1877	100 »
En 1878	60,001,420 »

TOTAL fr. 300,000,000 »

f) L'article 2 de la loi du 27 mai 1876 autorise l'émission de titres de la Dette publique à 4 p. % en paiement du prix des lignes de chemin de fer énumérées à l'art. VII de la Convention. — Lois des 31 janvier et 13 mars 1873.

Cette émission évaluée au capital nominal de fr. 46,000,000 » sera ajoutée à l'emprunt de 1871.

Il a été rattaché au compte du Budget de l'exercice 1876 un capital nominal de fr. 7,526,100 »

Au compte du Budget de l'exercice 1877 un capital nominal de 4,629,000 »

Et au compte du Budget de l'exercice 1878 un capital nominal de 6,758,900 »

18,914,000 »

RESTE A ÉMETTRE. fr. 27,086,000 »

(48)

ANNEXE N° 4.

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1878,

AU 31 DÉCEMBRE 1878,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1874 A 1877.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1878,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1874, 1875, 1876 et 1877. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité et 187 de l'arr. royal du 10 déc. 1868.)
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics.	"	"	"	100 "
— de la Guerre	"	"	"	509,380 58
	"	"	"	509,480 58
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Département des Travaux publics	"	"	"	21,016 50
— de la Guerre	"	"	"	800 "
	"	"	"	21,816 50
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	"	"	"	5,000 "
Département de la Justice	"	"	"	742 40
— des Travaux publics	"	"	"	68,809 94
— de la Guerre	"	"	"	10,951 42
	"	"	"	91,575 76
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	"	"	"	130,796 "
Département de la Justice	"	"	"	66,270 59
— de l'Intérieur	"	"	"	15,418 84
— de l'Instruction publique	"	"	"	36,463 67
— des Travaux publics	"	"	"	608,760 53
— de la Guerre	"	"	"	24,215 21
	"	"	"	971,914 84

au 31 décembre 1878, comprenant les transferts des exercices 1874 à 1877.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1878.	OBSERVATIONS.
--	---	---------------

DE L'EXERCICE 1874.

100 »	»
»	509,380 58
100 »	509,380 58

Transfert approuvé par la Cour des Comptes le 3 décembre 1878.

Id. id. id. le 8 novembre 1878.

DE L'EXERCICE 1875.

6,377 80	14,638 50
»	800 »
6,377 80	15,438 50

Id. id. id. le 3 décembre 1878.

Id. id. id. le 8 novembre 1878.

DE L'EXERCICE 1876.

»	5,000 »
»	742 40
1,984 70	66,915 24
2,005 86	14,925 50
5,000 56	87,583 20

Id. id. id. le 16 novembre 1878.

Id. id. id. le 8 novembre 1878.

Id. id. id. le 3 décembre 1878.

Id. id. id. le 8 novembre 1878.

DE L'EXERCICE 1877.

»	150,796 »
155 »	66,115 50
8,224 17	7,194 67
664 80	55,788 87
152,776 42	565,984 11
12,127 53	12,087 88
155,947 72	817,966 02

Id. id. id. le 16 novembre 1878.

Id. id. id. le 8 novembre et les 3 et 27 décembre 1878.

Id. id. id. le 19 novembre, les 13 et 31 décembre 1878 et le
[24 janvier 1879.]

Id. id. id. les 24 et 31 décembre 1878.

Id. id. id. le 12 novembre et le 3 décembre 1878.

Id. id. id. le 8 novembre 1878.

ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1878,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primaire.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGETS DE				
Dette publique.	74,785,815 47	•	•	74,785,815 47
Dotations. — Liste civile.	3,300,000 •	•	•	3,300,000 •
— S. A. R. le comte de Flandre.	200,000 •	•	•	200,000 •
— Sénat	90,000 •	•	•	90,000 •
— Chambre des Représentants	702,828 •	25,000 •	•	727,828 •
— Cour des comptes	217,475 •	•	•	217,475 •
Département de la Justice	16,272,349 •	•	•	16,272,349 •
— des Affaires Étrangères.	1,873,535 •	50,000 •	•	1,903,535 •
— de l'Intérieur	20,220,802 78	253,802 65	11,595,453 37	9,090,152 06
— de l'Instruction publique	12,573,822 37	70,000 •	•	12,443,822 37
— des Travaux publics.	81,354,589 •	•	•	81,354,589 •
— de la Guerre	41,063,000 •	•	•	41,063,000 •
— des Finances	15,274,950 •	•	•	15,274,950 •
Non-Valeurs et Remboursements	1,126,000 •	•	•	1,126,000 •
Gendarmerie.	2,020,000 •	•	•	2,020,000 •
TOTAUX. . . . fr.	271,783,060 62	378,802 65	11,595,453 37	260,769,515 90

RÉCAPITU

Sommes transférées de l'exercice 1874.	309,480 58
— — 1875.	21,816 50
— — 1876.	91,573 76
— — 1877.	971,914 64
Budgets de l'exercice 1878.	260,769,515 90
TOTAUX GÉNÉRAUX. . . . fr.	262,164,101 18

au 31 décembre 1878, comprenant les transferts des exercices 1874 à 1877.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1878.	OBSERVATIONS.
--	--	---------------

L'EXERCICE 1878.

63,583,400 01	11,402,325 46	A.	
3,300,000 "	"		
200,000 "	"		
90,000 "	"	B.	
651,756 32	76,071 68		
205,965 32	11,509 68		
13,322,509 05	2,049,839 97	C.	
1,089,070 20	214,464 80	D.	Voir d'autre part.
7,819,779 51	1,270,372 75	E.	
11,579,874 96	863,947 41	F.	
63,014,161 10	18,340 227 90	G.	
45,330,140 18	(¹)	H.	(¹) Le Budget présente un excédant de dépenses de fr. 2,367,140 18.
2,345,444 85	12,920,505 17	I.	
317,015 95	808,984 07	K.	
3,055,677 54	(²)	L.	(²) Le Budget présente un excédant de dépenses de fr. 135,677 54.
214,304,884 73	48,867,248 89		

LATION.

100 "	309,380 58
6,377 80	15,438 50
3,990 56	87,585 20
155,947 72	817,066 92
214,304,884 73	48,867,248 89
214,469,300 81	50,097,618 09

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 21 décembre 1877,	
<i>Moniteur</i> du 23, n° 337, à	fr. 74,783,815 47
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 24 décembre 1877,	
<i>Moniteur</i> du 23, n° 339, à	fr. 4,510,303 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 21 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 24, n° 144, il a	
été alloué à l'article 4, chapitre 3, de ce Budget un crédit supplémentaire,	
destiné à couvrir les dépenses pour l'exécution de travaux dans la salle	
des séances de la Chambre des Représentants, de	
	25,000 »
ENSEMBLE.	fr. 4,535,303 »
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 26 décembre	
1877, <i>Moniteur</i> du 29, n° 363, à	fr. 16,272,549 »
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du	
26 décembre 1877, <i>Moniteur</i> du 26/27, nos 360/361, à	fr. 1,875,535 »
Par l'article 1 ^{er} de la loi du 31 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 7 juin, n° 138, il	
a été ouvert, au même Budget, un crédit supplémentaire dont est aug-	
menté l'article 37, de	
	50,000 »
ENSEMBLE.	fr. 1,905,535 »
E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 27 février	
1878, <i>Moniteur</i> du 28, n° 59, à	fr. 20,229,802 78
1 ^o Par l'article G de la loi du 16 mai 1878, <i>Moniteur</i> du 18, n° 138, il a	
été rattaché au même Budget :	
a. Un crédit supplémentaire, pour le paiement des jetons de présence	
des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives	
de	
	fr. 58,000 »
b. Un crédit supplémentaire pour les modifications à	
faire aux installations électorales de	
	25,000 »
Ces crédits ont été ajoutés à l'article 15 du Budget.	
	83,000 »
2 ^o Par l'article 1 ^{er} de la loi du 4 juin 1878, <i>Moniteur</i> du 5, n° 136, le	
Budget du Département de l'Intérieur pour l'exercice 1878 est augmenté	
d'une somme, à répartir entre les articles 11, 113, 114, 82, 115 et 84,	
de	
	58,621 60
3 ^o Par l'article 2 de la loi du 28 août 1878, <i>Moniteur</i> du 29, n° 241,	
il a été ouvert un crédit supplémentaire à ce Budget pour être réparti	
sur divers articles	
	fr. 110,171 80
Par l'article 2, § 9, de la même loi, le Département de	
l'intérieur est autorisé à transférer de l'article 104	
du Budget de 1877 à l'article 77 de celui de 1878	
une somme allouée pour la carte géologique de	
Dumont, de	
	2,009 25
	112,181 05
ENSEMBLE.	fr. 20,483,605 45

REPORT. . . . fr. 20,483,605 43

dont il faut déduire, par application de l'article 1^{er} de la loi budgétaire du 29 août 1878, *Moniteur* du 30, n° 242, la somme qui a été distraite du Budget de l'Intérieur pour former en partie celui du Département de l'Instruction publique, de 11,393,453 37

RESTE. . . . fr. 9,090,152 06

F. Le Budget du Département de l'Instruction publique, a été fixé, par la loi du 29 août 1878, *Moniteur* du 30, n° 242, à fr. 12,373 822 37

Par l'article 4 de la même loi il a été alloué au même Département un crédit destiné à former l'article 40 du Budget, pour être distribué à titre de subsides à des membres du personnel enseignant aux trois degrés, à des inspecteurs de l'enseignement moyen, à des inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire et à des instituteurs et institutrices d'écoles primaires communales pour leur permettre d'aller visiter l'Exposition universelle de Paris en 1878, et sous réserve d'adresser, s'il y a lieu, un rapport au Gouvernement, ci 70,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 12,443,822 37

G. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 16 avril 1878, *Moniteur* du 21 n° 111, à. fr. 81,334,389 »

H. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 27 décembre 1877, *Moniteur* du 29, n° 365, à fr. 41,063,000 »

I. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 21 décembre 1877, *Moniteur* du 23, n° 337, à fr. 15,274,950 »

K. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 21 décembre 1877, *Moniteur* du 23, n° 337, à fr. 1,126,000 »

L. Le Budget de la Gendarmerie a été fixé, par la loi du 27 décembre 1877, *Moniteur* du 29, n° 365, à. fr. 2,920,000 »

(56)

ANNEXE N° 5.



ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX.



Situation au 1^{er} janvier 1879.



ETAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
Ministère de la Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole à Merxplas. (Loi du 28 mars 1870.) . . .	800,000 "	799,910 04	89 96	"	"
Continuation des travaux du Palais de Justice en construction à Bruxelles. (Loi du 21 mars 1875.) . . .	2,500,000 "	2,500,000 "	"	"	"
Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles. (Loi du 27 mai 1876, § 1.)	2,500,000 "	2,087,440 62	412,559 58	"	"
l. du 6 mai 1877. { Continuation des travaux du Palais de Justice, à Bruxelles.	2,500,000 "	"	2,499,896 75	103 25	"
l. du 6 mai 1877. { Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten.	65,000 "	"	62,550 28	86 12	2,354 60
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 24 mai 1878.)	100,000 "	"	"	50 "	99,950 "
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 3 juin 1878.) . . .	2,400,000 "	"	"	2,400,000 "	"
Continuation des travaux du nouveau Palais de Justice en construction. (Loi du 26 août 1878.) . . .	1,800,000 "	"	"	1,778,645 67	21,356 55
	12,665,000 "	5,387,530 66	2,975,105 57	4,178,883 04	123,660 95
B. Réseau télégraphique à Bruxelles.					
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles avec les commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.) . .	25,000 "	18,411 65	2,449 50	"	4,138 85
Ministère de l'Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi. (Loi du 27 juillet 1871, § 54.)	750,000 "	748,056 20	"	"	1,943 71
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 29 juillet 1871)	120,000 "	120,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	870,000 "	868,056 20	"	"	1,943 71

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	870,000 "	868,056 29	"	"	1,943 71
Ministère de l'Intérieur (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 10 août 1875, § 2.)	975,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler, ci	29 52				
RESTE. . . fr. 974,970 48	974,970 48	974,970 48	"	"	"
Appropriation et ameublement des locaux de l'orphe- linat des « Kulders » à Gand. (Loi du 14 mars 1874, § 2.)	22,100 "	19,165 26	"	"	2,935 74
Ameublement des nouveaux locaux construits au Mu- sée royal d'histoire naturelle. (Loi du 26 mars 1875.)	120,764 "	120,764 "	"	"	"
Ameublement de l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut, de Liège, du Limbourg et du Brabant. (Loi du 20 mars 1877.)	61,280 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	" 11				
RESTE. . . fr. 61,279 89	61,279 89	"	56,658 59	4,621 50	"
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877, § 1.)	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
Installation des Académies au palais Ducal, matériel pour les collections de la Bibliothèque royale (Loi du 27 juillet 1877.)	55,985 "	"	16,527 65	36,225 06	3,232 51
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 "	"	"	"	78,800 "
	5,185,899 57	1,082,954 05	75,186 02	40,846 56	1,806,912 76
B. Subsidés et services divers.					
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du ré- gime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art 1 ^{er} .) (Loi du 8 sep- tembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5, § 19.)	500,000 "	135,112 55	150,000 "	50,000 "	134,887 45
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 "	83,234 85	360 "	"	16,405 15
A REPORTER. . . . fr.	600,000 "	218,347 40	150,360 "	50,000 "	201,292 60

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	600,000 "	218,347 40	130,560 "	50,000 "	201,292 60
Ministère de l'Intérieur (suite).					
B. Subsidés et services divers (suite).					
Subsidés pour construction et ameublement de mai- sons d'école. (Loi du 14 août 1873, art. 1 ^{er} .) . . .	20,000,000 "	13,788,668 50	5,484,518 40	590,448 83	127,364 21
Subsidés pour construction et ameublement de mai- sons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	2,000,000 "	"	"	1,092,100 "	907,900 "
	22,000,000 "	14,007,015 00	5,614,878 40	1,741,548 83	1,236,556 81
C. Objets d'art et de science.					
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861, § 2.)	25,000 "	18,000 "	"	"	7,000 "
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869.)	40,000 "	35,000 "	5,000 "	"	"
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1873, art. 1 ^{er} a.)	200,000 "	195,000 "	1,000 "	1,000 "	4,880 "
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc, des collections provenant de la do- nation faite par M. Demeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)	40,000 "	25,085 45	3,686 18	4,977 45	6,250 94
Loi du 24 mai 1870. 5 ^e Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture . . .	100,000 "	"	"	"	100,000 "
Loi du 24 mai 1870. 4 ^e Acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'anti- quités	25,000 "	5,504 75	3,470 "	7,250 "	8,715 25
Loi du 24 mai 1870. 5 ^e Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Ghimes	20,000 "	20,000 "	"	"	"
Loi du 29 mars 1877. Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal	341,700 "	"	68,819 22	32,561 41	240,319 37
Loi du 29 mars 1877. Acquisition des collections entomologiques de feu le docteur Breyer	6,000 "	"	6,000 "	"	"
Loi du 27 juillet 1877. Acquisitions à la vente des collections de Cousse- maeker, Didot, Terbrugge et autres 20,000 "					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler. 5 91					
RESTE. . . . fr. 19,994 09	19,994 09	"	15,511 69	4,482 40	"
Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique	25,000 "	"	19,363 17	5,636 83	"
A REPORTER. . . . fr.	842,604 09	296,650 18	122,010 26	55,068 09	307,163 50

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	842,004 00	296,650 18	122,010 26	55,068 09	567,165 56
Ministère de l'Intérieur (suite).					
C. Objets d'art et de science (suite).					
Achat de locaux et d'autres objets nécessaires au classement de la collection des produits médicamenteux faite par feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 25 avril 1878.)	12,000 "	"	"	"	12,000 "
	854,004 00	296,650 18	122,010 26	55,068 09	579,165 56
D. Recensements et divers.					
Complément des frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866 (Loi du 29 juin 1869.)	155,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	56,268 91				
RESTE. . . . fr.	98,751 00	98,751 00	"	"	"
Formation des tables des registres paroissiaux avant 1792. (Loi du 5 juillet 1875.)	50,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	0 86				
RESTE. . . . fr.	49,995 14	49,995 14	"	"	"
Dépenses de la révision de la pharmacopée officielle. (Loi du 28 décembre 1875.)	5,000 "	5,000 "	1,000 "	600 "	400 "
Frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876. (Loi du 24 mai 1876, Art. 1 ^{er} .)	125,000 "	811 20	120,424 66	"	3,764 14
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 29 mars 1877.)	100,000 "	"	44,653 88	27,671 78	27,604 34
Frais de publication de l'exposé de la situation du royaume de 1861 à 1875.)	25,000 "	"	"	5,076 25	19,923 75
Installations électorales à fournir par l'État	100,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	10 "				
Loi du 27 juillet 1877. RESTE. . . . fr.	99,990 "	99,990 "	92,460 "	7,550 "	"
Premiers frais de la commission des fêtes de 1880. (Loi du 4 juin 1878.)	10,000 "	"	"	260 "	9,740 "
Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales pour 1878-1879 dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale. (Loi du 4 juin 1878)	14,000 "	"	"	14,000 "	"
	527,714 23	152,555 45	258,518 54	55,158 05	61,522 23

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
Ministère de l'Intérieur (suite).					
E. Expositions.					
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition internationale de Vienne en 1875. (Loi du 2 avril 1875.) . . .	125,000	125,000	•	•	•
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle qui a eu lieu à Philadelphie en 1876. (Loi du 5 juillet 1875.)	200,000	60,000	140,000	•	•
Supplément de dépenses résultant de la participation des artistes belges à l'Exposition internationale de Philadelphie en 1876. (Loi du 24 mai 1876, 2 ^e .) .	50,000	•	1,550	48,050	•
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878. (Loi du 17 juillet 1877.) . . .	870,000	•	•	570,000	300,000
Appropriation d'un local pour l'exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 17 juillet 1877.)	64,700	•	•	64,700	•
Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris (Loi du 28 août 1878.)	40,000	•	•	59,855	165
	1,549,700	185,000	141,550	725,185	300,165
Ministère de l'Instruction publique.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils.					
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons. (Loi du 27 mai 1876.)	505,500	118,709 67	177,669 17	67,730 34	159,381 82
Travaux à l'école normale de Liège. (Loi du 29 mars 1877.)	21,000	•	18,505 88	•	2,494 12
Construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 4 juin 1878.)	4,000,000	•	•	2,462,510 50	1,557,680 50
	4,524,500	118,709 67	196,175 05	2,550,058 84	1,670,550 41
B. Pensions.					
Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878.)	489,776 55	•	•	594,221 00	95,555 46

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
Ministère des Travaux publics.					
—					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 29 mai 1866.)					
	1,000,000 "	995,020 67	500 "	2,597 16	3,882 17
Loi du 16 août 1875.	§ 6. Transfert du Ministère des Travaux publics rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie 1,000,000 "				
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1 78				
	RESTE. . . fr.	999,998 22	999,964 37	35 85	"
	§ 7. Restauration du Palais de Liège 500,000 "				
	Excédant de crédit sans emploi, à annuler 3 58				
	RESTE. . . fr.	299,996 62	291,406 57	8,500 05	"
	§ 9. Construction d'un hôtel pour la direction des contributions, à Gand.				
	160,000 "	121,596 17	54,051 20	2,174 74	2,377 89
	Construction d'une salle d'exposition des beaux-arts à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)				
	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
Prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874 (<i>Hôtel central des postes</i>). (Loi du 19 février 1875, 2 ^e					
10,000 "	"	"	"	10,000 "	
Loi du 9 juillet 1875.	§ 3. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères; transfert du Ministère des Travaux publics.				
	500,000 "	500,000 "	"	"	"
	§ 4. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies.				
	500,000 "	500,000 "	"	"	"
	§ 5. Reconstruction du Conservatoire de musique à Bruxelles				
	450,000 "	450,000 "	"	"	"
	§ 6. Palais des anciens princes-évêques de Liège; travaux d'amélioration et de restauration, acquisition d'objets mobiliers.				
	100,000 "	"	8,110 07	91,887 28	2 65
§ 7. Exposition triennale des beaux-arts; construction d'un local provisoire					
120,000 "	120,000 "	"	"	"	
§ 8. Construction d'une école normale à Bruges.					
200,000 "	"	"	640 "	199,551 "	
§ 26. Acquisition et appropriation d'immeubles pour le service des postes					
110,000 "	114,495 87	1,504 15	"	"	
A REPORTER. . . fr.					
	5,455,994 84	5,090,375 65	52,609 50	97,508 18	215,615 71

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	5,435,904 84	5,090,573 65	52,699 30	97,508 18	215,615 71
Ministère des Travaux publics (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
§ 5. Monument de S. M. Léopold I ^{er} et parc à Laeken. Dernier crédit	1,000,000 "	"	580 "	191,450 78	808,189 22
§ 6. Agrandissement du palais de la Nation et des Ministères. Transfert du Ministère des Travaux publics . . 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler	1 75				
RESTE. . fr. 999,008 25	999,008 25	600,581 84	395,416 41	"	"
§ 7. Construction du nouvel hôtel des Mon- naies	1,000,000 "	616,711 40	277,020 07	75,668 47	"
§ 8. Construction de l'édifice destiné aux ex- positions des beaux-arts ainsi qu'aux fêtes et cérémonies publiques	500,000 "	46,050 26	452,886 20	1,065 45	"
§ 9. Construction d'un bâtiment pour le ser- vice du <i>Moniteur belge</i>	200,000 "	94,862 66	105,157 34	"	"
§ 10. Achèvement des bâtiments et de l'ameu- blement du Conservatoire de musique de Bruxelles.	500,000 "	258,918 54	41,040 67	40 90	"
§ 11. Continuation des travaux de restaura- tion et d'amélioration du palais des princes-évêques de Liège	200,000 "	"	"	1,458 36	198,541 64
§ 12. Solde des frais de construction du local provisoire établi pour l'exposition trien- nale des beaux-arts de 1875 à Bruxelles 28,000 "					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler.	2,887 32				
RESTE. . . fr. 25,112 68	25,112 68	25,112 68	"	"	"
§ 1. Construction de l'édifice destiné aux ex- positions des beaux-arts à Bruxelles .	1,000,000 "	"	104,796 99	785,025 21	111,577 80
§ 3. Construct ⁿ d'un nouvel hôtel des monnaies.	500,000 "	"	"	558,514 05	141,685 95
§ 5. Construction d'un bâtiment pour le service du <i>Moniteur belge</i>	500,000 "	"	250,577 25	59,611 40	50,011 26
§ 6. Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	500,000 "	"	494,982 15	4,052 "	65 85
§ 20. Appropriation du Palais de Justice d'An- vers au service de la poste	100,000 "	"	322 40	99,677 60	"
A REPORTER. . . . fr.	12,081,105 77	6,768,610 80	2,155,658 87	1,655,150 58	1,505,685 45

Loi du 27 mai 1876.

L. du 17 juill. 1877.

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr	12,081,105 77	6,768,610 89	2,155,058 87	1,655,150 58	1,505,685 45
Ministère des Travaux publics (suite).					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils (suite).					
Loi du 5 juin 1878. Construction du nouvel hôtel des Monnaies	250,000 "	"	"	"	250,000 "
Salle d'exposition des beaux-arts.	900,000 "	"	"	"	900,000 "
Agrandissement du Palais de la Nation et des Ministères	1,000,000 "	"	"	912,246 56	87,753 64
Écoles normales de Bruges et de Gand	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Construction d'une habitation pour le directeur du Conservatoire	100,000 "	"	"	25,157 50	76,802 50
Appropriation du palais de justice d'Anvers au service de la poste.	77,000 "	"	"	42,542 85	54,657 15
	14,708,105 77	6,768,610 89	2,155,658 87	2,650,877 29	5,154,958 72
B. Chemins de fer.					
Continuation des travaux de la station de Bruges (Loi du 51 mars 1868, § 5.)	400,000 "	400,000 "	"	"	"
Construction à Courtrai d'une remise pour 6 loco- motives. (Loi du 5 juin 1868, § 22.)	55,000 "	"	"	"	55,000 "
Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux dans la traverse de cette ville ainsi que dans la station actuelle, et travaux d'extension dans les stations de Chénée, du Trooz, de Welkenraedt et de Dolhain. (Loi du 3 juin 1870, § 28.)	900,000 "	900,000 "	"	"	"
Extension du matériel de traction et de transport, établissement de voies, etc., pour les marchandises. (Loi du 24 février 1871)	6,200,000 "	6,194,532 11	5,467 89	"	"
Loi du 27 juillet 1871. § 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; constructions sur le nouveau quai des bateaux à va- peur	550,000 "	550,000 "	"	"	"
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélio- ration dans la station de Louvain	500,000 "	442,636 95	45,155 56	12,229 69	"
§ 26. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	500,000 "	"	"	"
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélio- ration de l'arsenal de la station de Ma- lines	500,000 "	500,000 "	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	9,605,000 "	9,487,169 06	50,001 25	12,229 69	55,000 "

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . fr.	9,603,000	9,487,169 06	50,601 23	12,220 69	35,000
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Loi du 2 mars 1872.					
1 ^o Extension du matériel de traction et de transport	10,780,000	10,778,982 12	1,017 88	"	"
2 ^o Construction de nouvelles remises aux locomotives	1,000,000	1,000,000	"	"	"
3 ^o Outillage des ateliers et des stations, et achat d'un matériel perfectionné pour le chargement et le déchargement des marchandises	1,300,000	1,287,607 98	"	8,345	4,040 02
4 ^o Achat de rails et accessoires et travaux d'extension et de parachèvement des voies du railway	3,000,000	2,970,500 03	20,490 03	"	"
Continuation des travaux entrepris pour les installations du chemin de fer et du service des établissements maritimes d'Anvers. (Loi du 24 mai 1872, 1 ^o .)	2,000,000	2,000,000	"	"	"
Loi du 10 août 1873.					
§ 27. Raccourcissement des stations des Guillemins et Vivignis à Liège	2,500,000	2,027,480 03	198,029 47	31,024 88	42,559 02
§ 31. Travaux d'extension ou de parachèvement du railway	25,000,000	25,000,000	"	"	"
§ 35. Amélioration et extension des voies et du matériel. Exécution des stipulations de la convention du 31 janvier 1873 relatives aux travaux et au matériel en construction, etc. (Lignes du Luxembourg.)	18,000,000	17,946,255 01	55,744 99	"	"
Loi du 1 ^{er} juin 1874.					
§ 1. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre	4,000,000	3,999,700	"	"	300
§ 2. Chemin de fer du Luxembourg	4,500,000	4,453,216 60	58,593 78	649 62	5,740
Loi du 9 juillet 1875.					
§ 21. Chemin de fer de ceinture à Gand	515,000	486,025 57	10,947 04	1,072 09	16,035 50
§ 22. Chemin de fer d'Ath à Blaton	687,000	682,055 79	4,747 16	"	199 05
§ 25. 1 ^o Voies et travaux. — Travaux d'extension	7,800,000	7,798,642 50	1,357 50	"	"
§ 24. 2 ^o Traction et matériel. — Extension du matériel de traction et de transport, outillage des ateliers	9,500,000	9,500,000	"	"	"
§ 25. Objets d'approvisionnement	3,200,000				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	174 87				
RESTE. . fr.	3,109,825 43	3,109,825 43	810,656 80	2,589,188 63	"
A REPORTER. . . fr.	101,180,825 43	98,250,285 81	2,777,517 75	55,110 28	123,002 59

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	101,180,825 45	98,250,285 81	2,777,517 75	55,110 28	123,902 59
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Loi du 27 mai 1876.					
§ 21. Nouvelles installations maritimes. Achat de terrains nécessaires à l'agrandissement de la station du Sud; raccordement entre cette station et celle de Vieux-Dieu	2,500,000 "	659,067 56	1,851,619 12	9,285 52	"
§ 22. Travaux d'extension. Plus value des rails d'acier et des longrines de fer à mettre en œuvre pour le renouvellement de la voie	8,220,000 "	435,035 27	4,949,805 60	2,826,700 93	8,508 14
§ 23. Extension du matériel de traction et de transport; outillage des ateliers	7,600,000 "	5,943,409 35	5,655,558 05	1,232 02	"
§ 24. Lignes du Luxembourg. Liquidation de l'actif et du passif de la Compagnie du Luxembourg au 31 décembre 1872 et de l'exploitation par l'Etat en 1875. . .	2,510,289 01	"	2,510,289 01	"	"
§ 25. Extension des approvisionnements pour l'exploitation des lignes du Luxembourg	845,410 99	"	845,410 99	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 27 mai 1876 (Lignes dans le Luxembourg.)	46,000,000 "	7,526,100 "	4,629,000 "	6,758,900 "	27,086,000 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 19 décembre 1876. (Chemin de fer de Tirlemont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter.) . .	14,250,000 "	1,800,000 "	6,718,600 "	5,975,200 "	1,758,200 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 25 juin 1877. (Capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Dendre et Waes.)	52,550,000 "	"	52,550,000 "	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 25 juin 1877. (Capitalisation de l'annuité de rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa.)	6,727,000 "	"	6,727,000 "	"	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 26 juin 1877. (Lignes à construire par la Société anonyme de construction de chemins de fer, convention-loi des 25 avril/5 juin 1870) (chiffre approximatif) . .	97,170,000 "	"	11,720,500 "	11,250,500 "	74,199,000 "
A REPORTER. . . . fr.	550,557,525 45	112,395,807 99	98,713,190 56	24,874,956 15	105,175,500 75

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . fr.	830,557,525 43	112,503,897 99	98,713,190 56	24,874,058 15	103,175,500 75
Ministère des Travaux publics (suite).					
B. Chemins de fer (suite).					
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres	18,080,500 "	"	"	18,080,500 "	"
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % à créer en vertu de la loi du 5 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel)	2,610,200 "	"	"	205,800 "	2,404,400 "
Loi du 17 juillet 1877. { Chemin de fer de Blaton à Ath.	450,000 "	"	263,726 57	90,500 58	75,772 85
{ Installations maritimes, nouvelle station du Sud à Anvers	1,000,000 "	"	285,000 "	715,000 "	"
{ Voies et travaux, travaux d'extension, plus valeur des rails d'acier	7,000,000 "	"	500 "	2,402,792 29	4,596,707 71
{ Extension du matériel de traction et de transport	6,700,000 "	"	897,600 26	4,790,586 91	1,012,012 85
Raccordement des stations des Guillemins et de Vivegnis à Liège. (Loi du 21 mai 1878.)	20,000 "	"	"	"	20,000 "
L. 5 juin 1878. { Chemin de fer de Thielt à Lichtervelde	500,000 "	"	"	929 45	209,070 55
{ Chemin de fer. — Voies et travaux	5,500,000 "	"	"	"	5,500,000 "
{ Extension du matériel de traction et de transport	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
	586,907,225 45	112,503,897 99	100,160,017 59	52,069,845 58	122,085,464 67
C. Télégraphes.					
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 16 août 1875, § 29)	500,000 "	497,458 59	2,561 61	"	"
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 9 juillet 1875, § 27)	100,000 "	81,089 02	18,910 98	"	"
Extension des lignes et appareils télégraphiques (Loi du 27 mai 1876, § 26)	125,000 "	740 85	81,740 12	55,750 58	6,782 45
Extension des lignes et appareils télégraphiques. (Loi du 5 juin 1878, § 18)	100,000 "	"	"	24,983 64	75,016 36
	825,000 "	579,268 26	105,212 71	60,720 22	81,798 81
D. Bateaux à vapeur.					
Construction d'un nouveau steamer remorqueur. (Loi du 9 juillet 1875, § 28)	180,000 "	110,740 "	44,282 95	"	24,977 05

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
E. Canaux.					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2.)	2,800,000 "	2,600,000 "	"	"	200,000 "
Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal. (Loi du 14 septembre 1864, § 5.)	350,000 "	220,452 05	"	"	120,547 57
Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime. (Loi du 5 juin 1870, § 8.)	250,000 "	105,407 90	5,744 25	2 40	50,845 45
L. du 27 juill. 1871. { Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu, entrepreneur des travaux de la 3 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	1,100,000 "	1,025,092 18	74,007 82	"	"
L. du 27 juill. 1871. { § 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation.	250,000 "	225,729 25	88 05	22,555 60	3,655 22
Loi du 16 août 1875. { § 12. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	865,411 72	70,675 75	5,904 "	50,948 55
Loi du 16 août 1875. { § 21. Approfondissement du canal de Gand à Terneuzen	5,000,000 "	4,213,020 66	786,979 54	"	"
Loi du 9 juill. 1875. { § 10. Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut; élargissement de la 2 ^{me} section	86,000 "	85,287 65	11 45	"	700 94
Loi du 9 juill. 1875. { § 11. Canal de Charleroi à Bruxelles; élargissement de la partie comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	90,000 "	87,579 92	"	"	2,620 08
Travaux d'élargissement et de redressement du canal de Terneuzen. (Loi du 27 mai 1876, § 15.)	1,000,000 "	"	420,750 48	579,269 52	"
L. 17 juill 1877. { Amélioration du canal de Bruges à Ostende	500,000 "	"	"	"	500,000 "
L. 17 juill 1877. { Canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	425,000 "	"	575,092 18	1,075 10	48,834 72
L. 17 juill 1877. { Amélioration du canal de Lisseweghe, endiguement du Zwyn.	14,000 "	"	2,525 40	1,674 60	10,000 "
Canal de Terneuzen. (Loi du 5 juin 1878.)	2,200,000 "	"	"	452,411 59	1,747,588 41
	15,065,000 "	9,520,772 87	1,730,555 58	1,062,950 81	2,744,740 74

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
Ministère des Travaux publics (suite). — F. Rivières.					
Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5, § 8) :					
Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}).	900,000 "				
Idem sur les ressources ordinaires. (Art. 4.).	550,000 "				
	1,450,000 "	1,401,553 50	48,446 50	"	"
Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville. (Loi du 8 juillet 1865, § 10.) . . .	2,000,000 "	2,000,000 "	"	"	"
Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne (Loi du 4 juin 1868.) . . .	5,000,000 "	2,666,666 67	"	"	335,333 55
Amélioration du régime de la Dendre, y compris les travaux à exécuter à Termonde (Loi du 5 juin 1868, § 4.).	1,800,000 "	1,800,000 "	"	"	"
Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869, 7 ^e .) . . .	550,000 "	314,859 84	"	"	35,140 16
L. du 5 juin 1870. { § 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	450,000 "	450,000 "	"	"	"
{ § 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	40,000 "	10,951 04	"	"	20,048 96
Loi du 10 août 1875. { § 10. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur	1,000,000 "	1,000,000 "	"	"	"
{ § 11. Travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865 avec les Pays-Bas	400,000 "	217,595 24	"	111,898 67	70,508 09
{ § 15. Amélioration de la Lys	250,000 "	45,402 56	109,824 55	85,505 70	9,267 19
{ § 16. Amélioration de la Dyle	40,000 "	95 88	"	"	59,904 12
{ § 17. Amélioration du régime de l'Yser	800,000 "	799,989 46	10 54	"	"
{ § 18. Amélioration de la Grande-Nèthe	120,000 "	116,775 81	3,224 19	"	"
{ § 22. Travaux pour faciliter l'écoulement des eaux de l'Escaut à Gand et en amont de cette ville	500,000 "	47,084 63	100,095 70	101,799 51	250,120 19
A REPORTER. . . . fr.	12,180,000 "	10,860,872 60	261,601 48	299,205 88	758,322 04

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	12,180,000 .	10,860,872 60	261,601 48	299,205 88	758,322 04
Ministère des Travaux publics (suite).					
F. Rivières (suite).					
Loi du 16 août 1873 (suite).					
§ 23. Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo :					
a. Reconstruction de l'écluse d'Isabelle 70,000 .					
Excédant de crédit sans em- ploi, à annuler 10,187 76					
RESTE. . fr. 59,812 24	59,812 24	59,812 24	"	"	"
c. Approfondissement et recreusement du Burgraeven-Stroom	50,000 "	75 "	39,192 "	10,753 "	"
§ 24. Travaux d'amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai	200,000 "	285 75	"	"	109,714 25
Barrage de la Gileppe (Loi du 1 ^{er} juin 1874, § 3.) .	1,700,000 "	1,700,000 "	"	"	"
Loi du 9 juill. 1873.					
§ 9. Construction d'un barrage dans la Meuse à Bouvignes	1,000,000 "	491,010 01	508,980 39	"	"
§ 12. Sambre canalisée	65,500 "	55,661 70	1,071 07	44 12	7,823 11
§ 13. Escaut; amélioration du régime des eaux, de la navigation et du halage; égoût collecteur à Tournai	255,000 "	86,616 21	117,964 16	50,410 63	"
§ 14. Lys; travaux d'amélioration	100,000 "	99,774 "	226 "	"	"
§ 15. Mandel; travaux de canalisation . .	42,000 "	38,071 40	3,800 "	"	128 51
§ 16. Dendre; travaux d'amélioration . .	100,000 "	17,419 75	82,580 27	"	"
§ 17. Yser et canal de Furnes à Dunkerque; travaux d'amélioration.	200,000 "	195,985 68	4,014 32	"	"
Loi du 27 mai 1876.					
§ 13. Canalisation de la Meuse	600,000 "	"	599,975 72	24 28	"
§ 14. Escaut. Travaux d'amélioration . .	300,000 "	12 50	"	84,536 35	215,451 15
§ 16. Travaux d'amélioration de la Dendre .	100,000 "	105 75	82,546 17	17,348 08	"
§ 17. Continuation des travaux d'amélioration du régime de l'Yser et des canaux y abou- tissant	200,000 "	"	105,728 45	4,817 26	91,454 51
§ 19. Travaux d'achèvement du barrage de la Gileppe	260,000 "	125,120 50	134,879 70	"	"
§ 20. Travaux d'amélioration de la Grande- Nèbe	24,000 "	"	5,755 37	"	18,246 63
A REPORTER. . . . fr.	17,416,512 24	15,750,825 50	1,047,222 08	447,126 60	1,291,140 .

Suite de l'état des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	17,416,312 24	13,730,825 56	1,947,222 08	447,126 60	1,291,140 .
Ministère des Travaux publics (suite).					
F. Rivières (suite).					
L. du 17 juil. 1877. { Construction de barrages dans la Meuse . . .	800,000 .	•	14,496 00	785,503 94	•
{ Amélioration de la Grande-Nèthe.	156,000 .	•	91,694 69	57,799 83	6,505 48
{ Travaux d'amélioration à la Lys	150,000 .	•	•	•	150,000 .
{ Id. id. l'Escaut.	775,000 .	•	12,500 .	315,502 75	446,907 25
Subside pour l'amélioration des égouts de la ville de Namur. (Loi du 27 juillet 1877.).	100,000 .	•	•	100,000 .	•
L. du 5 juin 1878. { Construction de barrages dans la Meuse . . .	1,200,000 .	•	•	215,504 81	986,495 19
{ Lys. — Travaux d'amélioration	150,000 .	•	•	•	150,000 .
{ Dendre (barrage de la).	70,000 .	•	•	46,103 19	23,896 81
{ Yser. — Travaux d'amélioration.	500,000 .	•	•	•	500,000 .
	21,007,312 24	13,730,825 56	2,065,912 83	1,945,721 12	5,554,854 73
G. Ports et côtes. — Polders.					
Loi du 8 juillet 1865. { § 8. Exhaussement et renforcement de de la digue du comte Jean	450,000 .	429,352 17	•	•	20,447 83
{ § 13. Amélioration du port de Nieu- port.	1,000,000 .	903,929 77	94,576 93	1,493 50	•
Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer. (Loi du 5 juin 1868, § 8.)	100,000 .	89,498 75	•	10,501 25	•
Loi du 5 juin 1870. { § 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut à Anvers	500,000 .	287,071 93	9,018 .	•	203,910 07
{ § 19. Amélioration du port d'Os- tende	75,000 .	•	•	•	•
{ Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,817 70	•	•	•	•
RESTE. . fr. 73,182 30	73,182 30	73,182 30	•	•	•
{ § 22. Travaux de défense de la côte . . .	300,000 .	134,069 56	1,776 92	134,600 25	29,553 27
{ § 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst	175,000 .	159,780 52	•	•	15,219 48
Construction de nouveaux murs et d'embarcadères le long des quais du Kattendyck et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers. (Loi du 27 juillet 1871, § 15.) .	1,000,000 .	29,489 50	•	937,614 41	32,905 09
A REPORTER. . . . fr.	3,598,182 30	2,106,565 50	105,371 85	1,084,202 21	302,055 74

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . fr.	5,598,182 50	2,106,505 50	105,571 85	1,084,200 21	302,035 74
Ministère des Travaux publics (suite).					
G. Ports et côtes. — Polders (suite).					
Exécution des travaux les plus urgents pour l'éta- blissement d'un bassin et de chantiers à l'usage des services de la marine à Ostende (Loi du 26 mai 1872.) 650,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 2 55					
RESTE. . fr. 649,997 67	649,997 67	649,997 67	»	»	»
Complément de l'éclairage de l'Escaut. (Loi du 14 août 1875, § 1).	150,000 »	128,185 95	1,816 07	»	»
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 16 août 1875, § 25)	100,000 »	»	75,000 »	25,000 »	»
Reconstruction partielle des quais d'Anvers et établis- sement d'installations provisoires sur la rive droite de l'Escaut. (Loi du 17 avril 1874)	2,000,000 »	16,114 68	»	1,112,582 58	871,502 74
Loi du 9 juillet 1875. { § 18. Travaux d'endiguement du Zwyn	50,000 »	48,918 16	706 78	285 06	»
{ § 19. Port d'Ostende; établissement d'un bas- sin et de chantiers pour le service de la ma- rine; amélioration du port.	547,600 »	29,552 97	193,506 61	73,644 01	51,006 41
{ § 20. Port de refuge de Blan- berghe 121,000 »	119,206 27	119,206 27	»	»	»
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,793 73					
RESTE. . fr. 119,205 27					
Nouvelles installations pour le service de la marine à Ostende. (Loi du 27 mai 1876, § 18.)	400,000 »	»	28,921 95	142,560 60	228,508 45
Bassin de batelage et quais à l'Escaut à Anvers. (Loi du 17 avril 1874 et conventions des 10 janvier et 18 mars, 12 juin 1874).	254,958 85	107,126 12	81,517 65	66,515 08	»
Travaux de défense de la côte. (Loi du 17 juillet 1877.)	400,000 »	»	81 »	»	500,919 »
Loi du 5 juin 1878. { Installations maritimes d'Anvers	6,000,000 »	»	»	5,475,018 »	2,524,982 »
{ Id. pour la marine à Ostende.	500,000 »	»	»	»	300,000 »
	14,540,045 07	3,205,005 50	486,811 80	5,079,623 54	4,077,844 54

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
Ministère des Travaux publics (suite).					
II. Routes et ponts.					
Loi du 9 juillet 1875. { § 1. Raccordement de routes au chemin de fer.	1,000,000 »	999,255 14	744 86	•	•
{ § 2. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. fr. 1,200,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	55 50				
RESTE. . fr. 1,199,944 50	1,199,944 50	1,199,567 10	577 40	•	•
Loi du 27 mai 1876. { § 5. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations	1,000,000 »	667,909 90	352,090 10	•	•
{ § 4. Construction ou reconstruction de ponts appartenant à des routes. Subsides.	1,000,000 »	240,555 07	573,663 90	185,088 41	92 55
Raccordement de routes, construction de ponts, chemins vicinaux. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,500,000 »	•	754,517 52	765,082 48	•
Travaux de raccordement de routes. (Loi du 5 juin 1878)	2,000,000 »	•	•	669,672 41	1,550,327 59
	7,699,944 50	3,107,387 21	1,641,193 87	1,621,045 50	1,550,420 12
Ministère de la Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense.					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burghl, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue défensive entre ce dernier fort, le fort Sainte-Marie et l'Escaut. (Loi du 10 janvier 1870.) . . .	14,000,000 »	11,529,790 55	2,164,074 93	284,405 11	21,720 61
Travaux de défense à Anvers et à Termonde. (Loi du 2 septembre 1870.)	2,150,000 »	1,467,102 17	92,048 15	16,888 50	575,961 20
Fabrication d'armes perfectionnées nécessaires à la gendarmerie. (Loi du 2 avril 1875.)	205,000 »	159,425 10	405 55	43,417 10	1,752 45
Loi du 27 mai 1877. { Outils de campement des troupes d'infanterie.	100,000 »	•	26,172 97	75,050 92	776 11
{ Exhaussement des affûts de siège pour canons rayés	782,000 »	•	144,821 83	205,799 54	455,578 65
{ Ouvrages de défense des forts du bas Escaut	1,800,000 »	•	512,734 51	937,634 82	549,650 67
{ Achat et transformation de cartouchières	500,000 »	•	167,640 85	151,770 08	589 07
A REPORTER. . fr.	19,537,000 »	13,156,317 02	2,007,898 57	1,600,066 07	1,581,817 74

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . fr.	19,557,000 »	13,156,517 62	2,907,898 57	1,690,966 07	1,581,817 74
Ministère de la Guerre (suite).					
A Frais de guerre et de défense (suite).					
Loi du 18 août 1878. Construction de deux forts permanents en avant de Liège et de Waelhem sur la rive gauche de la Néthe	3,000,000 »	»	»	655,275 79	2,344,726 21
Complément et amélioration de l'artillerie	7,500,000 »	»	»	1,625,032 73	5,874,967 27
Achèvement des forts de Merxem, de Zwynndrecht et de Gruybeke. (Loi du 5 juin 1878)	2,200,000 »	»	»	575,550 42	1,626,005 58
	52,037,000 »	13,156,517 62	2,907,898 57	4,344,009 01	11,028,174 80
B. Bâtiments militaires.					
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers, et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872.) . . .	730,000 »	641,923 71	41,005 71	25,075 71	25,004 87
Construction de magasins ou hangars affectés au service de l'artillerie et du génie. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)	185,650 50	185,806 05	1,763 85	»	»
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes. (Loi du 24 mars 1875.)	3,000,000 »	1,916,598 68	1,083,401 34	»	»
Même objet. (Loi du 27 mai 1876, § 27.)	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»
Même objet. (Loi du 17 juillet 1877.)	2,000,000 »	»	442,959 »	1,557,961 »	»
Même objet. (Loi du 5 juin 1878)	2,000,000 »	»	»	1,988,212 82	11,787 18
	9,915,650 50	2,742,580 02	3,568,200 00	3,560,249 53	55,782 05
C. Divers.					
Pertes d'habillement, etc., occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par l'incendie qui a détruit une partie des magasins de ce corps. (Loi du 21 décembre 1874.)	312,291 77				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,478 55				
RESTE. . . . fr.	509,813 24	309,813 24	»	»	»
A REPORTER. . . . fr.	309,813 24	309,813 24	»	»	»

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES suivantes.	1877.	1878.	
REPORT. . . fr.	509,815 24	509,815 24	"	"	"
Ministère de la Guerre (suite).					
—					
C. Divers (suite).					
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'in- cendie qui a détruit, le 28 juillet 1875, une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.) fr. 405,857 25					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 6,211 09					
RESTE. . . 509,645 54	509,645 54	509,764 24	18,881 30	"	"
	709,458 78	690,577 48	18,881 30	"	"
Ministère des Finances.					
—					
A. Achat d'immeubles.					
Achat de la ferme de Groenenlael. (Loi du 16 dé- cembre 1875.) 212,757 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 246 02					
RESTE. . fr. 212,510 58	212,510 58	212,510 58	"	"	"
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.) 252,000 "					
Excédant de crédit sans emploi à annuler 302 75					
RESTE . fr. 231,607 27	231,607 27	231,607 27	"	"	"
	444,207 65	444,207 65	"	"	"
B. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.					
Loi du 1 ^{er} juin 1874. { Appropriation des terrains à bâtir de l'École vétérinaire de Cureghem 495,000 "	495,000 "	448,011 12	17,971 85	1,962 60	27,054 43
{ Mise en valeur des terrains des places fortes. 1,485,000 "	1,485,000 "	1,375,586 10	111,415 90	"	"
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 2 juil- let 1875.) 800,000 "	800,000 "	100 "	241,803 95	207,751 50	260,344 40
A REPORTER. fr.	2,780,000 "	1,821,607 22	371,180 70	209,714 16	287,308 02

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices.			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	2,780,000 "	1,821,607 22	571,189 70	299,714 16	287,598 92
Ministère des Finances (suite).					
B. Constructions et améliorations. — Bâtimens civils (suite).					
Liquidation du prix d'achat d'un terrain situé pres de la station du chemin de fer à Anvers. (Loi du 27 mai 1876.)	50,400 "				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	134 52				
RESTE. . fr.	50,265 48	50,265 48	"	"	"
Mise en valeur de terrains domaniaux. (Loi du 15 avril 1878.)	1,280,000 "	"	"	"	1,280,000 "
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses admi- nistrations publiques. (Loi du 28 août 1878.) . .	20,000 "	"	"	"	20,000 "
	4,130,265 48	1,871,062 70	571,189 70	299,714 16	1,587,598 92
C. Divers.					
Frais de premier établissement de la Caisse de la mi- lice ainsi que de la Caisse de remplacement. (Loi du 3 juin 1870.)	50,000 "	50,000 "	"	"	"
Frais d'émission et de confection des titres de l'em- prunt de 240 millions de francs à 3 p. 0/0. (Loi du 29 avril 1875.)	300,000 "	238,430 57	15,000 "	37,737 55	8,851 88
Frais de confection et d'émission des titres, à 2 1/2 p. 0/0, émis en vertu de la loi assimilant cette dette aux autres parties de la Dette publique. (Loi du 19 décembre 1874.)	60,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,506 08				
RESTE. . fr.	57,493 02	45,193 02	12,300 "	"	"
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0. (Loi du 2 juillet 1875, art. 7.)	20,000 "	20,000 "	"	"	"
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. 0/0 ainsi que de ceux à délivrer en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876, art. 4.) .	80,000 "	6,803 "	27,035 50	"	46,561 50
Frais d'émission et de confection des titres à 4 p. 0/0 destinés au paiement de lignes concédées. (Loi du 26 juin 1877.)	150,000 "	"	2,040 "	57,321 "	90,639 "
A REPORTER. . . . fr.	657,493 92	360,227 40	50,575 50	95,058 55	145,832 58

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
REPORT. . . . fr.	657,493 92	360,227 49	56,375 50	95,058 55	145,852 38
Ministère des Finances (suite).					
—					
C. Divers (suite).					
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 février 1878.) . 92,500 "					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 86 25					
Reste. . . fr. 92,413 75	92,413 75	"	"	92,413 75	"
Frais de confection des titres 4 p. %. (Loi du 31 mai 1878.)	35,000 "	"	"	796 "	34,204 "
	784,907 67	360,227 49	56,375 50	188,268 50	180,056 38

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des services spéciaux.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1876 ET ANNÉES antérieures.	1877.	1878.	
RÉCAPITULATION.					
Justice.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.	12,665,000 »	5,587,550 06	2,975,105 37	4,178,885 04	123,060 93
B. Réseau télégraphique à Bruxelles au service de la police	25,000 »	18,411 05	2,449 50	»	4,158 85
Intérieur.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	5,185,899 37	1,982,954 05	73,186 02	40,846 50	1,086,012 76
B. Subsidés et services divers	22,600,000 »	14,007,015 96	5,614,878 40	1,741,548 83	1,256,556 81
C. Objets d'art et de science.	854,604 09	296,050 18	122,910 26	55,068 09	379,105 56
D. Recensements et divers	527,714 23	152,555 45	258,518 54	55,138 05	61,522 23
E. Expositions.	1,549,700 »	185,000 »	141,550 »	723,185 »	500,165 »
Instruction publique.					
A. Construction et amélioration. — Bâtiments civils.	4,524,500 »	118,709 07	106,175 05	2,550,058 84	1,679,556 44
B. Pensions.	489,776 55	»	»	394,221 09	95,555 46
Travaux publics.					
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	14,708,105 77	6,768,610 89	2,153,658 87	2,650,877 29	5,154,958 72
B. Chemins de fer.	586,907,225 43	112,595,897 99	100,100,017 59	52,069,845 58	122,083,404 67
C. Télégraphes	825,000 »	579,268 26	103,212 71	60,720 22	81,798 81
D. Bateaux à vapeur	180,000 »	110,740 »	44,282 95	»	24,977 05
E. Canaux	15,065,000 »	9,520,772 87	1,756,555 58	1,062,950 81	2,744,740 74
F. Rivières	21,097,512 24	15,750,825 56	2,065,912 85	1,945,721 12	5,554,854 73
G. Ports et côtes. — Polders	14,349,495 07	3,205,665 30	486,811 80	5,979,625 54	4,677,844 34
H. Routes et ponts.	7,699,944 50	5,107,287 21	1,641,195 87	1,621,045 50	1,550,420 12
Guerre.					
A. Frais de guerre et de défense	52,057,000 »	15,156,517 02	2,907,898 57	4,544,609 01	11,628,174 80
B. Bâtiments militaires	9,915,650 50	2,742,589 02	5,568,209 90	3,569,249 53	55,782 05
C. Divers	709,458 78	690,577 48	18,881 50	»	»
Finances.					
A. Achat d'immuables.	444,207 65	444,207 65	»	»	»
B. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils	4,150,265 48	1,871,962 70	571,189 70	299,714 16	1,587,598 92
C. Divers	784,907 67	360,227 49	56,575 50	188,208 50	180,056 58
TOTAUX. . fr.	555,074,287 35	101,051,575 02	124,698,774 20	83,492,452 14	155,851,685 57

(80)

ANNEXE N° 6.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES considérées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 56	"	"	"	26,502,221 56
1851	60,942,211 82	46,205,554 02	78,248 59	"	115,225,815 05
1852	77,811,042 41	74,592,465 76	60,099 80	"	152,464,508 97
1853	86,057,082 "	"	54,005 48	"	86,092,588 48
1854	84,279,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,351,550 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 75	15,574,163 74	101,576,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,656 25	10,000,000 "	98,220,356 25
1858	94,600,326 "	"	44,855 50	25,778,055 70	120,429,105 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 65	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,500 "	"	5,743,247 64	63,074,237 05	170,773,074 27
1861	101,464,404 "	"	59,052 92	"	101,505,316 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,755 56	1,699,785 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,092,961 02	6,886,541 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	115,851,076 65
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,353 12
1868	118,412,250 "	200,000 "	57,014,121 10	165,916 01	155,882,288 01
1869	110,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,130 45	118,122,834 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,435,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,051,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,590 "	950,000 "	145,182 01	4,990,701 12	135,680,563 15
1876	152,698,540 "	1,284,000 "	125,248 65	5,108,805 86	157,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,002 08	164,117,471 92
1878	141,910,700 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,354,559 15
1880	149,188,700 "	1,728,000 "	74,055 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,020,190 "	1,929,417 05	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,400 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,469 55
1884	157,782,700 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 25
1885	159,612,700 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 80
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,250,251 58	59,923,729 80	216,220,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1891	178,520,000 "	"	4,578,516 59	44,559,658 95	227,266,975 54
1892	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1893	205,985,500 "	"	5,909,558 54	110,148,510 97	320,043,140 51
1894	229,645,000 "	"	7,997,555 52	64,462,094 50	302,102,447 82
1895	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1896	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
	6,264,615,084 59	145,104,585 55	195,298,224 52	780,917,175 20	7,585,954,807 86
	6,409,719,470 14				

CLOS DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	RECouvreMENTS effectués.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués
26,302,221 56	"	"	
115,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,315 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,073,225 70	756,555 92	"	
102,652,052 50	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	3,494,915 99	
125,509,914 81	"	3,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,255 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,280,847 48	4,026,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 39	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,004,045 57	"	252,906 72	
115,528,065 84	2,120,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
113,871,457 58	3,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,381,500 85	"	
119,545,051 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
150,468,270 19	"	4,065,673 59	
152,675,052 50	"	5,840,252 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,239,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 05	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	"	10,077,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	"	7,995,286 70	
160,709,218 61 $\frac{1}{2}$	"	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	"	5,815,316 92	
164,557,914 52 $\frac{1}{2}$	"	6,501,849 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,320 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	"	5,686,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 55	"	4,751,611 54	
225,404,895 42	"	7,175,842 24	
209,641,405 41	"	7,103,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	29,376,992 90	
239,940,457 90	"	24,458,089 40	
341,086,178 65	"	21,045,029 32	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,376,459 21	
7,606,228,518 72	20,814,272 60	252,107,925 46	
222,205,650 86			

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE						R E S T E , ou crédits affectés à l'exercice.
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité.	
1830. 4 ^e trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1832.	a) 151,503,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1834.	83,272,610 52	5,601,590 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1835.	86,369,595 77	1,699,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1836.	85,058,537 43	1,167,450 50	"	"	86,225,988 04	"	86,225,988 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,000 98	"	"	96,796,059 08	"	96,796,059 08
1839.	104,899,007 55	7,705,917 00	"	"	112,605,015 45	"	112,605,015 45
1840.	99,150,590 94	6,454,054 04	"	"	105,584,425 58	"	105,584,425 58
1841.	103,791,842 58	13,017,459 14	58,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	103,368,962 81	3,522,447 63	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,855,572 01	11,168,435 71	285,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,125,796 67	6,059,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1846.	112,904,215 11	5,615,455 06	575,517 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1847.	116,452,576 58	8,200,515 59	503,045 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 05	15,185,567 64	275,427 52	"	133,652,865 81	"	131,652,865 81
1849.	111,655,105 81	5,560,095 66	554,255 04	"	117,555,451 11	550,555 60	114,097,095 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	655,069 65	556,555 60	120,051,045 83	520,562 56	119,750,483 27
1851.	115,456,059 16	4,797,745 12	109,024 04	520,562 56	120,723,388 88	527,456 21	120,195,932 67
1852.	115,524,706 95	17,020,170 49	413,551 83	527,456 21	134,091,885 48	2,625,149 25	131,466,736 23
1853.	125,615,260 51	7,954,425 77	423,591 17	2,625,149 25	134,594,255 50	2,127,599 51	132,466,654 19
1854.	125,249,057 07	8,219,454 95	810,552 10	2,127,599 51	136,408,665 45	1,440,181 75	134,968,481 68
1855.	127,900,547 24	10,214,528 72	672,045 61	1,440,181 75	140,236,101 52	1,645,625 53	138,590,475 79
1856.	135,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 53	146,555,528 99	1,574,588 67	144,978,940 32
1857.	155,056,047 56	b) 5,464,878 19	1,225,964 99	1,574,588 67	145,301,479 41	1,884,759 09	141,416,720 52
1858.	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,957 84	1,884,759 09	145,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	156,642,007 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,552,262 02	1,955,870 45	152,596,391 57
1860.	158,642,456 05	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,300,542 25	1,720,804 53	146,579,737 92
1861.	141,576,486 70	5,651,509 92	1,558,560 18	1,720,804 53	150,287,370 15	1,551,735 46	148,735,634 67
1862.	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,735 46	153,529,661 70	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,855,801 73	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,468 83
1864.	151,885,210 45	5,808,095 52	516,870 75	1,009,590 64	159,017,574 12	1,051,919 64	157,965,654 48
1865.	154,244,540 16	7,278,951 55	587,797 "	1,051,919 64	162,942,088 35	1,701,660 51	161,241,328 02
1866.	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,275,595 16	1,594,855 98	168,680,737 18
1867.	166,774,028 40	7,529,884 02	756,626 28	1,594,855 98	176,455,374 77	2,125,748 16	174,329,626 61
1868.	r) 171,550,259 14	5,821,729 70	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	180,541,847 14	5,401,465 82	177,140,385 52
1869.	176,511,641 63	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,425,604 25	2,055,586 24	180,370,017 99
1870.	176,812,857 01	24,955,662 98	815,800 55	2,055,586 24	204,599,886 58	2,465,554 28	202,134,332 50
1871.	179,503,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,787,871 05	5,145,122 52	197,642,748 53
1872.	192,956,542 58	10,047,551 27	1,042,558 45	5,145,122 52	207,189,534 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873.	204,751,845 22	15,065,052 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,832 88
1874.	256,417,401 80	8,490,242 50	1,252,024 84	2,596,426 68	248,745,095 71	5,151,924 82	243,593,170 89
1875.	258,281,440 55	11,349,458 18	1,200,986 65	5,151,924 82	254,075,810 20	2,248,088 95	251,827,721 25
1876.	245,220,640 07	6,465,412 50	1,925,583 25	2,248,088 95	254,857,525 74	1,804,775 44	253,052,750 30
	6,323,670,480 01	656,250,065 10	25,500,420 22	50,048,586 55	6,755,500,550 78	51,853,161 99	6,703,646,188 79

CLOS DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DEPENSES.

SERVICES SPECIAUX. — CREDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PREVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excedants DE CRÉDITS à annuler	Observations.
		DEPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	•	
•	115,800,850 65	112,415,965 51	3,392,867 14		
•	164,595,401 51	158,500,918 95	5,894,482 86		
•	94,149,835 55	91,904,971 94	2,244,860 59		a) Apres deduction de fr. 37,546,340 74 c ⁵ pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues
10,000,000 •	98,871,000 45	96,515,600 96	2,360,599 47		
b) 1,490,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
c) 15,574,163 74	101,509,951 78	99,328,487 96	2,071,465 62		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
10,000,000 •	105,226,105 69	103,551,751 64	1,894,572 05		d) Non compris fr. 103,102 60 c ⁵ annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique)
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,576,614 54		
15,896,897 40	128,589,912 85	121,106,508 51	4,505,401 54		
65,074,257 65	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26		
•	117,467,425 97	114,970,586 11	2,400,857 86		
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75		
e) 1,099,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,550 25		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réserve par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,637 20	6,266,045 57		f) Y compris fr. 114,682 66 c ⁵ , même objet que ci-dessus
f) 21,552,506 85	156,224,705 56	151,589,549 89	1,855,555 67		
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,099 29	1,505,889 05		
g) 5,768,642 11	128,985,374 98	127,572,574 99	1,412,999 99		
h) 8,024,490 68	140,577,350 40	135,060,595 57	5,516,761 12		
946,977 90	115,914,075 41	112,267,060 15	3,677,004 28		
2,550,755 29	122,290,216 50	118,750,904 76	3,559,511 80		
1,106,145 11	121,502,077 78	118,027,460 84	2,674,616 94		
2,540,568 99	135,809,105 22	131,848,564 95	1,060,540 29		
1,969,827 76	157,456,461 95	154,510,907 41	2,925,554 54		
0,656,500 56	144,615,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22		
10,561,522 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		
8,878,878 91	155,857,819 25	149,727,649 92	4,150,169 51		
8,891,907 80	150,508,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 58	3,400,905 20		
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		
16,144,607 42	162,724,145 54	159,025,577 52	3,698,768 02		
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,869 51	2,980,773 14		
27,751,059 51	180,278,560 55	177,082,280 60	3,196,279 95		
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68		
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59		
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52		
57,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,398,790 07		
21,905,608 68	196,255,255 20	191,604,515 92	4,628,919 57		
19,225,511 50	196,565,094 82	191,920,940 52	4,442,754 50		
27,596,688 95	207,786,906 92	199,655,875 76	8,151,035 16		
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95		
43,924,116 81	241,568,865 54	258,191,223 11	5,577,642 25		
51,080,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	3,759,825 55		
154,141,616 24	554,245,429 12	550,808,378 60	3,547,050 52		
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,636 55		
45,164,484 58	296,090,205 65	292,222,405 21	4,767,710 42		
44,580,605 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,103,427 68		
1,025,245,220 12	7,726,901,408 91	7,560,651,991 •	166,249,417 91		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS	
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	de recette.	
1850. (4 ^{me} trimestre.)	25,869,417 13	27,348,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.	
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,605 21	46,205,554 60	113,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91	
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,652,565 56	74,592,405 76	152,464,505 97	158,500,918 95	.	
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	.	88,058,515 92	91,904,974 94	.	
1854.	86,580,098 41	86,515,600 96	10,521,259 35	10,000,000 .	96,701,537 76	96,515,600 96	.	
1855.	89,171,554 30	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 .	91,075,225 70	87,104,004 96	3,557,529 54	
1856.	85,815,668 92	84,154,524 25	16,818,965 47	13,574,165 71	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 67	
1857.	89,406,613 99	95,351,751 64	12,508,656 25	10,000,000 .	101,715,250 24	105,551,751 64	.	
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 .	23,778,055 70	123,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07	
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,807 40	115,857,428 97	124,196,508 51	.	
1860.	100,558,748 59	102,840,115 32	68,817,505 27	65,074,257 65	169,376,255 86	165,914,570 95	.	
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	.	101,542,826 17	114,976,586 11	.	
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	23,278,095 17	126,766,956 55	129,575,909 88	.	
1863.	105,955,528 51	118,156,186 72	18,255,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,835,950 55	.	
1864.	110,425,688 59	110,529,657 29	88,584,820 54	84,656,000 .	198,810,508 75	195,185,657 29	.	
1865.	112,276,648 98	115,056,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,853,951 07	154,589,549 89	.	
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,321,700 09	114,004,045 57	122,752,999 29	.	
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	3,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	.	
1868.	108,057,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,400 08	146,117,886 55	155,060,595 57	.	
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 00	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29	
1850.	110,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 70	558,547 70	
1851.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57	
1852.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 70	151,848,564 95	.	
1853.	128,837,925 39	129,541,079 65	10,650,546 80	4,969,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	.	
1854.	152,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,656,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	.	
1855.	159,568,195 50	156,561,889 94	5,155,975 15	10,361,522 01	144,502,166 65	146,926,211 95	2,805,505 56	
1856.	145,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41	
1857.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,910 90	
1858.	155,154,108 22½	159,154,509 70	796,651 15	5,010,495 66	155,880,759 57½	144,745,005 56	16,010,598 52½	
1859.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77	
1860.	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	159,025,577 52	12,751,801 27½	
1861.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,254,411 84	163,451,869 51	10,997,065 54	
1862.	161,110,559 51½	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 31	164,557,014 52½	177,082,290 60	11,785,118 22½	
1865.	163,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 35	55,965,945 02	168,925,520 49	187,062,522 17	12,145,265 99	
1864.	164,240,550 74½	153,715,678 89	17,264,024 25	52,507,450 60	181,514,254 97½	186,225,129 58	10,555,651 85½	
1865.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58	
1866.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25	
1867.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	191,604,515 92	5,271,225 .	
1868.	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	191,920,940 52	5,596,740 52	
1869.	185,201,172 50	172,259,184 85	25,801,261 26	27,596,088 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,061,987 76	
1870.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,063,874 15	205,442,109 40	210,907,800 50	.	
1871.	207,705,992 90	194,267,106 30	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60	
1872.	215,552,689 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77	
1873.	227,028,520 52	216,759,762 56	114,057,649 51	154,141,616 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,760 96	
1874.	245,454,192 50	241,045,554 54	72,459,447 82	69,599,200 54	515,913,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05	
1875.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	55,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	.	
1876.	255,105,724 70	249,740,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08	
	6,508,717,925 57	6,415,076,148 32	1,007,511,405 65	1,144,675,842 68	7,606,228,518 72	7,500,651,991 .	189,821,957 75	

DE 1850 A 1876 INCLUSIVEMENT (SUITE). — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDANTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 43	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.
3,901,264 50	54,603 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
133,502 55	521,259 55	"	187,750 80	"	Idem.
"	413,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 76	"	3,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
3,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	3,511,556 37	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 04	"	3,461,882 91	"	Idem.
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,750,417 61	"	870,535 72	"	2,606,955 53	Idem.
15,102,838 21	16,556,753 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
103,968 90	3,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.
760,554 08	"	3,775,005 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,938 90	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	"	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	13,787,935 40	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,356 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,937,362 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,560 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,046,764 42	"	3,488,458 01	Idem.
"	"	6,520,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,059 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	2,194,520 81	8,802,542 53	"	Idem.
"	"	24,520,484 50	"	12,544,560 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.
"	"	50,282,265 67	"	18,137,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	23,004,534 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,535 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1875.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 53	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,473 16	"	12,450,455 42	"	13,510,908 58	
"	20,930,415 72	"	52,284,817 80	"	
97,081,002 70	177,555,771 55	224,700,118 86	228,810,425 88	183,255,896 16	
875 05	47,164,347 55		45,576,527 72		

(88)

ANNEKE N° 7.

APERÇU

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1878 inclusivement.

RECETTES EXTRAORDINAIRES.**SOMMAIRE.**

I. Recettes par ordre fr.	42,140,849 96
II. Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (<i>Capitaux et intérêts.</i>)	36,478,717 41
III. Produit d'emprunts, d'émissions de titres de la Dette publique	1,281,029,162 20
IV. Produit de l'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions	49,971,797 38
V. Rachat de rentes, remboursement de capitaux, réalisation de valeurs diverses	11,038,283 38
VI. Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.	2,014,219 58
VII. Recettes diverses de toute autre nature	66,901,968 07
VIII. Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.	370,204,462 42
TOTAL. fr.	1,829,776,109 37

DÉVELOPPEMENTS.

I. — Recettes pour ordre.

Produit de domaines vendus (loi du 27 décembre 1822) versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>losrenten</i>	fr. 55,754,434 05
Frais d'expertise en matière de contribution personnelle	66,075 05
Centimes additionnels au profit des communes	528,550 74
Fonds de réimposition de la contribution foncière.	4,722 84
Non-valeurs sur l'emprunt de 12 millions de florins.	491,551 18
— — 10 —	393,506 31
	1,484,212 12
Produit à titre de dépenses périmées. — Exercices : 1850 à 1872.	2,205,014 54
Produit de la réalisation de titres de la Dette publique à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, remis au Trésor pour le couvrir des dépenses effectuées de 1875 à 1876 sur le crédit alloué par la loi du 16 août 1875 pour la construction de lignes dans le Luxembourg.	4,097,188 35
TOTAL.	42,140,849 06

II. — Ressources extraordinaires provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec la Société générale, en sa qualité de caissier de l'État. (Capitaux et intérêts.)

Produit de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, y compris les fonds belges représentant l'encaisse de l'ancien caissier général du Royaume des Pays-Bas	16,502,993 10
Intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenue par la Société générale. (Période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855.)	1,871,058 79
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité du 5 novembre 1842 avec les Pays-Bas.	18,241,605 45
TOTAL.	36,475,717 41

III. — Produit d'emprunts et d'émissions de titres de la Dette publique.

Produit de l'emprunt volontaire et patriotique de 1850.	632,804 25
— — de 12 millions de florins de 1851.	24,613,415 02
— — de 10 — —	21,591,059 98
— — de 48 — —	74,592,403 76
— — du 18 juin 1856 (50 millions de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)	27,564,105 74
— — du 25 mai 1858 (50,850,000 francs à 3 p. $\frac{1}{2}$ %)	35,778,053 70
A REPORTER.	184,572,821 03

	REPORT	184,572,821 05
Produit de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,040,000 francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		82,000,000 •
— — du 1 ^{er} mai 1842 (7,624,000 francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %) (1)		7,624,000 •
— — du 29 septembre 1842 (fr. 28,621,718 40 c. à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		29,250,000 •
— — du 22 mars 1844 (10 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		10,000,106 58
— — du 22 mars 1844 (84,650,000 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		88,042,240 •
— — du 26 février et 6 mai 1848 (emprunts forcés)		37,150,035 56
— — du 20 décembre 1851 (26 millions de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		26,150,000 •
— — du 14 juin 1853 (15 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		15,715,664 20
— — du 8 septembre 1859 (45 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		45,000,000 •
— — du 28 mai 1865 (60 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		60,000,295 03
— — du 10 juin 1867 (60 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		60,003,500 •
— — du 30 juin 1869 (2,450,000 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		2,450,000 •
— — du 7 juin 1870 (1 million de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		1,000,000 •
— — du 25 février 1871 (15,815,800 francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %)		15,815,800 •
— — 27 juillet 1871 (51 millions de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		49,080,000 •
— — du 29 avril 1873 (506,839,000 à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		240,000,000 •
— — du 29 mai 1876 (46,000,000 de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		46,000,000 •
— — du 19 décembre 1876 (14,250,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		14,250,000 •
— — du 25 juin 1877 (52,550,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		52,550,000 •
— — du 25 juin 1877 (6,727,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		6,727,000 •
— — du 26 juin 1877 (97,170,000 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		97,170,000 •
— — des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877, 18 avril, 5 et 4 juin 1878. Convention du 25 janvier 1878 (80,000,000 de francs à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)		60,000,000 •
— — du 3 juin 1878 (2,610,200 fr. à 4 $\frac{1}{2}$ %)		2,610,200 •
— — du 31 mai 1878 (18,989,500 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %)		18,989,500 •
	TOTAL	1,251,029,162 20

IV. — *Produit d'aliénation de domaines, de cessions ou rétrocessions et de transactions.*

Produit de vente de domaines (loi du 26 septembre 1835)	169,810 15
— — (lois des 27 mai 1837 et 30 juin 1840)	1,867,422 03
— (loi du 3 février 1843)	10,817,076 80
Quote-part de la ville d'Anvers dans les travaux de son agrandissement (loi du 8 septembre 1839)	10,000,000 •
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers (loi du 22 décembre 1869)	2,200,000 •
Produit de la vente de la citadelle de Gand (loi du 31 mai 1870)	1,000,000 •
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers (lois des 10 janvier 1870 et conventions des 10 janvier et 18 mars 1874)	14,902,799 71
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles (loi du 1 ^{er} juin 1874)	2,882,166 53
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes (loi du 1 ^{er} juin 1874)	5,609,788 73
Prix de vente des terrains de l'école vétérinaire (loi du 1 ^{er} juin 1874)	1,231,733 54
TOTAL	49,971,707 38

(1) Le paiement des indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution ayant eu lieu en titres 3 p. $\frac{1}{2}$ au pair c'est également au pair que le produit en est ici calculé.

V. — Rachat de rentes, remboursement de capitaux, réalisation de valeurs diverses.

Remboursement du prêt à la Banque de Belgique (loi du 1 ^{er} janvier 1839)	3,896,897 40
Produit de la négociation de titres à 4 1/2 p. % appartenant au Trésor (placement du fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)	55,248 20
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer rhénan acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840.	3,003,093 92
Produit de la négociation de titres 2 1/2 p. % provenant de la caisse de pilotage	205,645 75
Produit de la négociation d'un capital de 53,700 francs à 4 1/2 p. % provenant de la mise à exécution de la loi du 31 mars 1852	33,178 33
Remboursement par la caisse générale d'épargne et de retraite d'avances pour frais de premier établissement.	145,000 *
Réalisation au profit du Trésor de titres appartenant au fonds spécial des jeux de Spa.	890,000 *
Fonds provenant du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes pour construction d'écoles (loi du 4 juin 1878)	1,821,219 78
TOTAL.	11,038,283 38

VI. — Intérêts, bonifications et bénéfices sur créances, négociations, placements, etc.

Bonifications par la Société des Bassins Houillers du Hainaut sur les titres à 4 1/2 p. % qui lui ont été remis par l'État, en exécution de la loi du 25 février 1871.	1,028,577 52
Intérêts bonifiés par la Société anonyme du Sud d'Anvers, conformément à la convention conclue le 12 janvier 1874 entre l'État, la ville d'Anvers et la Société du Sud.	985,642 03
TOTAL.	2,014,219 55

VII. — Recettes diverses de toute autre nature.

Subvention de guerre (impôt extraordinaire, lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835).	4,549,814 02
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842 pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la British-Queen	150,000 *
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844 à 4 1/2 p. %	495,826 67
Fonds d'amortissement des emprunts à 5 p. % de 1840 et 1842 attribués au Trésor par la loi du 14 juin 1853.	5,983,776 27
Fonds d'amortissement des emprunts à 4 1/2 p. % attribués au Trésor (loi du 12 juin 1869). . . (a)	29,992,801 74
Quotes-parts des puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut (loi du 13 juin 1865).	21,059,624 05
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent (loi du 7 mars 1867).	1,059,444 18
Bénéfice sur le monnayage de matières d'argent en 1876.	1,350,511 14
Somme restée sans emploi sur la subvention de 2 millions allouée en 1875 au fonds spécial de rémunération des miliciens	1,422,170 *
Vente de deux paquebots appartenant à l'État	260,000 *
TOTAL.	66,001,968 07

(a) Y compris une somme de fr. 644 97 c^t afférente à l'amortissement de la dette à 5 p. % de 1838.

VIII. -- Capitaux correspondant à des rentes ou annuités du chef d'acquisition de chemins de fer, canaux, immeubles, collections, etc.

Ressources provenant de la liquidation avec le Gouvernement des Pays-Bas et avec le caissier de l'État et appliqués à l'achat :	1° de la forêt de Soignes.	17,142,857 14
	2° du Palais Ducal, du domaine de Tervueren et d'un hôtel place Royale.	7,414,463 49
Acquisition de l'entrepôt d'Anvers		1,481,481 48
Capital calculé à 5 p. % de la rente créée au nom de la ville de Bruxelles, pour achat des musées et collections		6,000,000 »
Capital calculé à 5 p. % de la rente annuelle de fr. 42,287 74 c ^{ts} du chef de servitudes militaires.		845,754 80
Capitaux des rentes ou annuités du chef du rachat par l'État	1° du chemin de fer de Mons à Manage.	15,235,505 51
	2° des lignes et du matériel d'exploitation de la Société des Bassins Houillers.	180,755,000 »
	3° des lignes du Grand-Luxembourg.	120,564,937 81
	4° du canal de l'Ourthe	10,984,402 19
TOTAL.		<u>570,204,462 42</u>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.**TABLE SYNOPTIQUE.****FINANCES.**

Dépenses pour ordre. (État n° I, p. 96.)		42,140,849	96	} 515,022,244 »
Autres dépenses générales. Id.		58,563,072	22	
— diverses. Id.		214,518,321	81	

DOMAINE IMMOBILIER.

Achats. (État n° II, p. 99.)		36,106,501	42	
Constructions, etc., bâtiments civils. (État n° II, p. 100) :				
a.) Hôtels et Palais.	— .	19,554,841	21	} 61,644,978 79
b.) Département des Finances.	— .	7,881,715	57	
c.) — de la Justice.	— .	25,065,000	»	
d.) — de l'Intérieur.	— .	6,184,114	74	
e.) — de l'Instruction publique.	— .	2,499,168	51	
f.) — des Travaux publics.	— .	659,838	96	

GUERRE.

Frais de guerre, d'armement et de défense. (État n° III, p. 106.)		205,521,499	06	} 218,186,075 24
Bâtiments militaires et dépenses diverses.	—	12,864,576	18	

INTÉRIEUR.

Subsides et services divers. (État n° IV, p. 109.)	21,157,069	03	} 25,881,718 45
Objets d'art et de sciences, expositions.	—	4,744,649	42

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Maisons d'écoles. (État n° V, p. 115.)		39,998,183	60	} 40,487,960 15
Pensions.	—	489,776	55	

TRAVAUX PUBLICS.

Chemins de fer.	{ Construits par l'État. (État n° VI, p. 114.)	625,586,423	81	} 1,050,228,867 15
	{ Repris par l'État.	—	404,642,443	52
Télégraphes et bateaux à vapeur. (État n° VII, p. 117.)		12,845,563	19	
Canaux. (État n° VIII, p. 119.)		99,416,881	17	
Rivières. (État n° IX, p. 124.)		64,519,926	75	
Ports et côtes. Polders. (État n° X, p. 127.)		29,157,600	74	
Routes et ponts. (État n° XI, p. 130.)		29,660,542	26	

TOTAL. 1,962,958,859 29

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

FINANCES.

ÉTAT N° I.

SOMMAIRE.

A. Dépenses pour ordre	fr. 42,140,849 96
B. Autres dépenses générales.	58,563,072 22
C. Remboursements, rachats de péages, de rentes, etc.	212,531,620 83
D. Divers	1,986,700 99
TOTAL.	fr. 515,022,244 »

N. B. Les dépenses couvertes par les ressources ordinaires sont marquées d'un astérisque.

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Dépenses pour ordre.

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domein losrenten</i>	35,754,434 95
Dépenses diverses	* 1,484,212 12
Dépenses périmées des exercices apurés	* 2,205,014 54
Dépenses effectuées à charge du crédit du 16 août 1875 pour construction de lignes de chemins de fer dans le Luxembourg, le crédit alloué pour ces travaux ayant été annulé et remplacé par une émission de titres 4 p. o/o, à concurrence de 46 millions de francs	4,607,188 55
TOTAL.	42,140,849 96

B. — Autres dépenses générales.

Dépenses extraordinaires pour les besoins urgents du pays, acquittées au moyen du produit des emprunts de 12 et de 10 millions de florins.	46,205,353 60
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855	4,553,716 62
Indemnités pour pertes résultant des événements de guerre de la révolution (capital nominal de 7,624,000 francs à 5 p. o/o).	7,624,000 »
TOTAL.	58,363,072 22

C. — Remboursements, rachats, etc.

Remboursement de l'emprunt volontaire de 1830 ainsi que des emprunts de 10 et de 12 millions de florins, au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,800,000 francs, 5 p. %).	46,870,425 28
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839.)	3,896,897 40
Achat de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)	3,349,600 *
Rachat du capital de 80 millions de florins à 2 1/2 p. % (art. 63, n° 7, du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842.)	84,656,000 *
Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (Loi du 21 mai 1845.)	2,048,085 70 603,174 60
Rachat du péage de l'Escaut, prix, intérêts et frais y relatifs	Loi du 13 juin 1863. 38,400,000 * — du 18 mars 1866. 22,393 10
Avances à la Caisse générale d'épargne et de retraite pour frais de premier établissement.	Loi du 16 mars 1865. 50,000 * — du 26 mars 1866. 75,000 * — du 28 déc. 1867. 75,000 *
	200,000 *
Excédant de crédit annulé.	55,000 *
	145,000 *
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 4 p. % de 1836. (Loi du 12 juin 1869.)	7,269,000 *
Remboursement du capital restant en circulation de l'emprunt à 3 p. % de 1838. (Loi du 18 décembre 1872.)	5,633,000 *
Rachat de la rente de 400,000 florins inscrite au profit du Gouvernement des Pays-Bas en vertu de l'article 63, n° 1, du traité du 5 novembre 1842 et frais accessoires. (Loi du 10 juin 1873.)	18,750,000 *
Excédant de crédit annulé.	20,951 25
	18,720,048 75
TOTAL.	fr. 212,551,620 83

D. — Divers.

Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866. (Loi du 28 décembre 1866.)	183,000 *
Excédant de crédit annulé.	812 75
	182,187 25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	500,000 *
Excédant de crédit annulé.	96
	499,909 04
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie des anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870.)	17,249 63
Excédant de crédit annulé.	15
	17,249 48
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol des titres de la dette à 4 et à 3 p. % commis dans les archives de la Cour des comptes. (Loi du 20 février 1871.)	306,800 *
Excédant de crédit annulé.	442 45
	306,357 55
A REPORTER.	fr. 1,005,795 32

REPORT.fr.	1,005,793 32
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 50 millions de francs à 4 p. % et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 12 juin 1869).	35,000 "
Excédant de crédit annulé.	7,000 "
	28,000 "
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867	120,000 "
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871, (Loi du 27 juillet 1871.)	100,000 "
Excédant de crédit annulé.	2,000 "
	98,000 "
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 306,859,000 francs à 3 p. % (Loi du 29 avril 1873.)	300,000 "
Frais de confection et d'émission des titres de la dette à 2 1/2 p. %, (Loi du 19 décembre 1874.	60,000 "
Excédant de crédit annulé.	2,508 08
	57,493 92
Frais de confection et d'émission de nouvelles feuilles de coupons afférentes aux obligations au porteur des trois premières séries de la dette à 4 1/2 p. % (Loi du 2 juillet 1875.)	20,000 "
Frais de confection et d'émission des titres à 4 p. %, ainsi que de ceux créés en exécution de la loi du 9 juillet 1875. (Loi du 27 mai 1876.)	80,000 "
Frais de confection et d'émission de titres à 4 p. % pour l'exécution de chemins de fer concédés. (Loi du 26 juin 1877.)	150,000 "
Frais de confection des titres à 4 p. % (Loi du 31 mai 1878.)	35,000 "
Construction d'un steamer destiné au service de la douane. (Loi du 16 fév. 1878.)	92,500 "
Excédant de crédit annulé.	86 25
	92,413 75
TOTAL.fr.	1,986,700 99

IMMEUBLES.

ÉTAT N° II.

SOMMAIRE.

<i>A.</i> Achats.	{	<i>a.</i> Terres, forêts, jardins. fr.	19,377,842	39
		<i>b.</i> Hôtels et palais.	16,728,638	85
<i>B.</i> Constructions et améliorations, (bâtiments civils).	{	<i>a.</i> Hôtels et palais.	19,354,841	21
		<i>b.</i> Département des Finances	7,881,713	57
		<i>c.</i> — de la Justice	23,065,000	»
		<i>d.</i> — de l'Intérieur	6,184,114	74
		<i>e.</i> — de l'Instruct. publ.	2,499,468	31
		<i>f.</i> — des Travaux publics.	659,838	96
TOTAL. fr.			97,751,480	21

DÉVELOPPEMENTS.

A. ACHATS.

a — Terres, forêts, jardins.

Acquisition de biens avoisinant le domaine de Laeken ou y enclavés	{	Loi du 27 mai 1837	89,651 82		
		— 30 juin 1840	659,445 57		
		— 4 juin 1842 (Budget des dépenses pour ordre)	159,072 85		
					908,150 22
Acquisition de la forêt de Soignes. Traité du 5 novembre 1842 et convention du même jour.					17,142,857 14
Propriétés acquises de M. Duchastel, sise près du domaine de Tervueren. (Loi du 17 avril 1854.)					39,402 65
Acquisition et travaux d'appropriation du Jardin Botanique de Bruxelles	{	Loi du 3 juin 1870.	1,000,000 »		
		— 24 mai 1872.	75,000 »		
			1,075,000 »		
Excédant de crédit annulé.				77 80	
					1,074,922 20
Achat de la ferme de Groenendaël. (Loi du 16 décembre 1875.)				212,757 »	
Excédant de crédit annulé.				246 62	
					212,510 38
TOTAL					19,377,842 59

b. — *Hôtels et palais.*

Acquisition de l'hôtel Torrington. (Ministère de l'Intérieur.) *	180,000 *
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles. (Ministère des Finances.) *	282,500 *
Acquisition du Palais Ducal. (Traité du 5 novembre 1842.)	7,414,463 40
Id. id. de Tervueren. (Même traité.)	
Id. de l'hôtel place Royale. (Travaux publics, même traité.)	
Achat des immeubles et collections de la ville de Bruxelles (rente perpétuelle de 500,000 francs calculée à 5 p. % (Loi du 14 décembre 1842.)	6,000,000 *
Hôtel rue du Nord, à Bruxelles. (Loi du 8 mars 1847.) *	165,000 *
Acquisition des deux hôtels n° 12 et 14, rue de la loi, et d'une maison rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.) *	490,000 *
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.) . . . *	215,000 *
Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864.) * 210,000 *	
Excédant de crédit annulé.	17
	209,999 83
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1860.) *	275,000 *
Achat d'immeubles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	285,000 *
Excédant de crédit annulé	1 76
	284,998 24
Acquisition de deux maisons rue de Louvain à Bruxelles. (Loi du 18 décembre 1875.)	252,000 *
Excédant de crédit annulé.	302 73
	231.697 27
Achat d'un local pour les archives nationales. (Loi du 17 juillet 1877.)	1,000,000 *
TOTAL	16,728,658 85

B. — CONSTRUCTIONS ET AMÉLIORATIONS. (Bâtiments civils.)

a. — *Hôtels et palais.*

Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859	{ 675,000 *
	— 8 juillet 1865	{ * 1,100,000 *
	— 25 décembre 1865	1,000,000 *
	— 50 mai 1866	700,000 *
	— 31 mars 1868	* 180,000 *
	— 5 juin 1868	500,000 *
	— 29 juin 1869	90,000 *
	— 8 juin 1870	* 700,000 *
	— 27 juillet 1871	* 500,000 *
		750,000 *
		5,995,000 *
	Excédant de crédit annulé.	150 03
		5,994,849 97
Construction d'un manège. (Loi du 8 juillet 1865.)		200,000 *
	Excédant de crédit annulé.	* 62
		199,999 38
	A REPORTER. fr.	6,184,849 35

Report. fr. 6,184,849 35

Travaux de restauration et d'appropriation du Palais des anciens Princes Evêques de Liège . . .	Loi du 8 septembre 1859	300,000 .	
	— 8 juillet 1865	400,000 .	
	— 30 mai 1866	* 450,000 .	
	— 5 juin 1868	250,000 .	
	— 3 juin 1870	* 200,000 .	
	— 16 août 1873	300,000 .	
	— 9 juillet 1875	100,000 .	
	— 27 mai 1876	200,000 .	
		2,200,000 .	
Excédant de crédit annulé.		3 38	2,199,998 62
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics. . .	Loi du 8 septembre 1859	700,000 .	
	— 14 septembre 1864	* 550,000 .	
	— 30 mai 1866	160,000 .	
	— 30 mai 1866	* 130,000 .	
		1,540,000 .	
Excédant de crédit annulé.		03	1,539,999 97
Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du Sénat	Loi du 1 ^{er} juin 1863	120,000 .	
	— 21 avril 1864	* 17,000 .	
		137,000 .	
Excédant de crédit annulé.		2 19	136,997 81
Construction d'un palais des beaux-arts et des fêtes publiques	Loi du 1 ^{er} juin 1874	* 1,000,000 .	
	— 27 mai 1876	500,000 .	
	— 17 juillet 1877	1,000,000 .	
	— 5 juin 1878	900,000 .	
		3,400,000 .	
Agrandissement des locaux du Palais de la Nation et des Ministères. — Travaux de construction et de restauration . . .	Loi du 12 juin 1869	83,000 .	
	— 3 juin 1870	* 550,000 .	
	— 27 juillet 1871	500,000 .	
	— 24 mai 1872	250,000 .	
	— 16 août 1873	500,000 .	
	— 9 juillet 1875	500,000 .	
	— 27 mai 1876	1,000,000 .	
	— 17 juillet 1877	500,000 .	
	— 5 juin 1878	1,000,000 .	
		4,883,000 .	
Excédant de crédit annulé.		76	4,882,999 24
Transfert du Ministère des Travaux publics, rues Ducale, de Louvain et de l'Orangerie. (Loi du 16 août 1875.)		1,000,000 .	
Excédant de crédit annulé.		1 78	999,998 22
TOTAL		19,354,841 21	

b. — *Département des Finances.*

Acquisition et parachèvement de l'entrepôt d'Anvers	Capital de l'emprunt contracté pour la construction de l'entrepôt.		
	(Budget de 1859.)	1,481,481 48	
	Loi du 20 septembre 1842	1,500,000 "	
	— 15 mai 1847.	540,000 "	
	— 10 juin 1851	108,000 "	
		3,629,481 48	
Excédant de crédit annulé.		4 57	
			3,629,477 11
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)		120,000 "	
Excédant de crédit annulé.		6,971 96	
			115,028 04
Achat d'immeubles à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes. (Loi du 12 juin 1869.)			185,000 "
Construction d'un hôtel pour la direction provinciale des contributions directes à Gand. Acquisition des terrains et exécution des travaux	Loi du 24 mai 1872	60,000 "	
	— 16 août 1875	160,000 "	
			220,000 "
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)			150,000 "
Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieuport et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)		32,000 "	
Excédant de crédit annulé.		65	
			31,990 35
Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à Saint-Gilles.	Loi du 20 février 1871.	725,000 "	
	— 27 juillet 1871	500,000 "	
	— 20 décembre 1872.	57,212 82	
	— 9 juillet 1875	500,000 "	
	— 27 mai 1876.	1,000,000 "	
	— 17 juillet 1877	500,000 "	
	— 5 juin 1878	250,000 "	
			3,552,212 82
Excédant de crédit annulé.		1 75	
			3,552,211 07
Travaux de construction de magasins destinés aux papiers hors d'usage provenant de diverses administrations publiques. (Loi du 28 août 1878.)			20,000 "
TOTAL. fr.			7,881,715 57

c. — *Département de la Justice.*

Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)		1,200,000 "	
Agrandissement de la maison pénitentiaire de Namur; agrandissement des maisons d'arrêt de Charleroi et de Courtrai. (Loi du 21 mai 1878.)		100,000 "	
Travaux de l'église de Laeken	Loi du 3 juin 1859.	400,000 "	
	— 9 janvier 1861.	50,000 "	
	— 1 ^{er} juin 1866.	150,000 "	
	— 30 mai 1868.	350,000 "	
	— 27 juillet 1871.	250,000 "	
			1,200,000 "
A REPORTER. fr.			2,500,000 "

	REPORT. fr.	2,500,000 "
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 "
	— 8 juillet 1865	800,000 "
	— 31 mars 1868	3,000,000 "
	— 20 mai 1872.	1,000,000 "
	— 16 août 1873	975,000 "
	— 17 août 1875	1,500,000 "
	— 16 mars 1874	25,000 "
	— 21 mars 1875	1,000,000 "
	— 27 mai 1876.	2,500,000 "
	— 6 mai 1877.	2,500,000 "
	— 3 juin 1878.	2,500,000 "
	— 26 août 1878	2,400,000 "
		1,800,000 "
		21,200,000 "
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870.)		800,000 "
Acquisition du dépôt de mendicité d'Hoogstraeten. (Loi du 6 mai 1877.)		65,000 "
Construction d'un bâtiment pour le service { Loi du 27 mai 1876	200,000 "	
du <i>Moniteur belge</i> { Loi du 17 juillet 1877	300,000 "	
		500,000 "
	TOTAL.	25,065,000 "

d. — Département de l'Intérieur.

Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie; — acquisition d'objets d'art et d'archéologie.	Loi du 2 juin 1861	250,000 "
	— 27 juillet 1871	86,000 "
	— 29 —	55,500 "
	— 16 août 1875.	50,000 "
	— 24 mai 1876	25,000 "
		444,500 "
Excédant de crédit annulé.		4 45
		444,495 55
Acquisition de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le Tir National; subsides pour l'établissement d'autres tirs.	Loi du 2 juin 1861	300,000 "
	— 14 août 1862	99,779 51
		399,779 51
Excédant de crédit annulé.		65 21
		399,714 30
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis. Construction du Conservatoire royal de musique de Bruxelles	Loi du 12 juillet 1865.	163,500 "
	— 27 juillet 1871	200,000 "
	— 16 août 1875.	350,000 "
	— 9 juillet 1875	450,000 "
	— 27 mai 1876	300,000 "
	— 5 juin 1878	100,000 "
		1,563,500 "
Excédant de crédit annulé.		2,838 73
		1,560,661 27
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er}	Loi du 29 mai 1866	1,000,000 "
	— 27 mai 1876	1,000,000 "
		2,000,000 "
	A REPORTER. fr.	4,404,871 12

		REPORT. fr.	4,404,871 12
Construction et ameublement des Musées de Bruxelles.	{ Loi du 12 juin 1869 . . *	125,000 *	
	{ — 3 juin 1870 . . *	125,000 "	
	{ — 29 juillet 1871 . .	120,000 "	
	{ — 27 — . .	125,000 "	
	{ — — — . .	30,000 "	
	{ — 24 mai 1872 . .	190,000 "	
	{ — 26 mars 1875. . *	120,764 *	
		835,764 *	
Excédant de crédit annulé.		114 06	
			835,649 94
ravaux d'appropriation d'un bâtiment pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	{ Loi du 3 juin 1870 . . *	60,000 *	
	{ — 27 juillet 1871 . .	20,000 *	
Installation des académies au Palais Ducal, mobilier pour les collections de la Bibliothèque royale. (Loi du 27 juillet 1877.).		55,985 "	
Installation des académies dans les locaux du palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.).		78,800 "	
		223,785 "	
Excédant de crédit annulé.		4 50	
			223,780 50
École de médecine vétérinaire de l'État. {	Reconstruction de la maison d'habitation du régisseur. (Loi du 24 mai 1872.).	30,000 *	
	Mise en valeur des terrains. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.).	495,000 *	
		525,000 *	
Acquisition, appropriation et ameublement de l'orphelinat des <i>Kulders</i> , à Gand. (Loi du 14 mars 1874.).			133,533 29
Ameublement de l'hôtel du Gouvernement provincial du Hainaut, de ceux de Liège, du Limbourg et du Brabant. (Loi du 29 mars 1877.).		61,280 "	
Excédant de crédit annulé.		11	
			61,279 89
TOTAL.			6,184,114 74

e. — *Département de l'Instruction publique.*

Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 29 juin 1869.). *		500,000 *	
Construction et ameublement des écoles normales de Liège et de Mons.	{ Loi du 16 août 1875. .	975,000 *	
	{ — 27 mai 1876 . .	503,500 *	
	{ — 29 mars 1877. .	21,000 *	
Construction d'une école normale à Bruges.	{ Loi du 9 juillet 1875. .	200,000 *	
	{ — 5 juin 1878. . .	300,000 *	
		2,499,500 *	
Excédant de crédit annulé.		31 69	
			2,499,468 31

f. — *Département des Travaux publics.*

Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Liège, à Mons et à Namur	{	Loi du 6 juillet 1860. . .	152,000	•	
		— 12 juillet 1865. . .	80,000	•	
		— 8 juin 1867 . . .	75,000	•	
		— 9 juillet 1875. . .	116,000	•	
			423,000	•	
Excédant de crédit annulé.			161	•	
					422,839 •
Installation provisoire du service des postes dans l'ancien temple des Augustins. (Loi du 19 février 1875.)			50,000	•	
Excédant de crédit annulé.			»	04	
					49,999 96
Hôtel central des postes : prix stipulé au profit de la ville de Bruxelles par la convention du 10 juin 1874. (Loi du 19 février 1875.)					10,000 •
Appropriation du Palais de Justice d'Anvers au ser- vice de la poste	{	Loi du 17 juillet 1877 . .	100,000	•	
		— 5 juin 1878 . . .	77,000	•	
					177,000 •
		TOTAL.			659,838 96

GUERRE.

ÉTAT N° III.

SOMMAIRE.

A. Frais de guerre, d'armement ou de défense.	fr. 203,321,499 06
B. Bâtiments militaires	11,604,339 41
C. Divers	1,260,216 77
TOTAL.	fr. 218,186,078 24

DÉVELOPPEMENTS.

DÉPENSES MILITAIRES.

A. — *Frais de guerre, d'armement ou de défense.*

Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins	fr. 27,715,040 4
Loi du 15 avril 1848.	9,000,000 "
— 5 avril 1852.	4,700,000 "
— 11 juin 1853 (démolition des forteresses).	3,500,600 "
— 8 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,738,000 "
— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,435,000 "
— 4 juin 1855 (matériel et constructions	3,960,000 "
— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie	2,359,760 "
— 21 mai 1859 (matériel et constructions	9,000,000 "
— 8 mai 1861 (— de l'artillerie)	14,461,170 "
— — (— du génie)	1,100,000 "
— 9 août 1862 (— d'artillerie)	538,910 "
— 21 avril 1864 (— —)	440,430 "
— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie).	8,400,000 "
— 2 septembre 1870 (mobilisation)	15,220,000 "
— 50 — — — — —	9,956,850 "
— 2 avril 1873 (transformation de l'armement de la gendarmerie)	205,000 "
— 2 juillet 1877 (outils de campement pour l'infanterie).	100,000 "
— 2 juillet 1877 (exhaussement des affûts de siège pour canons)	782,000 "
— 2 juillet 1877 (achat et transformation de cartouchières)	300,000 "
— 18 avril 1878 (matériel de l'artillerie)	7,500,000 "
	95,504,720 "
Excédant de crédit annulé.	2,241,600 "
	93,263,120 "
A REPORTER.	fr. 120,976,100 48

		REPORT. fr.	120,970,100 48
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense.	Loi du 8 septembre 1859	{ 20,000,000 "	
		* 18,925,000 "	
		10,000,000 "	
	— 12 septembre 1864	5,575,000 "	
	— 5 juillet 1869.	* 1,500,000 "	
	— 10 janvier 1870	14,000,000 "	
	— 2 septembre 1870	2,150,000 "	
	— 2 juillet 1877	1,800,000 "	
	— 18 avril 1878	5,000,000 "	
	— 5 juin 1878	2,200,000 "	
			79,150,000 "
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires dépendant de places fortes	Loi du 28 mai 1868	500,000 "	
	— 3 octobre 1870	200,000 "	
	— 14 août 1875	110,000 "	
	— 1 ^{er} juin 1874	1,485,000 "	
	— 2 juillet 1875	800,000 "	
	— 16 février 1878	1,280,000 "	
		4,375,000 "	
Excédant de crédit annulé.		25,416 22	
			4,540,585 78
Indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.)			845,754 80
TOTAL. fr.			205,521,400 06

B. — Bâtiments militaires.

Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège. (Loi du 28 décembre 1867.)			92,000 "
Amélioration des casernes de l'État et de leur mobilier; construction et ameublement de nouvelles casernes.	Loi du 24 mars 1875.	5,000,000 "	
	— 27 mai 1876	2,000,000 "	
	— 17 juillet 1877	2,000,000 "	
	— 5 juin 1878	2,000,000 "	
			9,000,000 "
Construction d'écuries dans la caserne Léopold à Mons. (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)			88,558 53
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers. (Loi du 27 mai 1868.)			307,000 "
Travaux d'appropriation de construction et d'ameublement exigés par le transfert de l'Académie militaire dans les bâtiments et terrains dépendant de l'ancien dépôt de mendicité de la Cambre. (Loi du 25 mars 1872.)		450,000 "	
Frais relatifs à l'acquisition de ce dépôt. (Loi du 14 août 1875.)		290,000 "	
		740,000 "	
Excédant de crédit annulé.		4,651 75	
			755,368 25
Établissement d'un champ de manœuvres à Anvers. (Loi du 22 juin 1875.)		400,000 "	
Construction de magasins pour l'artillerie et le génie (Loi du 1 ^{er} juin 1874.)			185,650 50
Construction d'une grande meunerie militaire à Anvers et établissement dans toutes les boulangeries militaires du royaume de fours aérothermes et de pétrins mécaniques. (Loi du 21 mai 1872)			730,000 "
Acquisition d'immeubles destinés à l'établissement d'une boulangerie militaire à Bruxelles. (Loi de 19 février 1875.)		66,500 "	
Excédant de crédit annulé.		495 87	
			66,004 15
TOTAL. fr.			11,604,350 41

C. — *Divers.*

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1830 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le paiement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862.)	180,766 15	
Subside à la même caisse en compensation des dommages qu'elle a éprouvés par suite de la liquidation avec la caisse des Pays-Bas. (Loi du 29 mars 1873.)	300,000 »	
		480,766 15
Frais de premier établissement de la caisse de la milice. (Loi du 3 juin 1870.)		50,000 »
Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)	10,000 »	
Excédant de crédit annulé.	8 16	
		9,991 84
Honoraires et débours de l'avocat qui a occupé pour l'État dans le procès intenté en 1841 au sieur de Zouter, du chef de contravention aux lois sur les servitudes militaires. (Loi du 20 décembre 1872.)		10,000 »
Pertes occasionnées au 4 ^e régiment de ligne par suite d'incendie. (Loi du 21 décembre 1874.)	512,291 77	
Excédant de crédit annulé.	2,478 55	
		509,815 24
Indemnité destinée à couvrir les pertes d'habillement, d'armement et de mobilier occasionnées par l'incendie qui a détruit le 28 juillet 1875 une partie des magasins des 5 ^e et 6 ^e régiments d'artillerie et du bataillon d'administration. (Loi du 27 mars 1876.)	405,857 23	
Excédant de crédit annulé	6,211 69	
		309,645 54
TOTAL. fr.		1,260,216 77

INTÉRIEUR.

ÉTAT N° IV.

SOMMAIRE.

<i>A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.</i>	fr.	10,258,833	93
Voirie vicinale (1850 à 1878).		7,799,438	92
Recensements et divers.		3,078,794	16
<i>B. — Objets d'art et de science</i>		1,894,621	70
<i>C. — Expositions.</i>		2,850,027	72
TOTAL.	fr.	25,881,718	45

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Subsistances, maintien du travail, drainage, etc.

Mesures relatives aux subsistances . . .	{	Loi du 24 septembre 1845.	2,000,000	•	
		— 20 décembre 1846 . . .	1,500,000	•	
		— 6 mai 1847 . . .	300,000	•	
		— 20 décembre 1847 . . .	500,000	•	
			4,500,000	•	
		Excédant de crédit annulé.	16,159	90	
					4,285,840 10
Mesures relatives aux irrigations, aux dé- frichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage . .	{	Loi du 20 décembre 1846 . . .	150,000	•	
		— 25 mars 1847 . . .	350,000	•	
		— 6 juin 1851 . . .	600,000	•	
		— 25 mars 1855 . . .	75,000	•	
			1,175,000	•	
		Excédant de crédit annulé . . .	4	15	
					1,174,905 85
Maintien du travail industriel, agricole et artis- tique; exportation des fabricats et des produits belges, et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières. .	{	Loi du 20 décembre 1846 . . .	500,000	•	
		— 18 avril 1848. . .	2,000,000	•	
		— 21 juin 1840 . . .	500,000	•	
		— 30 décembre 1855 . . .	1,500,000	•	
			4,800,000	•	
TOTAL.					10,258,833 95

Voirie vicinale (1850 à 1878).

	Loi du 4 juin 1850.	450,000	
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité communale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	— 20 décembre 1851	600,000	*
	— 7 mars 1859	1,000,000	*
	— —	1,000,000	*
	— 2 juin 1861.	150,000	*
	— 20 décembre 1862	500,000	*
	— 8 juillet 1865.	2,000,000	*
	— 6 juin 1867.	100,000	*
	— 31 décembre 1870	1,000,000	*
	— 24 mai 1872.	1,000,000	*
		7,800,000	*
	Excédant de crédit annulé.	561 08	
			7,799,438 92

Recensements et divers.

Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866 et 1870.	Loi du 29 mai 1866.	555,000	*
	— 29 juin 1869.	135,000	*
	— 24 mai 1876.	125,000	*
		855,000	*
	Excédant de crédit annulé.	60,919 80	
			774,080 20
Armement de la garde civique	Loi du 8 août 1862	160,040	*
	— 8 septembre 1870	500,000	*
	— 21 mai 1872.	43,553 02	*
		703,595 02	
	Excédant de crédit annulé.	400 00	
			702,985 03
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , et dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)			
		275,755 56	*
	Excédant de crédit annulé.	5,501 24	
			270,252 12
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)			
		69,495 74	*
	Excédant de crédit annulé.	1,205 51	
			68,292 45
Tables générales des registres des paroisses avant 1792.	Loi du 29 juillet 1871.	61,224 62	
	— 5 juillet 1875.	50,000	*
	— 29 mars 1877	100,000	*
		211,224 62	
	Excédant de crédit annulé.	29 14	
			211,195 48
Frais de révision de la pharmacopée officielle.	Loi du 10 mars 1875.	8,000	*
	— 28 décembre 1875	5,000	*
			13,000 *
Subside à la ville de Spa pour travaux d'embellissement. (Loi du 21 avril 1874.)			
		800,000	*
			2,929,804 16
	A REPORTER.		

REPORT.	2,929,804 16
Frais de publication de l'exposé de la situation du Royaume de 1861 à 1875. (Loi du 27 juillet 1877.)	25,000 .
Fournitures d'installations électorales par l'État. (Loi du 27 juillet 1877.)	100,000 .
Excédant de crédit annulé.	10 .
	99,000 .
Premiers frais de la commission des fêtes en 1880. (Loi du 4 juin 1878.)	10,000 .
Dépenses résultant de l'instruction des réclamations relatives à la révision des listes électorales pour 1878-1879 dans les provinces d'Anvers et de la Flandre orientale. (Loi du 4 juin 1878.) .	14,000 .
	3,078,794 16

B. — Objets d'art et de science.

Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837.) . *	315,000 .	
— — — de feu M. Müller. (Loi du 2 juin 1861.) . . . *	40,000 .	
		355,000 .
Acquisition d'œuvres d'art anciennes	{ Loi du 2 juin 1861 * 250,000 . — 30 juin 1865 * 200,000 . — 16 août 1873 * 200,000 . — 24 mai 1876 * 100,000 .	
	750,000 .	
Excédant de crédit annulé.	47 09	
		749,032 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)		25,000 .
Acquisitions pour les collections de paléontologie et d'entomologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle.	{ Loi du 2 juin 1861. * 25,000 . — 29 mars 1877. 0,000 .	
		31,000 .
Création d'une section ethnologique belge au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'armement	{ Loi du 2 juin 1861. * 50,000 . — 30 juin 1865. * 100,000 .	
	150,000 .	
Excédant de crédit annulé.	16 09	
		149,985 91
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)	85,000 .	
Excédant de crédit annulé.	0 21	
		84,990 79
Solde payé au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets peints par J. Van Eyck. (Loi du 29 juin 1869.)		40,000 .
Dépenses d'ameublement, etc., pour la collection de M. Demeeester de Ravenstein. (Loi du 21 décembre 1874.)		40,000 .
Acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glimes. (Loi du 24 mai 1876.)		20,000 .
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)		541,700 .
Acquisitions à la vente des collections de Coustemaeker-Didot et C ^{ie} . (Loi du 27 juillet 1877.)	20,000 .	
Excédant de crédit annulé	5 91	
		19,994 09
Exécution d'un spécimen d'une nouvelle carte géologique de la Belgique. (Loi du 27 juillet 1877.) .	25,000 .	
Achat de bocaux et autres objets nécessaires au classement de la collection de produits médicamenteux de feu Van Martius et acquise par le Gouvernement. (Loi du 23 avril 1878.) . . . *	12,000 .	
TOTAL. fr.		1,894,621 70

C. — *Expositions.*

Travaux d'appropriation du Palais Ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		324,995 46
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'Exposition universelle de Paris en 1867. (Loi du 6 mars 1866.)		600,000 •
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869.	Loi du 12 juin 1869 *	55,000 •
	— 3 juin 1870 *	49,000 •
		104,000 •
Excédant de crédit annulé		1,667 74
		102,352 26
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'Exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)		100,000 •
Dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition de Vienne en 1873	Loi du 21 mai 1872. . . . *	225,000 •
	— 9 avril 1875. . . . *	125,000 •
		350,000 •
Participation des artistes et des producteurs belges à l'Exposition universelle de Philadelphie en 1876	Loi du 5 juillet 1875. . . . *	200,000 •
	— 24 mai 1876 *	50,000 •
		250,000 •
Exposition triennale des beaux-arts : construction d'un local provisoire.	Loi du 9 juillet 1875	120,000 •
	— 27 mai 1876	28,000 •
		148,000 •
Participation des producteurs belges à l'Exposition de Paris en 1878. (Loi du 27 juillet 1877.) . .		870,000 •
Appropriation d'un local pour l'Exposition des beaux-arts en 1878. (Loi du 27 juillet 1877.) . .		64,700 •
Bourses de voyage pour permettre à des artisans de visiter l'Exposition de Paris. (Loi du 26 août 1878.) *		40,000 •
TOTAL fr.		<u>2,850,027 72</u>

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ÉTAT N° V.

SOMMAIRE.

<i>A. — Maisons d'écoles (1851 à 1878).</i>	fr. 59,998,183 60
<i>B. — Pensions.</i>	489,776 55
TOTAL.	fr. 40,487,960 15

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Maisons d'écoles (1851 à 1878).

Subsides pour construction et ameublement d'écoles . . .	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 °	
	— 31 mai 1859	* 1,000,000 °	
	— 14 mars 1865	* 1,000,000 °	
	— 15 juillet 1864	* 1,000,000 °	
	— 7 avril 1865	* 1,000,000 °	
	— 8 juillet 1865	5,000,000 °	
	— 29 juin 1869	* 1,000,000 °	
	— 3 juin 1870	* 1,000,000 °	
	— 27 février 1871	1,000,000 °	
	— 24 mai 1872	1,000,000 °	
	— 14 août 1875	20,000,000 °	
	— 4 juin 1878	6,000,000 °	
		40,000,000 °	
	Excédant de crédit annulé	1,816 40	
			59,998,183 60

B. — Pensions.

Pensions des professeurs et instituteurs. (Loi du 4 juin 1878.)	fr. * 489,776 55
---	------------------

TRAVAUX PUBLICS.

ÉTAT N° VI.

SOMMAIRE.

CHEMINS DE FER.

A. — Chemins construits par l'État	fr. 625,586,425 81
B. — — rachetés par l'État	404,642,443 52
TOTAL.	fr. 1,030,228,867 13

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Chemins de fer construits par l'État.

Construction de chemins de fer.	Loi du 1 ^{er} mai 1834	10,000,000 *
	— 18 juin 1836	14,524,163 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1837	9,066,448 57
	— 25 mai 1838	23,200,807 82
	— 28 décembre 1839	11,031,202 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 59
	— 26 —	53,951,505 58
	— 29 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845	500,000 »
	— 13 avril 1845	7,960,000 »
	— 16 août 1846	5,712,960 »
	— 21 avril 1848	5,000,000 »
	— 24 mai 1848	2,005,611 58
	— 4 juin 1850	79,200 »
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
	— 25 avril 1853	4,880,000 »
	— 21 mai 1854	* 9,000,000 »
	— 31 décembre 1856	(a) * 5,920,000 »
	— 50 mars 1857	(b) 70,300 »
	— 19 décembre 1857	* 255,000 »
	— 3 mars 1859	* 121,000 »
	A REPORTER.	191,067,855 15

	REPORT fr.	191,067,835 15	
Construction de chemins de fer (suite).	Loi du 8 septembre 1859	{ 4,850,000	"
	— 2 juillet 1860	{ 7,585,000	"
	— 6 —	" 40,000	"
	— 18 —	" 105,000	"
	— 18 —	" 1,000,000	"
	— 2 juin 1861	" 2,000,000	"
	— 10 mai 1862	" 5,809,000	"
	— 27 août 1862	" 70,000	"
	— 14 —	" 6,000,000	"
	— 21 avril 1864	" 1,075,000	"
	— 14 septembre 1864 c)	" 0,000,000	"
	— 30 décembre 1864	" 2,000,000	"
	— 8 juillet 1865	" 5,000,000	"
	— —	" 29,700,000	"
	— 15 février 1866	" 10,000,000	"
	— 19 mai 1866	" 150,000	"
	— 31 mars 1868	" 3,850,000	"
	— 5 juin 1868	" 1,510,000	"
	— 12 juin 1869	" 4,000,000	"
	— 30 juin 1869	" 1,500,000	"
	— 3 juin 1870	" 6,100,000	"
	— 24 février 1871	" 6,200,000	"
	— 27 juillet 1871	" 14,440,000	"
	— 2 mars 1872	" 16,080,000	"
	— 24 mai 1872	" 5,800,000	"
	— 16 août 1873	" 58,500,000	"
	— 1 ^{er} juin 1874	" 8,500,000	"
	— 9 juillet 1875	" 21,702,000	"
	— 27 mai 1876	" 21,524,100	"
	— 17 juillet 1877	" 15,150,000	"
	— 21 mai 1878	" 20,000	"
	— 5 juin 1878	" 10,800,000	"
	d)	467,577,935 15	
	Excédant de crédit annulé.	2,021,711 32	
			465,556,225 81
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. %, émis et à émettre en vertu de la loi du 27 mai 1876 pour l'exécution de la convention du 31 janvier 1875. (Lignes dans le Luxembourg)			
Id. en vertu de la loi du 10 décembre 1876 pour l'exécution du chemin de fer de Tirlémont à la ligne d'Anvers vers Gladbach et de Tongres à Neerlinter		14,250,000	"
Id. en vertu de la loi du 26 juin 1877 pour l'exécution de la convention du 1 ^{er} juin 1877		97,170,000	"
Id. en vertu de la loi du 10 juin 1878 pour l'exécution de la convention du 9 juin 1878. (Chemin de fer de Battice à Aubel).		2,610,200	"
	TOTAL. fr.	625,586,425 81	

a) Y compris 100,000 francs pour l'établissement de haies de clôture, somme devant être remboursée par la compagnie de Dendre-et-Waes. (Art. 2 de la loi.)

b) Avance faite par l'État et devant être remboursée par la compagnie de Maestricht à Aix-la-Chapelle. (Art. 2 de la loi.)

c) Y compris 500,000 francs pour le prolongement du quai du Rhin à Anvers.

d) Dans le compte du chemin de fer sont considérés comme afférents à l'exploitation, les crédits suivants:

Loi du 21 avril 1864	1,075,000
— 30 décembre 1864	1,000,000
— 15 février 1866	1,000,000

B. — Chemins de fer rachetés par l'État.

Rachat du chemin de fer de Mons à Manage. — Capitalisation à 5 p. % de l'annuité de rachat (672,550).	15,235,505 51
Rachat du réseau dit des Bassins Houillers en vertu des conventions/lois des 25 avril, 3 juin 1870 et 1/26 juin 1877. — 1° Capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. % délivrées en vertu de la loi du 23 février 1871, savoir :	
a. En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc. c)	12,020,300 "
b. En remboursement de la somme de 3 millions de francs appliquée par les Bassins Houillers aux compléments d'installation, doubles voies et autres travaux sur ses lignes	2,862,200 "
2° Capital correspondant à l'annuité de 612,000 francs due pour prix du matériel attribué aux Compagnies concessionnaires	11,837,500 "
3° Capital correspondant à l'annuité de 8,471,857 francs due pour prix des lignes.	150,146,500 "
	186,775,500 "
Rachat du chemin de fer du Luxembourg (loi du 15 mars 1873) :	
1° Actions ordinaires	62,950,000 "
2° Actions privilégiées	5,454,500 "
3° Obligations de 20 et de 4 livres sterling	68,044,000 "
	137,549,400 "
A déduire pour le canal de l'Ourthe	10,984,462 10
	126,564,937 81
Rachat du chemin de fer de Dendre-et-Waes. (Loi du 23 juin 1877). — Capitalisation de l'annuité de rachat	52,550,000 "
Rachat du chemin de fer de Pepinster à Spa. (Loi du 25 juin 1877). — Capitalisation de l'annuité de rachat (506,000).	6,727,000 "
Capital nominal des titres de la Dette publique à 4 p. % créés en vertu de la loi du 31 mai 1878 pour le rachat du réseau des Flandres.	18,089,500 "
TOTAL. fr.	404,642,445 32
Déduction faite de 22,300 francs pour objets télégraphiques.	

TÉLÉGRAPHES ET BATEAUX A VAPEUR.

ÉTAT N° VII.

SOMMAIRE.

A. — Télégraphes	fr. 3,983,090 10
B. — Bateaux à vapeur.	8,862,473 09
TOTAL.	fr. 12,845,563 19

DÉVELOPPEMENTS.

A. — Télégraphes.

Établissement de télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	Loi du 4 juin 1850	250,000 "
	— 14 avril 1852	150,000 "
	— 7 avril 1854	170,000 "
	— 31 décembre 1856.	180,000 "
	— 27 mai 1859	226,000 "
	— 6 août 1862	325,000 "
	— 21 avril 1864	100,000 "
	— 22 mars 1865	500,000 "
	— 9 mai 1866	650,000 "
	— 12 juin 1869	160,000 "
	— 24 février 1871.	500,000 "
	— 26 mars 1872	500,000 "
	— 16 août 1873	500,000 "
	— 9 juillet 1875.	100,000 "
	— 27 mai 1876	125,000 "
	— 5 juin 1878	100,000 "
	3,936,000 "	
Excédant de crédit annulé.	209 90	
	3,935,790 10	
Valeur des objets télégraphiques repris avec les lignes des Bassins Houillers par la convention des 25 avril/3 juin 1870.	22,300 "	
Établissement d'un réseau télégraphique reliant le parquet du tribunal de 1 ^{re} instance à Bruxelles aux commissariats de police de la ville et des communes suburbaines. (Loi du 21 mars 1875.) . "	25,000 "	
TOTAL.	3,985,090 10	

B. — Bateaux à vapeur.

Acquisition du bateau à vapeur <i>British Queen</i> . (Loi du 28 février 1842.).		1,520,000	»
Complément de la dépense imputée sur le Budget de 1841.		527,352	48
			1,847,352 48
Intérêts de l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>British Queen</i> . (Loi du 22 février 1842.).			150,000 »
Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches	Loi du 9 juillet 1845	977,363	66
	— 21 avril 1864	* 718,437	50
	— 5 mars 1866	* 655,000	»
	— 23 mai 1868	* 625,000	»
	— 28 juin 1869	* 625,000	»
	— 30 mars 1870	* 1,250,000	»
	— 20 février 1871.	* 250,000	»
	— 12 mars 1872	* 615,000	»
	— 2 avril 1873	260,000	»
	— 16 août 1873	750,000	»
	— 9 juillet 1875	180,000	»
		6,865,801	16
Excédant de crédit annulé.		660	55
			6,865,140 61
TOTAL.			8,862,473 09

CANAUX.

ÉTAT N° VIII.

SOMMAIRE.

Provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg.

Rachat du canal de Charleroi (1830 et suiv.). fr.	8,554,743 07
Rachat des embranchements de ce canal (1869)	2,450,000 »
Construction du canal latéral à la Meuse (Liège-Maestricht) 1845 à 1865.)	10,112,131 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1873.)	10,984,462 19
Indemnité pour le canal et le chemin de fer de Mons à la Sambre (1856).	328,500 22
	32,429,836 97

Flandres.

Construction du canal de Selzaete (1842 à 1855)	4,751,460 34
Construction du canal de Deynze à Schipdonck et écoule- ment des eaux de l'Escaut (1846 à 1877)	15,549,000 »
Approfondissement du canal de Gand à Bruges (1851 à 1868).	4,992,964 25
Amélioration du canal de Bruges à Ostende (1870 à 1877) .	1,000,000 »
Canalisation de la Lys et de la Mandel (1859 à 1878) . . .	2,833,434 19
Souscription d'actions pour le canal de la Lys à l'Yperlée (1862).	2,800,000 »
Amélioration du canal de Terneuzen (1870 et suiv.) . . .	11,200,000 »
	43,106,858 78

Anvers et Limbourg.

Construction du canal de la Campine (du Rupel au canal de Bois-le-Duc, 1842 à 1859)	7,083,774 07
Idem jonction de Turnhout (1845 et suiv.)	6,420,000 »
Idem jonction de Hasselt (1851 et suiv.)	3,121,750 50
Idem prolongement jusqu'à Anvers (1851 et suiv.)	7,254,660 85
	23,880,185 42

TOTAL GÉNÉRAL. . . fr. 99,416,881 17

DÉVELOPPEMENTS.

Canaux.

Canal de Charleroi. (a) (Loi du 1 ^{er} juin 1850, approuvant la con- vention du 6 no- vembre 1854.)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décem- bre 1850 fl. 100,000	211,040 21	
	Arrêté du Gouvernement provisoire du 14 avril 1851. .	2,116,402 11	
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1850 au 1 ^{er} août 1840) *	4,760,067 55	
	Loi du 20 décembre 1851 (élargissement du canal) . .	1,000,000	
	— 12 mars 1856 (—) . .	214,000	
	— 12 juillet 1865 (—) . . *	165,000	
	— 9 juillet 1875 (—) . . *	90,000	
		8,555,109 87	
	Excédant de crédit annulé.	366 80	8,554,743 07
Rachat des embranchements du canal de Charleroi (Loi du 30 juin 1869.)			2,450,000
Construction du canal de navigation laté- ral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc . . .	Loi du 16 mai 1845	3,500,000	
	— 22 mars 1848.	2,000,000	
	— 18 mai 1848	800,000	
	— 17 juillet 1849 *	800,000	
	— 4 juin 1850	500,000	
	— 5 mars 1858.	8,371 56	
	— 8 septembre 1859	210,000	
	— 2 juin 1861	1,400,000	
	— 12 juin 1861 *	1,510 52	
	— 14 août 1862 *	600,000	
	— 14 septembre 1864	195,000	
	— 12 juillet 1865	40,000	
		10,144,881 88	
	Excédant de crédit annulé.	32,750 30	10,112,131 49
Rachat du canal de l'Ourthe. (Loi du 14 avril 1873.)			10,984,462 19
Indemnité payée en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manège à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre.	Loi du 27 mai 1856	327,695 55	
	— 5 mars 1858.	804 69	
		528,500 22	
A REPORTER. fr.			32,429,836 97
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel			8,554,743 07
Il y a lieu d'ajouter 2,900,000 florins appliqués au canal de Charleroi sous le Gouvernement des Pays-Bas.			6,137,866 15
Dépense totale. fr.			14,092,500 20

Report. . . . fr. 32,420,836 97

Canal de Selzaete à la mer du Nord.	Loi du 26 juin 1842	1,350,000	•
	— 18 juillet 1846	330,000	•
	— 28 mars 1847.	650,000	•
	— —	720,000	•
	— 17 avril 1848	100,000	•
	— —	435,000	•
	— 17 juillet 1849	400,000	•
	— 4 juin 1850	130,000	•
	— Budget du 1 ^{er} janvier 1854	425,000	•
	— — 1 ^{er} janvier 1855	555,000	•
		4,005,000	•
Excédant de crédit annulé.		203,559	66

4,731,460 34

Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut	Loi du 18 juin 1840	800,000	•
	— 28 mars 1847.	250,000	•
	— 17 avril 1848.	400,000	•
	— 17 juillet 1849	500,000	•
	— 4 juin 1850	330,000	•
	— 20 décembre 1851	2,500,000	•
	— —	1,500,000	•
	— 7 juin 1855	1,200,000	•
	— 12 mars 1856.	1,754,000	•
	— 5 mars 1858.	1,500,000	•
	— 8 septembre 1859	900,000	•
	— —	525,000	•
	— —	550,000	•
	— —	350,000	•
	— 14 août 1862	400,000	•
	— 12 juillet 1865	50,000	•
	— 5 juin 1870	450,000	•
	— 16 août 1875	500,000	•
	— 9 juillet 1875	255,000	•
	— 27 mai 1876	300,000	•
	— 17 juillet 1877	775,000	•

15,540,000 •

Approfondissement du canal de Gand à Bruges.	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000	•
	— 12 mars 1856.	1,000,000	•
	— 5 mars 1858.	700,000	•
	— 8 septembre 1859	1,540,000	•
	— —	765,000	•
	— 14 août 1862	500,000	•
	— 12 juillet 1865.	39,000	•
	— 5 juin 1868	8,670	•
		5,352,670	•
Excédant de crédit annulé.		359,705	75

4,092,064 25

A REPORTER. . . . fr. 57,703,261 56

		REPORT fr.	57,703,261 56
Amélioration du canal de Bruges à Ostende.	Loi du 3 juin 1870	250,000 "	
	— 27 juillet 1871.	250,000 "	
	— 17 juillet 1877.	500,000 "	
			1,000,000 "
Canalisation de la Lys et de la Mandel . . .	Loi du 8 septembre 1850	500,000 "	
	— 14 septembre 1864	350,000 "	
	— —	250,000 "	
	— 8 juillet 1865.	250,000 "	
	— 30 mai 1866	106,000 "	
	— 5 juin 1868	500,000 "	
	— —	14,000 "	
	— 5 juin 1870	140,000 "	
	— —	75,000 "	
	— 27 juillet 1871.	100,000 "	
	— 24 mai 1872	208,000 "	
	— 16 août 1873	250,000 "	
	— —	55,000 "	
	— 9 juillet 1875.	100,000 "	
	— —	42,000 "	
	— 17 juillet 1877	150,000 "	
	— 5 juin 1878	150,000 "	
		2,840,000 "	
Excédant de crédit annulé.		6,565 81	
			2,835,454 19
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2)		2,800,000 "	
Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime. . . .	Loi du 3 juin 1870.	5,000,000 "	
	— 16 août 1873	5,000,000 "	
	— 27 mai 1876.	1,000,000 "	
	— 5 juin 1878	2,200,000 "	
			11,200,000 "
Canal du Rupel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842	1,750,000 "	
	— 24 juillet 1844	1,110,000 "	
	— 24 septembre 1845	950,000 "	
	— 18 juin 1846	200,000 "	
	— 15 mai 1847	280,000 "	
	— 17 avril 1848	154,000 "	
	— 7 juin 1855	500,000 "	
	— 1 ^{er} juillet 1858.	50,000 "	
	— 8 septembre 1859	1,400,000 "	
	— 17 février 1860 (solde)	900,000 "	
		1,345 75	
		7,095,545 75	
Excédant de crédit annulé.		11,571 68	
			7,083,774 07
Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine et le canal de Turnhout à Anvers, par St-Jobint' Goor.	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 "	
	— 15 mai 1847	380,000 "	
	— 2 juin 1861	1,000,000 "	
	— 14 août 1862	1,000,000 "	
	— 8 juillet 1865.	1,000,000 "	
	— 27 juillet 1871.	1,000,000 "	
	— 16 août 1873	1,000,000 "	
			6,420,000 "
		A REPORTER fr.	80,040,469 82

REPORT. fr. 89,040,409 82

Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Démer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	450,000 »	
	— 6 juillet 1860	10,000 »	
	— 27 août 1862	15,015 78	
		3,125,015 78	
	Excédant de crédit annulé.	1,263 28	
			5,121,750 30
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	Loi du 20 décembre 1851	4,500,000 »	
	— 1 ^{er} juillet 1858	110,000 »	
	— 6 juillet 1860	350,000 »	
	— 14 août 1862	510,000 »	
	— 12 juillet 1865	140,000 »	
	— 27 juillet 1871	1,100,000 »	
	— 14 août 1873	40,000 »	
	— 9 juillet 1875	80,000 »	
	— 17 juillet 1877	425,000 »	
		7,261,000 »	
	Excédant de crédit annulé.	6,559 15	
			7,254,000 85
	TOTAL fr.		90,416,881 17

RIVIÈRES.

ÉTAT N° IX.

SOMMAIRE.

Rachat de la Sambre canalisée (1835 et suiv.)	fr. 7,018,731 07
Amélioration de cette rivière (1851 et suiv.)	2,759,845 87
Canalisation de la Meuse (1861 à 1878)	22,818,312 84
Travaux relatifs aux prises d'eau de la Meuse (1864 à 1875).	2,199,999 99
Canalisation de la Dendre (1851 et suiv.)	9,668,687 33
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes (1851 à 1878)	2,416,988 27
Amélioration de la Grande-Nèthe, de l'Yser, du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes (1858 à 1877).	2,816,000 »
Subsides pour l'amélioration de la Vesdre et de la Mandel (1859 à 1865)	5,750,000 »
Assainissement de la Senne (1865 et 1866)	6,000,000 »
Barrage de la Gileppe (1874 à 1876)	1,960,000 »
Divers	911,361 38
TOTAL.	fr. 64,319,926 75

DÉVELOPPEMENTS.

Rivières.

Rachat de la Sambre canalisée (a).	Loi du 26 septembre 1835.	1,490,000 »	
(Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 3 août de la même année.)	— 18 juin 1836	1,000,000 »	
	— 17 avril 1845	4,468,426 60	
	— 27 mai 1856 (intérêts bonifiés à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,304 47	
			7,018,731 07
	A REPORTER.	fr.	7,018,731 07
(a) Aux paiements faits par le Gouvernement actuel		7,018,731 07	
il y a lieu d'ajouter les paiements faits par le Gouvernement précédent		5,919,082 89	
ainsi que la créance de la dame veuve Thiriennet (fl. 63,091 86 c.)		123,527 78	
DÉPENSE TOTALE	fr.	13,071,341 74	

	REPORT	fr.	
		7,018,731	07
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France.	Loi du 20 décembre 1851.	650,000	»
	— 8 septembre 1859	1,000,000	»
	— 5 juin 1868.	800,000	»
	— 12 juin 1869.	40,000	»
	— 27 juillet 1871	580,000	»
	— 14 août 1875	5,775	76
	— 14 août 1875	12,350	»
	— 14 août 1875	10,000	»
	— 9 juillet 1875	65,500	»
		2,763,054	76
	Excédant de crédit annulé	3,788	89
		2,759,845	87
Canalisation de la Meuse - Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, barrage à Bouvignes, etc.	Loi du 20 décembre 1851.	8,000,000	»
	— 2 juin 1861.	1,000,000	»
	— 2 juin 1861.	225,000	»
	— 14 août 1862	1,400,000	»
	— 1 ^{er} juin 1865	1,400,000	»
	— 14 septembre 1864	2,000,000	»
	— 8 juillet 1865	2,000,000	»
	— 5 juin 1868.	11,718	»
	— 3 juin 1870.	350,000	»
	— 27 juillet 1871	1,500,000	»
	— 27 juillet 1871	84,000	»
	— 16 août 1875	1,000,000	»
	— 9 juillet 1875	1,000,000	»
	— 27 mai 1876.	600,000	»
	— 17 juillet 1877	800,000	»
	— 5 juin 1878.	1,200,000	»
		23,170,718	»
	Excédant de crédit annulé	352,405	16
		22,818,312	84
Amélioration et canalisation de la Dendre	Loi du 20 décembre 1851.	500,000	»
	— 5 mars 1858	63,148	59
	— 8 septembre 1859.	1,500,000	»
	— 8 septembre 1859.	1,000,000	»
	— 1 ^{er} juin 1863	2,000,000	»
	— 8 juillet 1865	2,500,000	»
	— 5 juin 1868.	1,800,000	»
	— 14 août 1875	558	94
	— 16 août 1875	35,000	»
	— 9 juillet 1875	100,000	»
	— 27 mai 1876.	100,000	»
	— 5 juin 1878.	70,000	»
		9,608,687	35
Amélioration de la Dyle, de la Senne, de l'Yser et des Nèthes	Loi du 20 décembre 1851.	600,000	»
	— 12 juillet 1865	17,000	»
	— 5 juillet 1868	16,267	»
	— 5 juillet 1868	60,000	»
	— 3 juin 1870.	40,000	»
	— 3 juin 1870.	400,000	»
	— 16 août 1875	40,000	»
	— 16 août 1875	800,000	»
	— 16 août 1875	120,000	»
	— 27 mai 1876.	24,000	»
	— 5 juin 1878.	500,000	»
		2,417,267	»
	Excédant de crédit annulé	278	73
		2,416,988	27
	A REPORTER.	44,682,565	58

	REPORT. fr.	44,682,505 58
Amélioration au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858 500,000 » — 8 septembre 1859 900,000 » — 8 septembre 1859 550,000 » — 27 juillet 1871. 200,000 » — 27 juillet 1871. 150,000 » — 9 juillet 1875. 200,000 » — 27 mai 1877 200,000 » — 17 juillet 1877. 150,000 »	
		2,810,000 »
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique.	Loi du 8 septembre 1859 500,000 » — 14 août 1862 1,000,000 » — 8 juillet 1865. 1,000,000 » — 8 juillet 1865. 5,250,000 »	
		5,750,000 »
Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1863, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	Loi du 14 septembre 1864 1,200,000 » — 8 juillet 1865. 600,000 » — 16 août 1875 400,000 »	
	2,200,000 »	
Excédant de crédit annulé.	» 01	
		2,199,999 99
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	Loi du 8 juillet 1865 5,000,000 » — 4 juin 1866. 5,000,000 »	
		6,000,000 »
Barrage de la Gileppe.	Loi du 1 ^{er} juin 1874 1,700,000 » — 27 mai 1876 260,000 »	
		1,960,000 »

Divers.

Part contributive de la Belgique dans les travaux exécutés sur le territoire français, afin d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)	17,000 »
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourlbe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amersœur, à Liège, et consolidation de la partie restante du mur de quai. (Loi du 6 août 1862.)	250,000 »
Excédant de crédit annulé	24,495 26
	205,506 74
Exécution de travaux destinés à améliorer la navigation de la Zuidlede. (Loi du 14 septembre 1864.)	40,000 »
Excédant de crédit annulé	1,145 36
	58,854 64
Travaux à la Trouille, à Mons. (Loi du 12 juin 1869.)	350,000 »
Amélioration du système d'égouts de la ville de Tournai. (Loi du 16 août 1873.)	200,000 »
— — — — — Namur. (Loi du 17 juillet 1877.)	100,000 »
TOTAL. fr.	64,319,926 75

PORTS ET CÔTES. — POLDERS.

ÉTAT N° X.

SOMMAIRE.

Amélioration des ports et côtes (1851 à 1877)	fr. 9,756,655 36
Ports d'Anvers et éclairage de l'Escaut (1865 et suiv.) . . .	10,921,684 20
Port d'Ostende (1865 à 1878).	3,285,556 97
Polders (1857 à 1875)	5,193,706 21

TOTAL. fr. 29,157,600 74

DÉVELOPPEMENTS.

Ports et côtes. — Polders.

Amélioration des ports et côtes.	Loi du 20 déc. 1851 (port d'Ostende)	400,000 "
	— 7 juin 1855 (—)	500,000 "
	— 12 mars 1856 (—)	640,000 "
	— 5 mars 1858 (—)	700,000 "
	— 8 sept. 1859 (—)	650,000 "
	— 8 sept. 1859 (—)	595,000 "
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe).	1,500,000 "
	— 2 juin 1861 (port de Nicuport)	200,000 "
	— 14 août 1862 (—)	500,000 "
	— 1 ^{er} juin 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	550,000 "
	— 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes)	500,000 "
	— 8 juillet 1865 (port de Blankenberghe)	500,000 "
	— 8 juillet 1865 (port de Nieuport)	1,000,000 "
	— 8 mars 1867.	250,000 "
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe).	240,000 "
	— 5 juin 1868 (— —)	100,000 "
	— 5 juin 1868 (port d'Ostende)	150,000 "
	— 5 juin 1870 (—)	75,000 "
	— 5 juin 1870 (—)	158,500 "
	— 3 juin 1870 (port de Blankenberghe)	55,000 "
	— 3 juin 1870 (phares de Blankenberghe et de Heyst)	175,000 "
	— 5 juin 1870 (défense des côtes)	500,000 "
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000 "
	— 16 août 1873 (—)	50,000 "
	— 9 juillet 1875 (port de Blankenberghe)	121,000 "
	— 17 juillet 1877 (—)	400,000 "
		<u>9,770,500 "</u>
	Excédant de crédit annulé	13,846 64
		<u>9,756,655 36</u>

Port d'Anvers	Loi du 7 juin 1855	120,000	"	
	— 5 juin 1868	120,000	"	
	— 5 juin 1868	260,000	"	
	— 12 juin 1869	50,000	"	
	— 3 juin 1870	500,000	"	
	— 27 juillet 1871	137,400	"	
	— 27 juillet 1871	1,000,000	"	
	— 17 avril 1874	(a) 2,000,000	"	
	— 5 juin 1878	6,000,000	"	
		10,187,400	"	
	Excédant de crédit annulé	124,021	02	10,063,378 98
Éclairage de l'Escaut	Loi du 8 juillet 1865	500,000	"	
	— 29 mai 1868	250,000	"	
	— 14 août 1875	150,000	"	
		860,000	"	
	Excédant de crédit annulé. fr.	1,694	78	858,305 22
	TOTAL. fr.			10,921,684 20
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	Loi du 8 juillet 1865	550,000	"	
	— 5 juin 1868	480,000	"	
	— 3 juin 1870	300,000	"	
		1,550,000	"	
	Excédant de crédit annulé.	6,990	91	1,523,009 09
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au ser- vice de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende. Construction d'un bassin et de chantiers à l'usage du ser- vice de la marine	Loi du 12 juin 1869	80,000	"	
	— 27 juillet 1871	20,254	90	
	— 26 mai 1872	475,000	"	
	— —	175,000	"	
	— 16 août 1875	115,000	"	
	— 1 ^{er} juin 1874	50,000	"	
	— 9 juillet 1875	547,000	"	
	— 27 mai 1876	400,000	"	
	— 5 juin 1878	500,000	"	
		1,962,854	90	
	Excédant de crédit annulé.	307	02	1,962,547 88
	TOTAL. fr.			5,285,556 97

(a) Ce crédit est en même temps applicable aux travaux du chemin de fer (§ 17 de la loi du 17 juillet 1877).

Polders.

Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek. (Loi du 25 mai 1857)	2,079,899	15
Réendiguement du polder de Lillo. {	Loi du 18 avril 1846	508,000 "
	— 17 avril 1848	12,000 "
		520,000 "
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)	380,000	"
Travaux d'assainissement des polders du pays de Waes. (Loi du 16 août 1873.)	100,000	"
A REPORTER. fr.	5,979,899	15

		REPORT. fr.	3,970,899 15
Amélioration des voies d'écoulement des eaux dans l'arrondissement d'Eecloo. (Loi du 16 août 1875)			
		180,100 »	
	Excédant de crédit annulé	10,187 76	
			169,812 24
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (Loi du 8 juillet 1865).			
			450,000 »
Transaction conclue avec les ayants droit du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroeck. (Loi du 8 juillet 1867.)			
		310,000 »	
	Excédant de crédit annulé	5 16	
			309,994 84
Liquidation de la part de la Belgique dans la dépense d'exécution des travaux d'endiguement du Zwyn. {			
	Loi du 21 mai 1872.	220,000 »	
	— 9 juillet 1875	50,000 »	
	— 17 juillet 1877	14,000 »	
			284,000 »
TOTAL fr.			5,105,706 21

ROUTES ET PONTS.

ÉTAT N° XI.

SOMMAIRE.

Constructions de routes (1836 à 1840).	8,000,000 »
Routes dans le Luxembourg et le Limbourg (1842 à 1871).	4,398,942 80
Raccordements de routes aux chemins de fer (1839 à 1878).	11,899,926 13
TOTAL. fr.	<u>24,298,868 93</u>

Ponts sur la Nèthe à Waelhem (1866).	156,817 92
— sur la Meuse à Dinant et ailleurs (1866 à 1869).	1,200,000 »
— appartenant à des routes (1870 à 1876)	3,849,944 50
Pont de Tamines sur la Sambre (1870)	140,000 »
— sur la Langelede (1872).	14,910 91
TOTAL. fr.	<u>5,361,673 33</u>

TOTAL GÉNÉRAL. . fr. 29,660,542 26

DÉVELOPPEMENTS.

Routes.

Construction de routes pavées et empierrées	Loi du 18 juin 1836	350,000 »	
	— 12 novembre 1837	933,551 45	
	— 25 mai 1838	2,577,225 88	
	— 28 décembre 1839	968,737 15	
	— 21 juin 1840	510,122 61	
	— 20 juin 1840	<u>2,660,362 93</u>	8,000,000 »
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg	Loi du 29 septembre 1842	2,000,000 »	
	— 8 juillet 1865 ⁽¹⁾	2,000,000 »	
	— 27 juillet 1871	200,000 »	
	— 27 juillet 1871	<u>200,000 »</u>	
		4,400,000 »	
	Excédant de crédit annulé	<u>1,057 20</u>	4,398,942 80
A REPORTER. fr.			12,598,042 80

⁽¹⁾ Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.

REPORT. fr. 12,598,043 80

Travaux de raccordement de routes, tant aux chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés	Loi du 8 septembre 1859	500,000 *
	— 12 juin 1869	500,000 *
	— 3 juin 1870	400,000 *
	— 31 décembre 1870.	500,000 *
	— 24 mai 1872	1,000,000 *
	— 16 août 1873	500,000 *
	— 9 juillet 1875.	3,000,000 *
	— 27 mai 1876	1,000,000 *
	— 17 juillet 1877.	1,000,000 *
	— 5 juin 1878	1,500,000 *
		2,000,000 *
		11,000,000 *
Excédant de crédit annulé.		73 87
		11,899,926 13
TOTAL. fr.		24,298,868 93

Ponts.

Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.) *			200,000	
Excédant de crédit annulé.			45,182 08	
				156,817 92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur ce fleuve.	{	Loi du 30 mai 1866 *	200,000	
		— 5 juin 1868.	500,000	
		— 12 juin 1869. *	500,000	
				1,200,000
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes	{	Loi du 3 juin 1870 *	500,000	
		— 27 juillet 1871	500,000	
		— 24 mai 1872	250,000	
		— 16 août 1873	600,000	
		— 9 juillet 1875.	1,200,000	
		— 27 mai 1876	1,000,000	
			5,850,000	
Excédant de crédit annulé.			55 50	
				5,840,944 50
Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.) *				140,000
Subsides à la province de la Flandre orientale pour la construction d'un pont sur le canal de Langelede et l'exécution de travaux d'amélioration projetés au même canal. (Loi du 24 mai 1872.)			17,000	
Excédant de crédit annulé.			2,089 00	
				14,910 91
TOTAL fr.				5,561,075 33

(132)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE

ET DES ANNUITÉS DUES PAR L'ÉTAT.

*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
et à celle du 1^{er} janvier 1879 pour*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
A. — DETTE ORDINAIRE.	
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 84,636,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0, 2 ^e série. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
Dotation de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo	»
Dette résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement.)	4 1/2 p. 0/0, 1 ^{re} série. (Conversion de 1844.)
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1852, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 » De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire 133,753,272 71	
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 23,862,027 29 se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 15 avril 1848 (Monit. n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,515,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853.)
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,862,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 45,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE . . fr. 69,382,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 45,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
Rentés 5 p. 0/0 à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	»
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE fr.	

1^{er} novembre 1878 pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
389,271,631 74	169,312,000 >	219,959,631 74	5,408,990 78	>	5,000 >	
84,656,000 >	17,173,000 >	67,483,000 >	(1) 5,037,882 50	(1) 337,542 50	7,000 >	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. 0/0 est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
>	>	>	80,598 14	>	>	
84,341,632 >	35,416,990 48	48,924,632 53	(1) 2,205,585 06	(1) 245,065 01	7,069 50	
23,862,027 29	2,472,326 29	21,389,701 >	(1) 963,708 34	(1) 107,078 70	1,968 12	
23,700,000 >	1,054,808 >	22,645,192 >	(1) 1,019,792 04	(1) 113,310 25	2,391 10	
1,409,634 95	>	1,409,634 95	42,287 74	>	>	
607,240,925 98	225,429,133 77	381,811,792 21	12,848,844 60	802,096 44	23,428 72	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1879 pour*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
B. — DETTE EXTRAORDINAIRE CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC. La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient : 1^o De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,200 » 2^o De l'émission d'un capital nominal de 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante. La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 133,753,272 71 c^t, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachevement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient : A. Du capital restant de l'emprunt de 86,040,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1852, soit fr. 79,107,128 » B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^t, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit 26,569,408 » C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi 28,076,736 71 TOTAL ÉGAL. fr. 133,753,272 71 La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, comprend : 1^o Un capital de fr. 24,382,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851; 2^o — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 48,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1850, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrétés par cette loi et par celle du 2 juin 1861. <u>ENSEMBLE. . fr. 45,682,000 »</u> Emprunt au capital nominal de 89,323,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1865, pour travaux d'utilité publique Dette de 77,803,800 francs à 4 1/2 p. 0/0, 6^{me} série, composée : 1^o De l'emprunt au capital nominal de 38,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés; 2^o De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'Etat des embranchements du canal de Charleroi; 3^o De la dette de 4,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles; 4^o D'un capital nominal de 15,813,800 francs, émis conformément à la loi du 25 février 1871 pour la reprise du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc. Emprunt d'un capital nominal de 81,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (<i>Moniteur</i>, n^o 211), pour l'exécution de travaux publics, et dette de 127,581,400 francs ajoutée à cet emprunt en vertu de la loi du 27 mai 1876 et de l'arrêté royal du 9 septembre suivant, ainsi que des lois du 19 décembre 1876, des 25 et 26 juin 1877 et du 31 mai 1878. (Reprise de lignes de chemins de fer.) Emprunt de 386,889,000 francs de capital nominal, à 3 p. 0/0, émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 et de lois subséquentes pour divers travaux publics, etc. TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE. fr.	

du 1^{er} novembre 1878, pour les dettes à 3, à 4 et à 4 1/2 p. %, la dette à 2 1/2 p. % et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^{nt} .	ANNUELS.	
11,101,300 »	4,661,630 30	6,439,549 70	(1) 200,303 14	(1) 32,255 90	930 50	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur, n° 164).
133,763,272 71	13,858,073 71	119,895,199 »	(1) 5,401,882 16	(1) 600,205 80	11,031 88	
48,682,000 »	2,480,792 »	43,201,208 »	(1) 1,948,500 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
59,325,000 »	745,000 »	58,581,000 »	(2) 2,656,145 »	(2) 292,905 »	6,000 »	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, 5 ^{me} et 6 ^{me} séries, ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,803,800 »	185,100 »	77,618,700 »	(2) 3,495,447 »	(2) 388,383 »	7,500 »	
178,881,400 »	1,966,300 »	176,815,100 »	7,143,286 »	892,907 »	10,000 »	
386,859,000 »	1,612,000 »	385,247,000 »	11,605,770 »	773,718 »	18,000 »	
895,105,672 71	28,507,016 01	867,597,786 70	52,518,274 26	3,106,541 47	88,071 28	

Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date
et à celle du 1^{er} janvier 1879 pour

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
C. — ANNUITÉS DIVERSES. Cession, faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art » Rente annuelle constituant le prix de la cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858). » Quote-part de la Belgique du chef de la reprise, par l'État, de la ligne de Spa à la frontière grand-ducale » Annuité (calculée à 4 1/2 p. 0/0 sur un capital de 13,600,000 francs), pour prix du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant » — à servir jusqu'en 1929 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £) de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant, <i>Moniteur</i> n° 75) » — à servir jusqu'en 1934 inclusivement pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 100 francs (20 £) de cette compagnie) » — à servir jusqu'en 1949 inclusivement pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la même compagnie » — de 7,000 francs par kilomètre dus sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877. (Art. 33, § 1^{er}, de la convention du 1^{er} juin 1877.) » — de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 33, § 2, et art. 37 combinés de la même convention.) » TOTAUX fr.	
RÉCAPITULATION. A. — DETTE ORDINAIRE B. — DETTE EXTRAORDINAIRE C. — ANNUITÉS. TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	

du 1^{er} novembre 1878, pour les dettes à 5, à 4 et à 4 1/2 p. 0/0,
la dette à 2 1/2 p. 0/0 et les annuités.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^{nt} .	ANNUELS.	
»	»	»	300,000 »	»		
»	»	»	072,330 »	»		
»	»	»	300,000 »	»		
»	»	»	612,000 »	»		
»	»	»	521,720 »	78,125 »	8,000 »	
»	»	»	2,850,700 »	341,250 »		
»	»	»	269,975 »	15,000 »		
»	»	»	8,471,837 »	»		
»	»	»	14,198,562 »	434,375 »	8,000 »	

607,240,925 98	225,429,133 77	381,811,792 21	12,848,844 60	802,996 44	23,428 72
893,105,672 71	25,507,916 01	867,597,756 70	32,518,274 26	3,196,541 47	58,071 28
»	»	»	14,198,562 »	434,375 »	8,000 »
1,500,346,598 69	a) 250,937,049 78	1,249,409,548 91	59,565,680 86	4,433,912 01	89,500 »

a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).

Fr.

65,099,593 77

(140)

ANNEXE N° 9.



ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date

EXERCICES.	EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,636,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 95,442,832.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 157,615,300.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,382,000.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1844.	a) "	"	159,536 06	156,152 26	"	"	"	"
1845.	b) 214,540 "	214,105 41	977,908 75	972,469 51	"	"	"	"
1846.	447,977 50	448,629 05	1,043,192 50	1,040,057 40	"	"	"	"
1847.	469,742 50	487,910 42	1,090,455 57	1,135,165 15	"	"	"	"
1848.	495,517 50	676,012 27	1,144,981 56	1,408,488 01	"	"	"	"
1849.	424,517 71	488,090 51	979,575 95	1,097,571 81	"	"	"	"
1850.	535,925 76	575,990 83	1,251,162 70	1,343,365 09	"	"	"	"
1851.	560,091 26	598,080 65	1,201,853 01	1,380,551 80	"	"	"	"
1852.	587,147 50	597,882 99	1,354,247 76	1,375,754 71	"	"	"	"
1853.	614,192 50	640,585 05	1,416,595 08	1,466,406 40	594,058 25	408,889 96	"	"
1854.	643,957 50	704,550 24	1,484,704 98	1,617,025 55	816,494 "	895,590 80	"	"
1855.	675,752 50	712,245 87	1,557,098 58	1,654,068 48	850,904 "	902,429 16	"	"
1856.	707,857 50	718,219 02	1,651,525 00	1,647,516 12	897,516 50	902,621 14	"	"
1857.	740,507 50	750,516 99	1,706,250 06	1,728,982 84	958,804 "	950,709 59	"	"
1858.	774,617 50	780,460 58	1,784,696 51	1,798,905 67	982,026 50	982,822 52	125,282 50	125,505 79
1859.	810,280 "	822,942 20	1,860,810 06	1,881,945 59	1,027,071 50	1,042,711 14	125,930 "	120,855 61
1860.	847,742 50	859,957 15	1,952,757 56	1,984,164 46	1,074,411 50	1,088,050 58	247,547 50	248,851 59
1861.	886,600 "	878,150 11	2,042,445 06	2,020,556 49	1,125,715 50	1,117,289 20	575,685 "	570,086 57
1862.	926,560 "	918,555 20	2,134,897 56	2,127,193 22	1,174,617 50	1,171,795 04	590,587 "	589,451 62
1865.	968,520 "	959,251 75	2,231,445 06	2,215,908 54	1,227,762 50	1,218,548 38	408,227 "	404,512 56
1864.	1,012,015 "	1,005,154 61	2,332,555 06	2,322,651 96	1,285,292 50	1,277,605 60	426,654 50	424,607 57
1865.	1,054,537 50	1,055,659 01	2,425,957 56	2,427,797 60	1,355,985 "	1,354,942 15	445,187 50	445,900 15
1866.	1,105,975 "	1,106,576 46	2,548,762 56	2,544,582 90	1,402,555 50	1,405,802 22	466,270 25	467,054 90
1867.	1,156,054 57	1,146,445 10	2,665,906 51	2,658,248 36	1,465,920 50	1,455,571 54	487,588 75	485,508 25
1868.	c) 80 49	80 13	c) 605 99	605 57	c) 41 11	40 01	c) 688 98	685 81
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	e) 25,421 18	25,500 "	e) 96,728 75	100,000 "	e) 165,624 92	172,000 "	e) 47,161 40	49,000 "
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"
1878.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,683,288 77	17,175,000 "	59,150,815 86	40,078,049 78	16,164,667 28	16,350,400 "	5,543,410 58	5,535,600 "

a) La somme de fr. 282,186 57 c^{ts}, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 214,630 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845 non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1878.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} novembre 1878.

(144)

ANNEXE N° 10.

ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs à 4 p. % et de la dette de 58,474,800 francs à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement.



ÉTAT indiquant, etc.

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1832, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ³ , de 1829, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ³ , de 1842, à 5 p. %.		EMPRUNT de fr. 57,513,940, de 1848, à 5 p. %.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1832.	788,046 60	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"	"	"
1833.	1,095,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"	"	"
1834.	1,138,973 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"	"	"
1835.	1,190,952 "	1,100,603 05	"	"	"	"	"	"	"	"
1836.	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"	"	"
1837.	1,207,598 40	1,207,598 40	"	"	"	"	"	"	"	"
1838.	1,346,245 "	1,346,859 88	"	"	"	"	"	"	"	"
1839.	1,447,712 80	1,447,970 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1840.	1,483,396 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"	"	"
1841.	1,061,927 20	1,056,935 50	17,142 85	16,600 45	"	"	"	"	"	"
1842.	1,062,355 60	1,062,150 02	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"	"	"
1843.	1,725,680 90	1,725,680 00	17,989 41	17,980 41	"	"	"	"	"	"
1844.	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"	"	"
1845.	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"	"	"
1846.	"	"	"	"	875,062 20	868,275 40	"	"	"	"
1847.	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	137,622 67	148,754 14	"	"
1848.	"	"	"	"	995,090 60	1,241,610 11	304,248 58	386,570 50	"	"
1849.	"	"	"	"	859,479 60	806,995 16	264,012 72	282,786 45	"	"
1850.	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,588 72	551,248 58	552,974 65	"	"
1851.	"	"	"	"	1,157,621 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04	"	"
1852.	"	"	"	"	45,654,855 55	5,652,008 26	b) 1,706,969 03	1,705,926 35	576,830 40	575,150 79
1853.	"	"	"	"	650,141 17	624,503 44	194,351 21	192,594 18	201,854 65	200,040 21
1854.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1856.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1857.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1858.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1859.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1860.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1861.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1862.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1863.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1864.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1865.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1866.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1867.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1868.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1869.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1870.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1871.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1872.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1873.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1874.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1875.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1876.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1877.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1878.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	10,105,692 50	16,458,368 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,473,272 58	5,286,475 97	5,595,686 00	578,694 05	575,200 "

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c³ tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,343,375 69 c³ tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(Voir à la page précédente.)

EMPRUNT de fr. 26,000,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 30,000,000, de 1856, à 4 p. 0/0.		EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800)		TOTAUX.		Exercices.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti ou remboursé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti, remboursé ou annulé.	
"	"	"	"	"	"	788,646 60	1,008,517 96	1852
"	"	"	"	"	"	1,095,276 80	1,180,877 08	1853
"	"	"	"	"	"	1,158,975 20	1,169,512 96	1854
"	"	"	"	"	"	1,190,952 "	1,190,695 05	1855
"	"	"	"	"	"	1,250,928 "	1,241,614 01	1856
"	"	506,600 "	329,682 12	"	"	1,604,198 40	1,627,280 52	1857
"	"	525,220 "	541,228 91	"	"	1,669,465 "	1,688,088 79	1858
"	"	557,780 "	565,454 57	522,592 "	740,421 15	2,522,699 61	2,568,666 41	1859
"	"	582,420 "	565,282 15	544,667 "	758,547 95	2,595,297 81	2,618,407 15	1860
"	"	555,940 "	601,185 88	816,507 85	1,156,211 20	3,051,517 88	3,459,958 07	1861
"	"	507,400 "	421,757 21	612,547 "	859,146 15	2,689,245 45	2,940,155 18	1862
"	"	412,400 "	426,554 64	629,059 50	856,569 04	2,785,129 81	3,004,595 99	1863
"	"	426,740 "	426,554 76	655,709 50	851,079 02	1,100,676 41	1,277,860 69	1864
"	"	444,520 "	450,218 55	682,552 "	871,967 04	1,175,971 27	1,569,102 84	1865
"	"	465,580 "	475,901 55	710,202 "	949,508 97	2,049,244 20	2,201,485 76	1866
"	"	485,540 "	516,514 02	819,992 "	1,181,519 94	2,580,146 07	2,785,009 55	1867
"	"	515,480 "	814,955 21	859,069 50	1,578,470 14	2,670,488 48	4,021,584 76	1868
"	"	527,520 "	625,971 10	512,112 "	791,422 94	2,165,124 52	2,595,175 65	1869
"	"	546,880 "	659,440 40	911,217 "	1,596,461 44	2,871,782 78	3,461,265 21	1870
"	"	578,620 "	686,284 79	955,112 "	1,479,616 45	3,017,297 18	3,646,529 57	1871
150,000 "	128,440 65	605,900 "	657,650 19	997,652 "	1,452,874 24	3,452,195 76	9,952,050 46	1872
268,825 "	264,976 80	652,240 "	708,970 57	1,059,752 "	1,584,509 58	2,967,144 01	5,575,605 58	1873
285,250 "	286,785 72	661,580 "	744,585 75	1,082,897 "	1,555,762 19	2,027,527 "	2,584,899 64	1874
297,725 "	296,795 70	691,000 "	741,760 84	1,128,962 "	1,520,091 76	2,117,747 "	2,559,548 50	1875
510,250 "	507,704 64	720,920 "	766,440 69	1,174,727 "	1,574,580 05	2,205,897 "	2,642,725 56	1876
556,569 58	555,528 40	751,620 "	790,506 66	1,222,687 "	1,631,264 98	2,510,676 58	2,775,100 15	1877
"	"	785,480 "	854,788 86	1,272,712 "	1,688,489 28	2,056,192 "	2,525,278 14	1878
"	"	812,120 "	851,175 60	1,325,902 "	1,756,285 76	2,156,022 "	2,567,459 56	1879
"	"	840,700 "	870,515 54	1,575,907 "	1,766,025 92	2,226,607 "	2,656,541 46	1880
"	"	885,660 "	892,572 96	1,429,097 "	1,762,485 75	2,514,757 "	2,655,058 69	1881
"	"	921,700 "	924,475 80	1,481,087 "	1,775,502 79	2,405,587 "	2,699,776 59	1882
"	"	959,000 "	961,966 46	1,553,422 "	1,822,565 58	2,494,422 "	2,784,529 84	1883
"	"	998,080 "	1,012,678 82	1,590,717 "	1,925,774 26	2,588,797 "	2,954,455 08	1884
"	"	1,058,980 "	1,059,587 86	1,648,797 "	1,955,457 76	2,687,777 "	2,994,825 62	1885
"	"	1,082,020 "	1,125,215 82	1,707,087 "	1,985,728 77	2,789,107 "	3,108,942 59	1886
"	"	1,127,580 "	1,166,285 55	1,767,177 "	2,055,626 52	2,894,557 "	3,221,911 85	1887
"	"	1,174,160 "	1,169,484 85	1,829,187 "	2,070,572 51	3,005,547 "	3,259,857 56	1888
"	"	"	"	1,891,092 "	2,062,518 50	1,891,092 "	2,062,518 50	1889
"	"	"	"	1,952,967 "	2,092,085 28	1,952,967 "	2,092,085 28	1890
"	"	"	"	2,007,747 "	2,050,158 85	2,007,747 "	2,050,158 85	1891
"	"	"	"	2,077,152 05	2,116,872 54	2,077,152 05	2,116,872 54	1892
"	"	"	"	"	"	"	"	1893
"	"	"	"	"	"	"	"	1894
"	"	"	"	"	"	"	"	1895
"	"	"	"	"	"	"	"	1896
"	"	"	"	"	"	"	"	1897
"	"	"	"	"	"	"	"	1898
1,626,419 58	1,618,000 "	21,566,640 "	22,731,000 "	40,765,826 56	51,557,800 "	96,029,976 65	108,716,915 96	
A ajouter :								
1° Le capital de 7,260,000 fr., en dette à 4 0/0, qui a été remboursé au pair en vertu de l'art. 1 ^{er} de la loi du 12 juin 1869 (N° n° 164).		7,260,000 "	7,260,000 "				7,260,000 "	
Fr.		28,635,640 "	30,000,000 "					
2° Le capital de 5,655,000 francs, en dette à 5 0/0, dont le rembour- sement au pair a été autorisé par l'article 1 ^{er} de la loi du 18 dé- cembre 1872 (Moniteur n° 354), ci.				5,655,000 "	5,655,000 "		5,655,000 "	
Fr.				46,396,826 56	56,990,800 "			
3° Le capital de 1,484,000 francs, correspondant à la rente de 44,520 francs qui était inscrite sur le grand-livre de la même dette au nom du duc de Wellington et qui a été annulé par l'article 5 de la loi précitée.					1,484,000 "		1,484,000 "	
Fr.					58,474,800 "			
ENSEMBLE.							125,098,915 96	
Capital racheté pour les dettes actuellement existantes (voir le tableau précédent, annexe n° 9)							250,957,049 78	
TOTAL GÉNÉRAL.						Fr.	574,055,965 74	

(148)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1879. — Exposé	1—7
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1879	9—15
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1877, au 31 octobre 1878	17—25
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1877, au 31 octobre 1878, comprenant les transferts des exercices 1873 à 1876	27—34
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1878, au 1 ^{er} janvier 1879	35—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1878, au 31 décembre 1878, comprenant les transferts des exercices 1874 à 1877	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des services spéciaux. — Situation au 1 ^{er} janvier 1879.	57—80
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1850 à 1876 inclusivement.	81—87
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1878 inclusivement	89—131
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} novembre 1878, pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1879 pour la dette à 2 1/2 p. %	135—139
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	141—143
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, et de la dette de 58,474,800 francs, à 5 p. %, ainsi que les capitaux rachetés, remboursés ou annulés, depuis la date de la création de ces dettes jusqu'à l'époque de leur remboursement	145—147